

CHANGEMENTS DANS LA POLITIQUE
RELATIVE AUX DROITS DE SCOLARITÉ
EXPÉRIENCES NATURELLES EFFECTUÉES
DANS CINQ PAYS

AOÛT 2004

CHANGEMENTS DANS LA POLITIQUE
RELATIVE AUX DROITS DE SCOLARITÉ
EXPÉRIENCES NATURELLES EFFECTUÉES
DANS CINQ PAYS

AOÛT 2004

Réalisé par :

Educational Policy Institute

Watson Scott Swail, Ed. D. et

Donald E. Heller, Ph. D.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

1000 Sherbrooke Ouest

Bureau 800

Montréal, QC

H3A 3R2

Publié en 2004 par
La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2
Sans frais : 1 877 786-3999
Télécopieur : (514) 985-5987
Internet : www.boursesmillenaire.ca
Courriel : boursesmillenaire@bm-ms.org

L'argent est-il important : Collection de recherches du millénaire
N° 14

Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Educational Policy Institute
Watson Scott Swail, Ed.D. et Donald E. Heller, Ph.D.
Changements dans la politique relative aux droits de scolarité :
Expériences naturelles effectuées dans cinq pays

Comprend les références bibliographiques.
ISSN 1704-8435 Collection de recherches du millénaire (en ligne)

Conception de la couverture : Interpôles
Mise en page : Charlton + Company Design Group

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Contexte	3
Études de cas	9
Gel des droits de scolarité : le Québec	11
Gel des droits de scolarité : la Colombie-Britannique	17
Réduction des droits de scolarité : Terre-Neuve-et-Labrador	23
Réduction des droits de scolarité : le Manitoba	29
Instauration de droits de scolarité : l'Angleterre	33
Instauration de droits de scolarité : l'Australie	37
Élimination des droits de scolarité : l'Irlande	41
Expériences en matière de droits de scolarité dans un contexte décentralisé : les Etats-Unis	45
Résumé et discussion	53
Annexe 1 : La sensibilité au prix et les études postsecondaires	59
Annexe 2 : Tableaux	63
Références	73

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier les nombreuses personnes qui nous ont apporté leur aide en nous indiquant les sources de données à consulter, en nous fournissant des renseignements ou en partageant avec nous leur point de vue interne pour mieux saisir les enjeux liés à la politique. En premier lieu, nous désirons exprimer notre gratitude à Kathleen Hadford, qui s'est livrée à des recherches de fond pour ce projet. Au Canada, nous aimerions remercier :

Jean Pierre Dufort, ministre de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, Québec (Québec)

Harry Hitchman, directeur, *Accountability Branch, Ministry of Advanced Education*, province de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique)

Ben Levin, professeur, *University of Manitoba*, Winnipeg (Manitoba)

Lori McElroy, directrice, *Education and Labour Market Research, CEISS — Research and IT Solutions*, Victoria (Colombie-Britannique)

Geoff Newman, directeur, *Division of Corporate Planning and Research Department of Youth Services and Post-Secondary Education, Newfoundland and Labrador*, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Herb O'Heron, analyste principal, Association des universités et collèges du Canada, Ottawa (Canada)

Bruce Proctor, Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, Winnipeg (Manitoba)

Brenda Rowe, analyste en recherche et en planification, *Department of Youth Services and Post-Secondary Education*, St. John's (Terre-Neuve et Labrador)

Erika Shaker, directrice, *Projet éducation*, Centre canadien des politiques alternatives (CCPA), Ottawa (Ontario)

Dan Smith, analyste principal en politiques, Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP), Winnipeg (Manitoba)

Paul Vigneau, secrétaire-coordonnateur, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, province de Québec, Sainte-Foy (Québec)

Sur la scène internationale, nous voulons remercier :

John Ainley, directeur délégué, *Australian Council for Educational Research*, Victoria (Australie)

Denise Bamford, directrice de l'information, *Higher Education Statistics Agency (HESA)*, Gloucestershire (Royaume-Uni)

Nicholas Barr, professeur d'économie publique, *London School of Economics*, Londres (Angleterre)

Bruce Chapman, directeur, *Centre for Economic Policy Research, Research School of Social Sciences, Australian National University*, Canberra (Australie)

Fergal Costello, chef de la politique et de la planification, *Higher Education Authority*, Dublin (Irlande)

Geoff Izzard, *Department of Education, Science and Training, Commonwealth of Australia*, Canberra (Australie)

Barry McGraw, directeur adjoint à l'éducation, OCDE, Paris (France)

Hans Vossensteyn, assistant à la recherche, *Center for Higher Education Policy Studies (CHEPS), Universiteit Twente*, Enschede (Pays-Bas)

INTRODUCTION

La demande en matière d'éducation post-secondaire a progressé à un rythme constant ces dix dernières années. Dans les années 90, les admissions ont atteint un niveau jamais vu au Canada et aux États-Unis, à l'instar de la proportion d'étudiants par rapport à la population en général dans certains groupes d'âge. Les admissions ont aussi augmenté en Europe et dans d'autres pays industrialisés.

Les systèmes publics d'éducation post-secondaire étant en grande partie financés par les fonds publics, ce gain de popularité alourdit le fardeau des gouvernements, d'autant plus que la demande pour d'autres services augmente aussi. Cette situation a obligé les gouvernements à revoir leur politique en matière de financement de l'éducation. Résultat : dans de nombreux pays, une plus grande partie de la charge liée au financement de l'éducation a été déplacée des contribuables vers les étudiants et leurs parents.

En plus d'alléger la pression financière sur les gouvernements, ce changement reflète l'idée de plus en plus établie que les citoyens, qui récoltent des avantages importants de l'éducation publique, doivent naturellement assumer une partie de son coût total.

Autrefois, cette portion était relativement minime, mais le nombre d'inscriptions par rapport à la population totale était faible, et le fardeau assumé par les contribuables restait limité. Les récents problèmes budgétaires des gouvernements et la fréquentation plus élevée des établissements ont toutefois alourdi considérablement ce fardeau.

Au Canada, le pourcentage des revenus des universités provenant des droits de scolarité versés par les étudiants est passé de 13 à 20 entre 1991–1992 et 2001–2002. Le revenu total en dollars constants engendré par ces droits a doublé durant cette période

(Statistique Canada, 2003). Aux États-Unis, la part de revenu issue des droits de scolarité est passée de 21 à 29 % entre 1980–1981 et 1995–1996 (NCES, 2002, p. 373). Même en Europe, où l'éducation gratuite s'inscrit fortement dans la culture, on commence lentement à exiger des droits aux utilisateurs.

Il est généralement établi que les hausses des droits de scolarité entraînent une baisse du nombre d'inscriptions. Bien sûr, les étudiants mieux nantis ont moins tendance à changer leurs projets en raison d'une augmentation des coûts, puisque les droits de scolarité constituent une moindre dépense pour eux. En Californie, par exemple, le coût net des études postsecondaires (toutes les bourses prises en compte) correspond à 45 % du revenu annuel d'une famille à faible revenu, mais à seulement 12 % de celui d'une famille aisée (Swail, Gladieux et Lee, 2001). Par conséquent, une hausse des droits de scolarité peut avoir des répercussions beaucoup plus graves chez les étudiants à faible revenu et leur famille, et de là entraîner une diminution des inscriptions dans cette catégorie de la population (Heller, 1997, 1999). Même avec une aide financière, affirme-t-on, le simple choc ressenti devant une hausse des frais de scolarité peut repousser les personnes qui sont hostiles aux coûts et aux risques (*Advisory Committee on Student Financial Assistance*, 2001).

Partout dans le monde, les gouvernements sont déchirés, d'une part, entre leur volonté de bien servir la population par une éducation postsecondaire accessible à tous et, d'autre part, la lourdeur du financement de systèmes d'éducation en expansion. C'est pourquoi la question des droits de scolarité est abordée de divers points de vue, parfois contradictoires. Plusieurs administrations

publiques ont gelé, réduit ou éliminé les droits de scolarité au cours des dernières années. D'autres ont adopté pour la première fois des droits de scolarité, de manière à réduire l'obligation des contribuables et à transférer une plus grande part de la responsabilité du financement des études post-secondaires aux étudiants et à leurs familles.

L'ÉTUDE

Cette étude a été réalisée pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire dans le but d'examiner la relation entre le coût de la scolarité et l'évolution des inscriptions dans dix administrations publiques du monde (tendances qui reflètent des changements dans les politiques) (Tableau 1). Au Canada, le Québec et la Colombie-Britannique ont procédé à des gels de droits de scolarité à différents moments dans les années 80 et 90. Le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador ont réduit les droits de scolarité à la fin des années 90 et au début des années 2000, et l'Irlande est allée plus loin encore, en abolissant complètement les droits de scolarité en 1996.

Par contre, l'Australie a instauré des droits de scolarité au milieu des années 80, pour les hausser en 1989 et en 1996. À la fin des années 90, le Royaume-Uni adoptait les droits de scolarité pour la première fois. Enfin, aux États-Unis, nous avons choisi le Massachusetts, la Virginie et la Californie, ces États ayant opté pour une réduction des droits de scolarité au cours des années 90.

Pour analyser l'influence des droits de scolarité sur les inscriptions, nous avons recueilli dans chaque territoire des données sur les droits, le nombre d'inscriptions et les taux de participation aux études post-secondaires. Dans la mesure du possible, et pour mieux définir les tendances, nous avons recueilli des données dans les périodes précédant et suivant les changements de politique.

TABEAU 1 : CINQ STRATÉGIES POLITIQUES DANS 10 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DU MONDE

POLITIQUE	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
Gel des droits de scolarité	Québec et Colombie-Britannique
Réduction des droits de scolarité	Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador
Abolition des droits de scolarité	Irlande
Adoption des droits de scolarité	Royaume-Uni et Australie
Imposition de droits de scolarité dans un cadre concurrentiel et libre	États-Unis (Massachusetts, Virginie et Californie)

LIMITES DU PROJET

Comme les droits de scolarité se rapportent surtout, mais de façon non exclusive, aux études universitaires, nous n'avons pas compilé de données provenant des collèges communautaires et des collèges d'enseignement technique et professionnel. De même, nous n'avons pas tenu compte des programmes d'aide financière, étant donné la difficulté d'obtenir des données sur le sujet. Nous n'avons pas non plus considéré les questions relatives à la situation socio-économique, au revenu familial et aux minorités visibles. Ainsi, l'étude n'aborde pas l'impact des politiques sur la composition de l'effectif étudiant. Nous encourageons fortement les responsables de futures études à prendre en compte et à analyser ces questions.

LECTURE DE CE RAPPORT

Veuillez noter, à la lecture de ce rapport, que nous avons normalisé toutes les données relatives aux tendances en fonction des indices de population de chaque pays. Nous avons essayé autant que possible d'utiliser des données équivalentes. Cependant, nous avons parfois été contraints de nous contenter des données fournies par les nombreux organismes participants.

CONTEXTE

De nos jours, un plus grand nombre de pays recourent à une combinaison de droits de scolarité et de programmes d'aide aux étudiants pour influencer sur les admissions dans les programmes d'éducation postsecondaire et en uniformiser les règles. Ils souhaitent ainsi offrir des chances égales à tous les étudiants, indépendamment de la catégorie de revenu à laquelle ils appartiennent.

Les droits de scolarité sont déjà la norme dans les systèmes d'éducation postsecondaire aux États-Unis et au Canada, et sont de plus en plus courants ailleurs dans le monde. Selon Vossenstyn (2000), trois raisons expliquent ce phénomène. Premièrement, les étudiants qui paient des frais de scolarité obtiennent un bon rendement sur leur investissement : il est donc naturel qu'ils en paient une partie du coût. Deuxièmement, les droits de scolarité favorisent la concurrence dans le secteur de l'éducation postsecondaire (chaque établissement fixe son prix) et les étudiants peuvent choisir, même lorsqu'un monopole est exercé par l'État. Troisièmement, un système qui fait payer ses utilisateurs encourage généralement les étudiants à considérer leurs études avec plus de sérieux. Le fait que les droits de scolarité puissent constituer un obstacle important à l'accès aux études postsecondaires reste cependant le principal argument en leur défaveur.

Les pages suivantes donnent un bref aperçu des études sur la relation entre les droits de scolarité et les taux d'inscription des étudiants.

Un certain nombre d'études menées aux États-Unis ont démontré qu'une hausse des droits de scolarité entraînait une baisse des inscriptions dans des proportions variables. La méta-analyse de Leslie et Brinkman (1987) a servi de référence sur la question de la sensibilité au prix dans l'éducation postsecondaire.

Les chercheurs ont analysé des établissements publics et privés offrant des programmes de deux et de quatre ans pour déterminer leur « coefficient de réaction des étudiants au prix », une mesure de la variation de la participation aux études postsecondaires des étudiants âgés de 18 à 24 ans en fonction de chaque tranche de 100 \$ d'augmentation des droits de scolarité. Ils ont conclu qu'une augmentation de 100 \$ des droits de scolarité entraînait une baisse de 0,7 % des inscriptions.

De nombreuses autres études ayant utilisé des méthodologies semblables ont donné des résultats similaires : en 1995, l'économiste Tom Kane affirmait qu'une hausse de 1000 \$ (en dollars de 1991) des droits de scolarité des établissements offrant des programmes de quatre ans entraînait une baisse de 1,4 % de l'inscription. Récemment, toutefois, des résultats plus modérés ont révélé que les étudiants des cycles supérieurs, qui avaient déjà investi passablement de temps et d'argent dans leurs études, étaient moins susceptibles de changer leurs plans à la suite d'une hausse des droits de scolarité. Peut-être aussi ces résultats plus prudents reflétaient-ils la plus grande valeur accordée aux diplômes d'études postsecondaires au cours des vingt dernières années. Selon Heller, « l'écart de salaire entre ceux qui avaient fréquenté le collège et ceux qui s'étaient abstenus s'était agrandi considérablement au cours des vingt années couvertes par l'étude. De toute évidence, même si rien d'autre n'avait changé durant cette période, il semblait que les étudiants avaient compris l'importance plus grande des études collégiales sur le marché du travail. Par conséquent, ils étaient plus enclins à tolérer les hausses de droits de scolarité que leurs prédécesseurs des quelques générations précédentes. » (Heller, 1999, p. 82, traduction).

Dans l'ensemble, les études réalisées au cours des années 80 et 90 en viennent à la même conclusion : l'augmentation des droits de scolarité entraîne une baisse du taux d'inscription. En 1997, Heller a émis cinq observations principales à la suite de sa méta-analyse des données relatives à la réaction au prix :

1. L'augmentation des droits de scolarité entraîne une baisse d'inscriptions.
2. La diminution de l'aide financière peut entraîner des baisses d'inscriptions.
3. Les étudiants à faible revenu sont plus sensibles que les autres aux changements dans les droits de scolarité et l'aide financière.
4. Les étudiants noirs étaient plus sensibles aux changements dans les droits de scolarité et l'aide financière, tandis que les résultats se rapportant aux étudiants hispaniques étaient moins concluants.
5. Les étudiants des collèges communautaires étaient plus sensibles aux changements dans les droits de scolarité et l'aide financière.

À l'extérieur des États-Unis, les recherches sur la sensibilité au prix sont plutôt rares. Michael et Scully (1999) ont mené une étude sur la relation entre les droits de scolarité et les taux d'inscription en Ontario entre 1977–1987 et 1996–1997. Ils ont remarqué qu'une augmentation de 10 % des droits de scolarité universitaires en Ontario avait provoqué une *hausse* de 0,5 % des inscriptions à temps plein et une baisse de 2,1 % des inscriptions à temps partiel. Ils expliquent ce résultat par le fait que le système universitaire ontarien, comme celui de plusieurs autres provinces canadiennes, a été tellement subventionné que les inscriptions augmentaient malgré les hausses de droits, les études universitaires étant perçues comme possédant une plus grande valeur que leur coût

de renonciation. Ce raisonnement rejoint l'hypothèse de Heller (1999).

Une autre étude a déterminé que le prix avait une influence beaucoup plus marquée sur les étudiants à temps partiel que sur ceux à temps plein. Drewes et O'Heron (1999) ont effectué une étude sur le déclin marqué des inscriptions à temps partiel entre 1992 et 1998. Après avoir effectué une analyse de régression, ils ont établi que les pertes auraient été deux fois moindres si les droits de scolarité étaient restés les mêmes de 1992 à 1996.

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, les recherches sur l'élasticité des prix sont encore plus rares, en partie parce que l'imposition de droits de scolarité est relativement nouvelle dans de nombreux pays, et aussi parce que les conditions de financement de l'enseignement postsecondaire changent constamment depuis que les gouvernements doivent composer avec des coûts qui montent en flèche. L'Australie, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Pologne et la Russie ont instauré ou réinstauré des droits de scolarité au cours des dernières années, de nombreux pays de l'Europe centrale songent à faire de même, et les Pays-Bas et le Portugal ont haussé considérablement leurs droits de scolarité (Vossenstyn, 2000).

Ces dernières années, la demande à l'égard de l'éducation postsecondaire a grimpé en flèche dans de nombreux pays, principalement sous l'impulsion d'une augmentation de la demande de travailleurs très instruits. La « prime de traitement inhérente à la formation collégiale », c'est-à-dire le montant qu'un diplômé collégial gagne comparativement à un diplômé du secondaire, a augmenté considérablement au cours des vingt dernières années. Les prestataires de services d'enseignement ont

tenté de répondre à cette demande accrue, mais leurs efforts n'ont pas suffi. En matière de biens et de services, l'enseignement post-secondaire fait classe à part. En effet, il n'est pas, dans la plus large mesure, motivé par le profit, et des barrières limitent son accès. N'ouvre pas une université qui veut. Ce pendant, les étudiants sont nombreux à vouloir y entrer. Pour de plus amples renseignements sur la sensibilité au prix et l'éducation post-secondaire, consulter l'Annexe 1.

LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Avant de discuter de ces questions, nous passerons brièvement en revue les aspects économiques de l'éducation postsecondaire. Nous déterminerons pourquoi il existe une relation entre les droits de scolarité et les autres frais, d'une part, et la demande, d'autre part, et comment cette relation évolue.

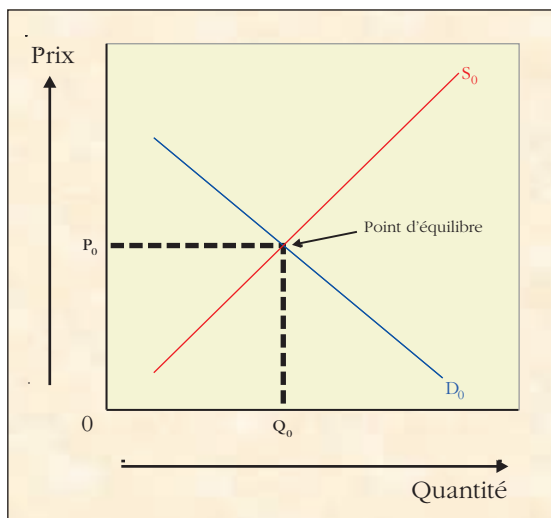
Dans un marché typique pour un bien ou un service, le prix payé et la quantité achetée sont déterminés par l'intersection des courbes

de l'offre et de la demande. Normalement, les courbes de demande sont descendantes quand le prix d'un bien monte, puisque les consommateurs ont tendance à moins l'acheter. Les courbes d'offre, au contraire, sont habituellement ascendantes lorsque le prix augmente, car les fournisseurs veulent offrir le bien ou le service en plus grande quantité. L'intersection des deux courbes, soit le point d'équilibre, détermine le prix et la quantité sur le marché.

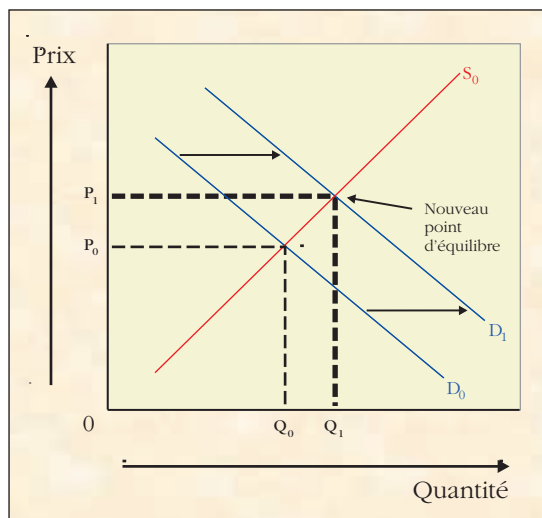
Si la demande des consommateurs à l'égard d'un bien augmente, en raison par exemple d'une nouvelle information diffusée sur ce bien, alors la courbe de demande se déplace vers l'extérieur, comme le montre le mouvement de D_0 à D_1 au diagramme 1. Si aucun autre changement n'influence le marché à l'égard de ce bien, le déplacement aura pour effet de définir un nouveau point d'équilibre, d'où une hausse du prix (de P_0 à P_1) et de la quantité (de Q_0 à Q_1).

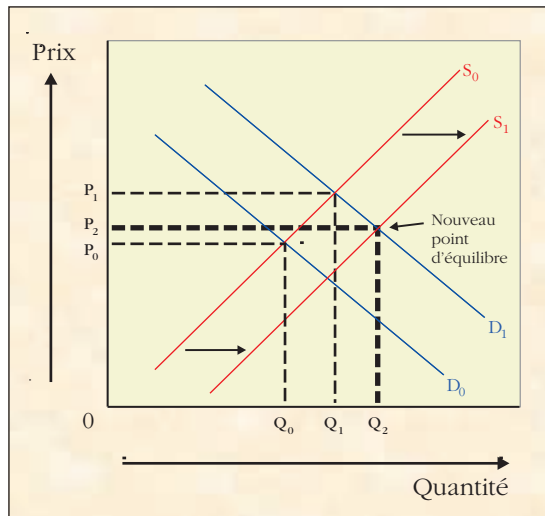
Dans un marché typique, la hausse de la demande provoque, avec un certain retard, une réaction de la part des fournisseurs.

SENSIBILITÉ AU PRIX – 1^{RE} PARTIE



SENSIBILITÉ AU PRIX – 2^E PARTIE



SENSIBILITÉ AU PRIX — 3^E PARTIE

Les fabricants augmentent leur capacité de production pour fournir davantage de ce bien au marché, et de nouveaux fournisseurs font leur apparition. Par conséquent, la courbe d'offre se déplace vers l'extérieur, de O_0 à O_1 , définissant un nouvel équilibre caractérisé par une baisse de prix (de P_1 à P_2) et une nouvelle augmentation de quantité (de Q_1 à Q_2) par rapport au second point d'équilibre.

D'un point de vue économique, l'offre à l'égard de l'éducation postsecondaire se comporte différemment de celle d'un bien ou d'un service typique. L'éducation postsecondaire possède deux caractéristiques importantes qui la distinguent des autres services :

- Dans le cas de l'éducation postsecondaire, l'offre est beaucoup plus inélastique que pour la plupart des autres biens, c.-à-d. que la courbe d'offre est davantage verticale et qu'une hausse du prix n'entraîne en proportion qu'une hausse limitée de la quantité que les fournisseurs sont prêts à « produire ».
- Des barrières relativement importantes limitent l'entrée sur le marché de l'éducation postsecondaire.

La nature de la mission de la majorité des universités et collèges, qu'ils soient publics ou privés à but non lucratif, explique en grande partie la première caractéristique. Ces établissements ne visent non pas à maximiser les bénéfices ou les revenus, mais à atteindre un certain degré de qualité en matière d'enseignement, de recherche et de service public. N'étant pas motivés par les bénéfices ou les revenus, ils ont par conséquent peu d'intérêt à rehausser plus qu'ils ne le souhaitent leur offre pour l'éducation postsecondaire.¹

Deux raisons expliquent l'existence de la deuxième caractéristique, les barrières à l'entrée sur le marché de l'éducation postsecondaire. Premièrement, dans la plupart des pays, ce sont les gouvernements qui décident de l'accréditation des établissements d'enseignement postsecondaire. On ne peut simplement ouvrir une université et offrir des diplômes sans obtenir l'autorisation de l'État.

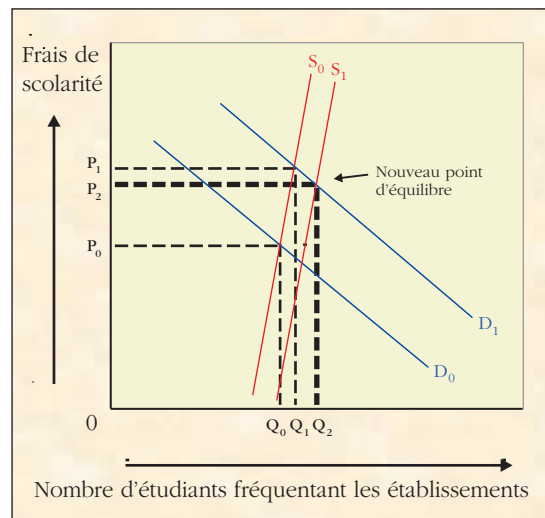
1. On ne peut pas en dire de même, bien sûr, des collèges et des universités qui poursuivent un but lucratif. En tant qu'entreprises qui recherchent la maximisation de leur bénéfice, ils ont intérêt à rehausser leur offre lorsque les prix augmentent. Cependant, le secteur à but lucratif occupe une très faible proportion du marché de l'éducation supérieure dans la plupart des pays. Aux États-Unis, par exemple, ce secteur détient moins de trois % des inscriptions (*Digest of Education Statistics*).

Les organismes d'accréditation non gouvernementaux comme ceux que l'on trouve aux États-Unis ont aussi le pouvoir de décider si un établissement d'éducation postsecondaire est admissible au soutien de l'État sous forme d'aide aux étudiants. Deuxièmement, fonder une université ou un collège traditionnel coûte relativement cher, réalité qui rend difficile l'entrée sur le marché de nouveaux fournisseurs. L'arrivée des établissements d'enseignement fonctionnant entièrement par Internet commence toutefois à faire fléchir ces barrières.

Ces dernières années, la demande à l'égard de l'éducation postsecondaire s'est nettement accentuée dans de nombreux pays. Aux États-Unis, par exemple, la croissance de la demande s'explique en grande partie par un marché du travail en quête de travailleurs très instruits. La « prime de traitement inhérente à la formation collégiale », c'est-à-dire le montant qu'un diplômé collégial gagne comparativement à un diplômé du secondaire, a beaucoup augmenté au cours des vingt dernières années. Les prestataires de services d'enseignement ont bien tenté de combler la demande, mais leurs efforts ont été insuffisants, vu son ampleur.

L'effet de ces changements sur le marché de l'éducation postsecondaire est illustré ci-après. L'augmentation de la demande est encore une fois exprimée par le déplacement

SENSIBILITÉ AU PRIX – 4^E PARTIE



vers l'extérieur de la courbe de demande (de D_0 à D_1), d'où un premier mouvement à la hausse du prix (de P_0 à P_1) et de la quantité (de Q_0 à Q_1) sur le marché. Comme nous l'avons vu plus tôt, la courbe de l'offre est relativement inélastique (davantage verticale). De plus, elle a moins tendance à se déplacer vers l'extérieur étant donné les barrières qui limitent l'entrée des prestataires de services sur le marché. Après réaction des prestataires à la demande—et comparativement aux points d'équilibre originaux P_0 et Q_0 —, le nouvel équilibre, défini par un prix P_2 et une quantité Q_2 , reflètera une augmentation de prix de loin supérieure, en proportion, à celle de la quantité.

ÉTUDES DE CAS

Aux fins de ce rapport, nous avons effectué huit études de cas. Celles-ci portaient sur quatre provinces canadiennes, trois États américains (la Virginie, la Californie et le Massachusetts), l'Irlande et le Royaume-Uni.

LE CANADA

Même si le financement, à tous les niveaux d'enseignement, provient à la fois de sources locales, provinciales et fédérales, la responsabilité de l'éducation au Canada revient aux provinces. Refusant l'ingérence du gouvernement fédéral, elles établissent chacune leurs propres politiques et programmes pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle aux études postsecondaires. Les systèmes d'éducation des provinces se ressemblent plus qu'ils ne se distinguent, sauf dans le cas du Québec,

lequel a instauré un système distinct en ce qui concerne le cheminement vers et pendant les études postsecondaires.

Cette étude concerne quatre des dix provinces canadiennes. Deux d'entre elles, le Québec et la Colombie-Britannique, ont eu recours au gel des droits de scolarité au cours des dix à vingt dernières années. Le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador, de leur côté, les ont récemment diminués.

GEL DES DROITS DE SCOLARITÉ : LE QUÉBEC

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

De façon générale, les droits de scolarité sont restés les mêmes au Québec entre 1972 et 1989; cependant, à partir de l'année scolaire 1990–1991, une série d'augmentations a été imposée. Quatre ans plus tard, les droits de scolarité subissaient un nouveau gel qui, sauf quelques corrections, a été maintenu jusqu'au printemps 2003. Les gels de frais de scolarité ne s'appliquent qu'aux étudiants québécois. Les étudiants de l'extérieur de la province et de pays étrangers déboursent des frais plus élevés que les Québécois.

CONTEXTE

Le Québec est la plus grande province du Canada par la superficie de son territoire, et il occupe le deuxième rang sur le plan de la population. Ses 7,4 millions d'habitants représentent 24 % de la population du Canada. Le Québec se distingue des autres provinces par sa langue et sa culture : 81,4 % de sa population utilise principalement le français comme première langue. La province est reconnue depuis longtemps pour posséder l'un des systèmes d'éducation les plus évolués au Canada.

NOTIONS DE BASE CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

Le système d'enseignement public du Québec offre six années d'enseignement primaire et cinq années d'enseignement secondaire. Sur 69 commissions scolaires, 60 sont franco-phones; les neuf autres, situées dans des

régions désignées, sont anglophones ou autochtones. Environ 1,35 million d'étudiants fréquentent l'une des quelque 2 500 écoles publiques québécoises. Huit % des étudiants québécois sont inscrits à l'école privée (Québec, 2002).

Le système postsecondaire est divisé entre les collèges et les universités. Il faut au moins une année d'études à un collège pré-universitaire, ou cégep (acronyme pour « collège d'enseignement général et professionnel »), pour entrer à l'université. Des 63 collèges de la province, 52 sont des cégeps, et les 11 autres sont d'autres types. En 2001–2002, 206 069 étudiants fréquentaient un collège au Québec (Québec, 2002).

Le système des cégeps a été introduit en 1967 pour mieux préparer les étudiants du secondaire aux études postsecondaires et au marché du travail. Les étudiants s'inscrivent soit dans un programme pré-universitaire, soit dans un programme professionnel technique, mais tous suivent des cours de formation générale. Environ 45 % des étudiants des cégeps optent pour la voie pré-universitaire (Fédération des cégeps, 2003).

Il existe neuf universités et 18 centres hors campus au Québec. En 2000–2001, 58,7 % des jeunes du Québec poursuivaient leurs études dans un collège professionnel ou pré-universitaire. Si ce résultat laisse entrevoir une légère baisse depuis le milieu des années 90, il est cependant stable depuis 1997–1998. Les deux tiers des étudiants pré-universitaires terminent leur programme et reçoivent un diplôme d'études collégiales (D.E.C.). Environ 36 % de tous les jeunes Québécois s'inscrivent à l'université; parmi ceux-ci, les deux tiers (65,8 %) en ressortent avec un baccalauréat.

TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ

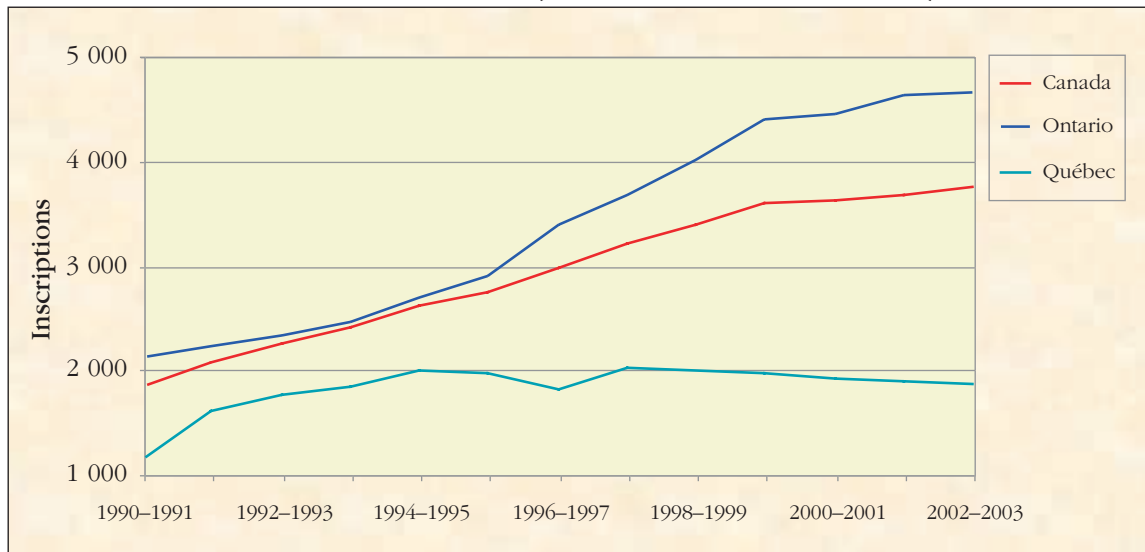
Entre 1972–1973 et 1989–1990, les droits de scolarité universitaires sont demeurés stables au Québec à environ 500 \$ par année. Mesurée en dollars constants, l'éducation devenait donc de moins en moins chère. Puis, le gouvernement provincial a administré une série d'augmentations : rien qu'en 1990–1991, les frais ont bondi de 74 % (de 519 \$ à 904 \$). L'augmentation totale entre 1989–1990 et 1994–1995 a été de 190 % supérieure à l'inflation, atteignant 1 303 \$ en dollars de 2002.

Le gouvernement du Parti Québécois a décrété un nouveau gel lorsque les droits de scolarité ont atteint 1 700 \$ en 1994–1995. Les

droits sont restés les mêmes en 1995–1996, pour diminuer de 6,2 % en 1996–1997. Ils ont remonté de 12,9 % l'année suivante, pour demeurer stables depuis, à 1 851 \$. Comparativement au reste du Canada, les frais de scolarité au Québec sont considérés comme une aubaine (Diagramme 1).

D'après ce graphique, les augmentations de droits de scolarité annuelles survenues au Québec au cours des années 90 et au début des années 2000—à l'exception de la hausse de 75 % en 1990–1991—sont comparables, voire inférieures, à celles qui ont touché les autres parties du pays durant cette période.

DIAGRAMME 1 : DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA, DE 1990–1991 À 2002–2003 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2002)



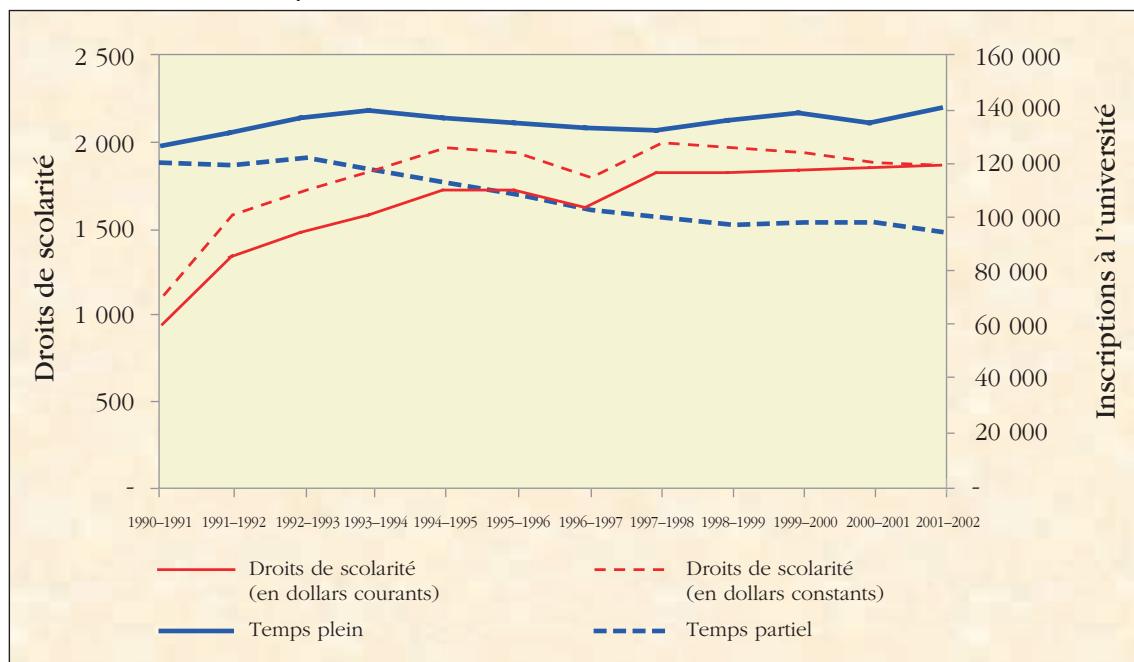
Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*.

RETOMBÉES DE LA POLITIQUE

Le diagramme 2 montre l'évolution de la relation entre les frais de scolarité et les inscriptions universitaires à temps plein et à temps partiel durant la période de 12 ans ayant débuté en 1990–1991. Au cours de la période où les frais de scolarité ont augmenté considérablement au

début des années 90, les inscriptions à temps plein ont d'abord progressé, pour ensuite se stabiliser à environ 140 000. Les inscriptions à temps partiel, de leur côté, ont diminué de façon plus marquée, passant de 121 282 en 1990–1991 à 93 900 en 2001–2002, un recul de 23 %.

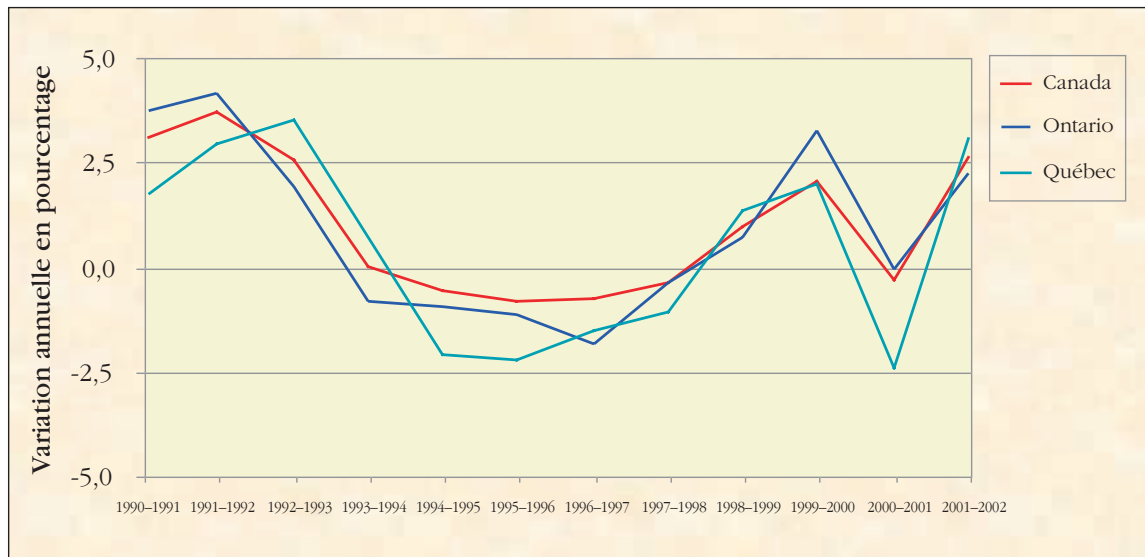
DIAGRAMME 2 : DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES (EN DOLLARS COURANTS ET EN DOLLARS CONSTANTS DE 2002) ET INSCRIPTIONS À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL AU QUÉBEC, DE 1990–1991 À 2001–2002



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)* www.statcan.ca.

Les variations du nombre d'inscriptions au Québec sont semblables à celles observées ailleurs au Canada et en Ontario (diagramme 3). Depuis 1990–1991, les courbes qui définissent les tendances relatives aux inscriptions dans ces trois administrations publiques sont pratiquement identiques, la différence étant que les diminutions de frais pratiquées au milieu des années 90 ont été légèrement plus accentuées au Québec qu'en Ontario et qu'ailleurs au Canada.

DIAGRAMME 3 : VARIATION ANNUELLE EN POURCENTAGE DES ÉQUIVALENTS D'INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES À TEMPS PLEIN AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA, DE 1990-1991 À 2001-2002



Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)* www.statcan.ca.

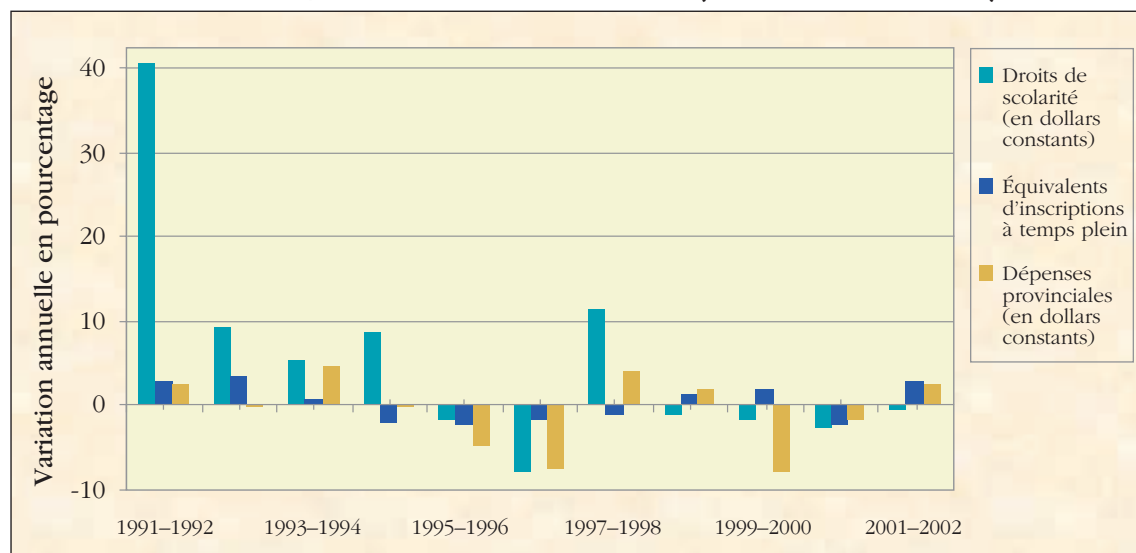
Le diagramme 4 illustre plus en détail la relation entre les droits de scolarité, les équivalents d'inscriptions à temps plein et les dépenses provinciales allouées à l'éducation postsecondaire au Québec. Au début des années 90, lorsque les frais de scolarité se sont mis à grimper subitement, le nombre d'inscriptions a aussi augmenté. Toutefois, le nombre d'inscriptions semble souvent varier indépendamment des augmentations de frais de scolarité au Québec. Pour cette raison, il est difficile de trouver un schéma qui suggère une quelconque influence des frais de scolarité sur le nombre d'inscriptions dans cette province.

Le diagramme 4 montre aussi que les dépenses annuelles du Québec en matière d'éducation postsecondaire fluctuent grandement. Le montant total indexé des dépenses engagées pour chaque étudiant fréquentant l'université à temps plein a diminué passablement avec le temps, chutant de 17 % en dollars constants entre 1990-1991 et 2001-2002.

DISCUSSION

La hausse des frais de scolarité n'a pas eu beaucoup d'effet sur la fréquentation des universités au Québec, sauf pour les étudiants à temps partiel, qui y sont désormais moins

DIAGRAMME 4 : VARIATION ANNUELLE, EN POURCENTAGE, DES DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES, DES ÉQUIVALENTS D'INSCRIPTIONS À TEMPS PLEIN ET DES DÉPENSES PROVINCIALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA, ENTRE 1990-1991 ET 2002-2003 (EN DOLLARS CONSTANTS)



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007

nombreux. Le Québec ayant presque toujours eu comme politique de maintenir des frais de scolarité faibles, voire de favoriser leur gel, on semble être resté sous l'impression que les études postsecondaires au Québec sont en général abordables. Étant peu élevés, donc ne représentant qu'une faible proportion du revenu global d'un étudiant, les frais de scolarité pèsent moins lourds dans la balance au moment de décider d'entreprendre ou non des études postsecondaires. Enfin, on a probablement comme perception générale que les études postsecondaires valent largement leur coût.

Il semble que l'obstacle le plus important à l'accès aux études postsecondaires au Québec soit le nombre de places disponibles dans les établissements. Le nombre d'inscriptions ne peut augmenter sans l'ajout de places.

Le gouvernement du Québec a su garder les études universitaires abordables pour les étudiants. Cependant, le budget total consacré aux études postsecondaires ayant baissé, le pourcentage de jeunes fréquentant l'université n'a pas augmenté, et ce, malgré la politique du gouvernement qui favorise le maintien de frais de scolarité à un faible niveau.

GEL DES DROITS DE SCOLARITÉ : LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

La Colombie-Britannique a pratiqué deux fois des gels de droits de scolarité dans les années 90. Un premier gel a été décrété en 1992–1993 et a duré deux ans. Après deux années d'augmentations modérées, un autre gel a été pratiqué et maintenu jusqu'en 2001–2002, année où les droits ont diminué de 5 %.²

CONTEXTE

Quatre millions de personnes, soit 13 % de la population du Canada, habitent en Colombie-Britannique.

NOTIONS DE BASE CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

La Colombie-Britannique a un système d'écoles publiques d'enseignement primaire et secondaire traditionnel qui va de la maternelle à la 12^e année et accueille 623 344 étudiants (automne 2002–2003). La province compte aussi 65 935 étudiants qui fréquentent l'école privée ou reçoivent de l'enseignement à domicile (ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique³, 2003).

La province compte 28 établissements postsecondaires publics, dont quatre universités en dur, deux universités spécialisées, cinq collèges universitaires, 11 collèges, trois instituts provinciaux, la *Open Learning Agency* (OLA) et deux instituts autochtones (Conseil des ministres de l'Éducation [Canada], 2001).

Elle possède aussi des établissements privés offrant des diplômes postsecondaires (Fisher, Rubenson et Mattia, 2001).

La *University of British Columbia* (UBC) est la plus grande université de la province : en 1999–2000, elle comptait 30 604 équivalents temps plein. Les autres universités en dur de la province sont la *University of Victoria*, la *Simon Fraser University*, la *University of Northern British Columbia* et la *Royal Roads University*. En 1989, les premiers collèges universitaires ont vu le jour : en partenariat avec une université, ils pouvaient décerner des baccalauréats. En 1994, des amendements à la loi ont permis aux collèges universitaires de décerner des diplômes de façon tout à fait autonome.

TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ

Les droits de scolarité ont augmenté au début des années 80 en Colombie-Britannique, atteignant une pointe de 31 % en 1984–1985, sauf au cours des années du premier gel des droits. Ils se sont ensuite stabilisés pendant un certain temps pour reprendre leur ascension à un taux variant entre 5 et 10 % durant la majeure partie de la décennie qui a suivi. En 1995–1996, la province a gelé les droits de scolarité universitaires à 2 500 \$⁴ pour deux semestres jusqu'en 2000–2001, année où les frais ont été déréglementés. L'inflation prise en compte, on estime que les droits de scolarité ont en fait baissé durant la période allant de 1995–1996 à 2001–2002, et ce d'environ 350 dollars constants de 2002.

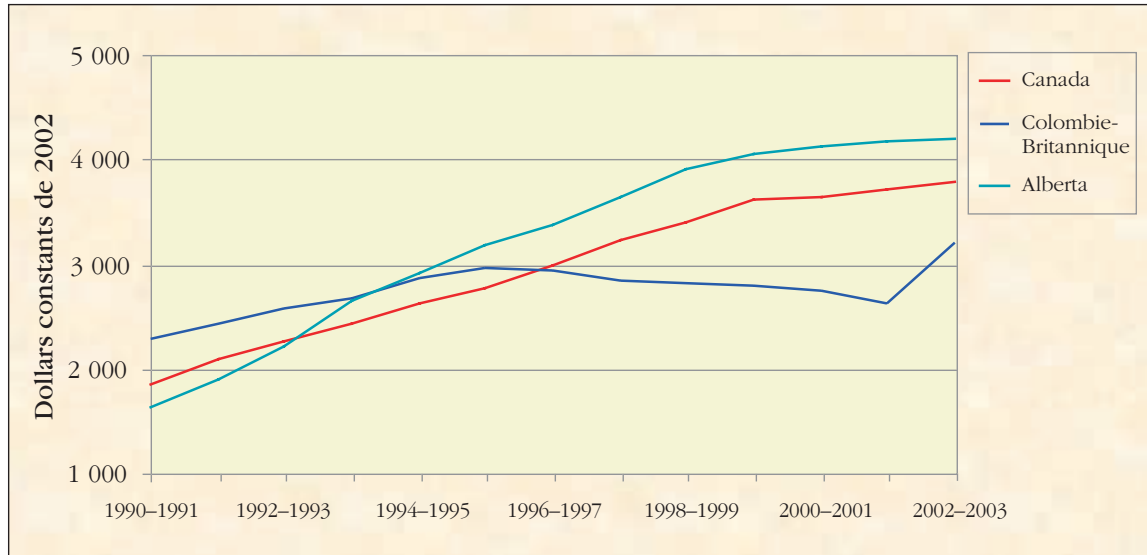
2. La baisse officielle est de 5 %, mais la diminution réelle pondérée en fonction du nombre d'inscriptions est de 2,5 %.

3. <http://www.bced.gov.bc.ca/k12datareports/02sldtxt/1555c.txt>

4. Comme l'indique la source des données, les droits de scolarité sont pondérés en fonction de l'inscription. En conséquence, ils varient légèrement d'une année à l'autre.

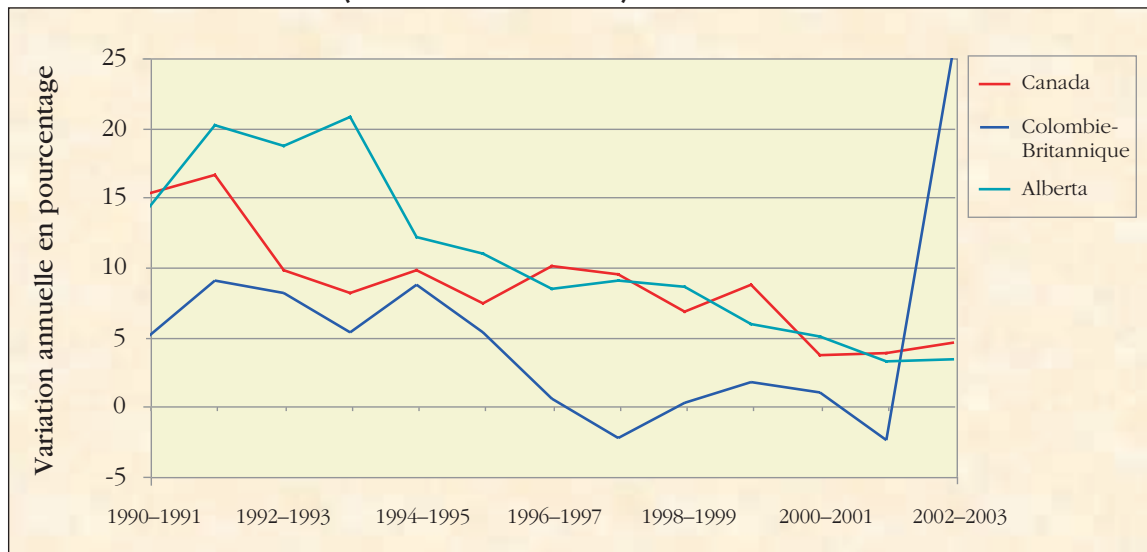
En comparaison, les droits de scolarité en vigueur ailleurs au Canada et dans la province voisine, l'Alberta, ont connu une croissance beaucoup plus accentuée (diagramme 5). Les augmentations de droits de scolarité dans ces régions se sont stabilisées—un peu de la même manière qu'en Colombie-Britannique—, mais le gel instauré dans cette dernière province a freiné avec plus d'efficacité les coûts liés aux études postsecondaires.

DIAGRAMME 5 : DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, EN ALBERTA ET AU CANADA, DE 1990-1991 À 2002-2003 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2002)



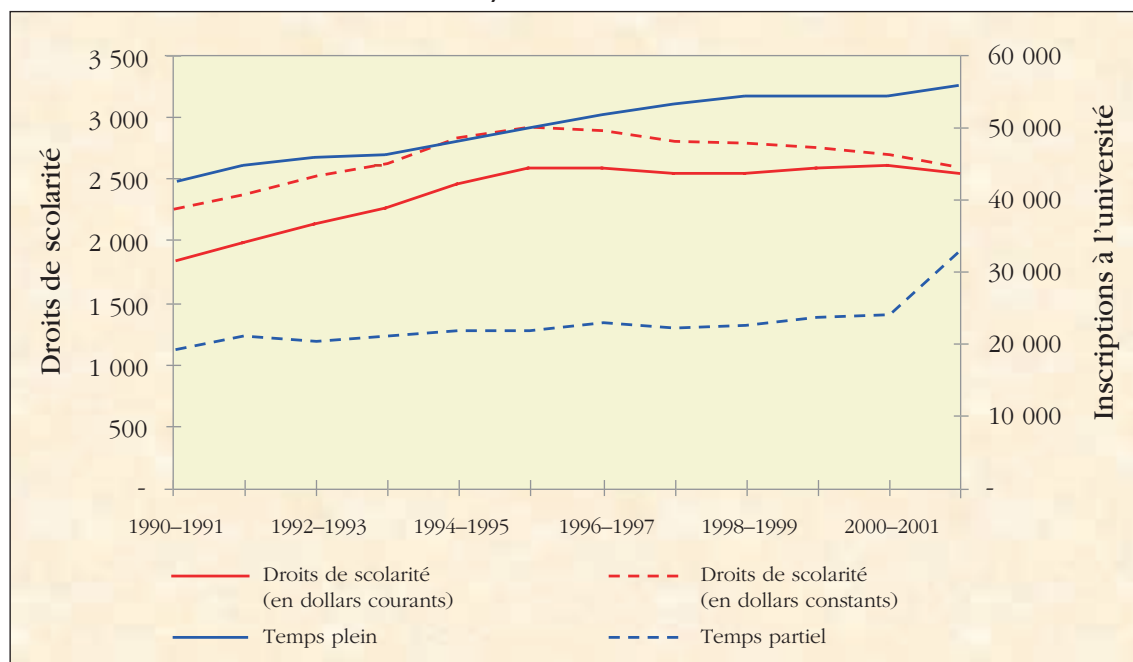
Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*.

DIAGRAMME 6 : VARIATION ANNUELLE EN POURCENTAGE DES DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, EN ALBERTA ET AU CANADA, DE 1990-1991 À 2002-2003 (EN DOLLARS COURANTS)



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*.

DIAGRAMME 7 : DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES (EN DOLLARS COURANTS ET CONSTANTS DE 2002), ET INSCRIPTIONS À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL À L'UNIVERSITÉ, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE 1990-1991 À 2001-2002



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)* www.statcan.ca.

RETOMBÉES DE LA POLITIQUE

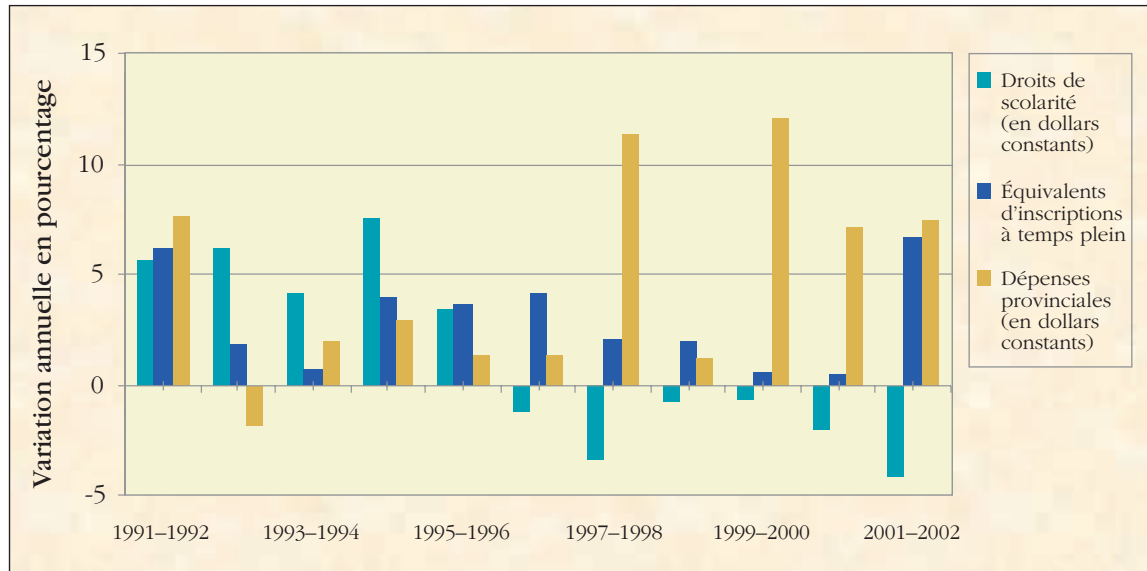
Lors des périodes de hausses de droits de scolarité du début des années 90, et pendant les périodes de gel qui ont suivi, les inscriptions à temps plein et à temps partiel ont augmenté dans les universités de la Colombie-Britannique. Au début des années 90, 42 096 étudiants à temps plein et 19 433 étudiants à temps partiel fréquentaient l'université en Colombie-Britannique, soit 48 573 équivalents temps plein. À la fin des années 90, les hausses annuelles de 3 à 4 % des inscriptions à temps plein se sont stabilisées, pour se maintenir autour de 0 à 2 %. En 1999-2000, les nombres d'inscriptions à temps plein et à temps partiel s'élevaient à 54 056 et à 23 744 respectivement. En 2001-2002, on recensait l'équivalent de 66 000 étudiants à temps plein inscrits aux universités de la Colombie-Britannique.

Cette croissance de 36,9 % des équivalents temps plein représentait de loin la plus importante augmentation en pourcentage au Canada. À l'échelle nationale, les inscriptions avaient augmenté de 8,7 % entre 1990-1991 et 2001-2002. L'Alberta occupait le deuxième rang au chapitre des hausses, avec 17,6 %.

Au début des années 90, les droits de scolarité ont augmenté chaque année, sauf en 1992-1993. Les dépenses provinciales (compte tenu de l'inflation) ont suivi le rythme, poursuivant même leur ascension durant la période de gel de 1995-1996. En 1997-1998, les droits de scolarité ont diminué de 2,3 % et la province a augmenté ses dépenses de 11,3 %. Deux ans plus tard, toujours en période de gel des frais, les dépenses ont augmenté de 12,1 %, puis de 7 % par année pour chacune des deux années suivantes.⁵

5. À la fin des années 90, la province s'était engagée à mettre sur pied un système de collèges universitaires offrant des cours universitaires et de métiers et décernant des certificats, des accréditations et des diplômes. Une bonne partie des hausses des dépenses est attribuable à ce projet.

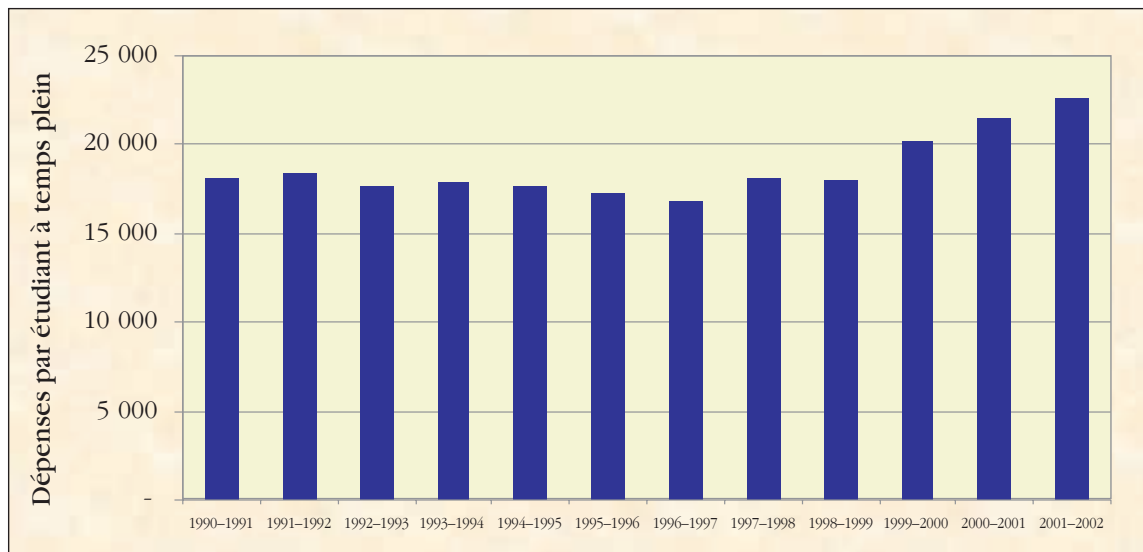
DIAGRAMME 8 : VARIATION ANNUELLE, EN POURCENTAGE, DES DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES, DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN ET DES DÉPENSES PROVINCIALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE 1990-1991 À 2001-2002 (EN DOLLARS CONSTANTS)



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)* www.statcan.ca; Statistique Canada, *CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007* cansim2.statcan.ca.

Le financement provincial par étudiant est toutefois demeuré fixe au début des années 90, pour décliner au cours des deux années suivant l'entrée en vigueur du gel des droits de scolarité. Il n'a recommencé à augmenter qu'en 1997-1998, passant de 16 774 \$ en 1996-1997 à 22 603 \$ en 2001-2002 (en dollars constants de 2002).

DIAGRAMME 9 : DÉPENSES TOTALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE PAR ÉTUDIANT UNIVERSITAIRE À TEMPS PLEIN EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE 1990-1991 À 2001-2002 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2002)



Source : Statistique Canada, *CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007* cansim2.statcan.ca.

La Colombie-Britannique a su garder l'éducation universitaire accessible tout au long des années 90. Le gouvernement s'est efforcé de limiter les hausses de frais de scolarité pour plutôt augmenter ses dépenses en matière d'éducation postsecondaire. La Colombie-Britannique occupait alors le troisième rang (après le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador) sur la liste des provinces canadiennes affichant les frais de scolarité les plus bas (en 2002–2003, elle a reculé au quatrième rang).

Les signes de répercussions des gels de frais de scolarité sur les inscriptions en Colombie-Britannique sont cependant assez rares, puisque c'est durant la période de hausses marquées des frais de scolarité, au début des années 90, que s'est accru, en partie, le taux d'étudiants fréquentant l'université à temps plein dans le segment de population des 20 à 24 ans de la province (hausse de 18 à 22 % entre 1990–1991 et 2002–2003). Autrement dit, les augmentations du nombre d'inscriptions pourraient aussi bien s'expliquer par des changements démographiques ou par une plus forte motivation des jeunes à poursuivre des études postsecondaires.

Les effets des augmentations de frais de scolarité sur le nombre d'inscriptions pourraient devenir plus évidents au cours des prochaines années. En janvier 2002, le gouvernement annonçait des réductions de dépenses de 20 à 40 % dans tous les secteurs et ministères gouvernementaux, y compris dans les programmes d'emploi pour les jeunes (13 millions de dollars et 10 000 emplois pour étudiants) et les programmes d'alternance travail-études. Ces réductions comprenaient également l'élimination du programme de bourses d'études aux étudiants de première année et un gel de trois ans des budgets des établissements. Un mois plus tard, le gouvernement annonçait la déréglementation des frais de scolarité, mettant fin à toute possibilité de gel et laissant aux établissements le choix des droits à imposer. L'année suivante, les droits de scolarité moyens pondérés en fonction du nombre d'inscriptions ont augmenté de 25 %, et dans certains cas ont doublé ou triplé. Les droits de scolarité du programme de maîtrise en administration des affaires de la *University of British Columbia* ont ainsi augmenté de 321 % (Doherty-Delorme et Shaker, 2003).

RÉDUCTION DES DROITS DE SCOLARITÉ : TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

Les droits de scolarité universitaires ont augmenté pendant de nombreuses années à Terre-Neuve-et-Labrador, jusqu'à ce qu'un parti promettant de réduire les frais de scolarité de 25 % sur trois ans soit élu au gouvernement. Une première baisse de 10 % a été décrétée en 2001–2002, suivie d'une deuxième du même ordre en 2002–2003. Une dernière baisse de 5 % était prévue pour l'année scolaire 2003–2004.

Ces gels et réductions ont eu lieu dans une période de protestations des étudiants, à un moment où la population prenait de plus en plus conscience de l'escalade des coûts des études universitaires dans la province. À cette époque, on estimait que les étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador sortaient de l'université endettés de 23 000 \$.⁶

CONTEXTE

En 2001, la province de Terre-Neuve-et-Labrador comptait 533 800 habitants, dont le tiers vivaient à St. John's, la capitale. La population de la province décline lentement, cependant, et le nombre de personnes en âge de fréquenter les établissements postsecondaires diminue d'environ 4 % par année depuis 10 ans. Les principales industries de la province sont les pêches, les mines et l'exploitation du pétrole en mer.

NOTIONS DE BASE CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

En 2001–2002, Terre-Neuve-et-Labrador comptait 326 écoles publiques primaires et secondaires accueillant 86 898 étudiants de la maternelle à la 12^e année. La population étudiante a cependant décliné abruptement au cours des dix dernières années, chutant de 30 % par rapport à 1990–1991. Le taux d'obtention de diplôme secondaire (75,2 %) est largement inférieur à celui de la plupart des autres provinces. En outre, ce taux est exceptionnellement bas chez les étudiants de sexe masculin, ne dépassant pas 67,5 % (gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador [2003]).

Terre-Neuve-et-Labrador compte une université, la *Memorial University*, située à St. John's, et un collège, le *College of the North Atlantic*, qui possède des centres hors campus un peu partout dans la province. En 2002–2003, 12 562 étudiants à temps plein et 2 156 étudiants à temps partiel étaient inscrits à la *Memorial University*, soit environ le tiers de la population en âge de fréquenter les établissements postsecondaires dans la province (jeunes de 20 à 24 ans).

6. Selon les analyses du ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador, les étudiants de la *Memorial University* cumulaient une dette moyenne de 22 591 \$ à la fin de leurs études. Pour plus de renseignements, lire *Postsecondary Indicators '98* (<http://www.gov.nf.ca/youth/pub/ind97/INDEX.HTM>), page 108.

TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ

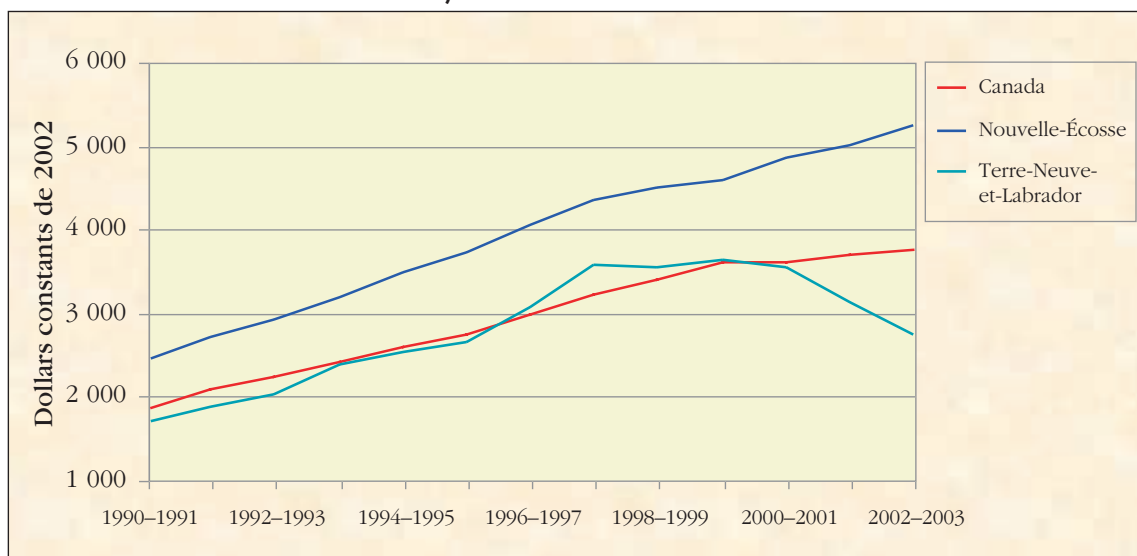
Au milieu des années 90, l'éducation post-secondaire à Terre-Neuve-et-Labrador était dans un état critique. La population en âge de fréquenter les établissements postsecondaires étant alors sur le déclin, les inscriptions se sont mises à diminuer et, dans le meilleur des cas, à rester stables. En 1995–1996, les inscriptions à temps plein ont chuté de 8,7 % pour atteindre un niveau plancher de 12 025. Les inscriptions à temps partiel ont diminué plus rapidement, reculant même de 20 % par année pendant trois ans au milieu des années 90. À la fin de la décennie, les inscriptions à temps plein étaient aussi nombreuses qu'au début, mais les inscriptions à temps partiel avaient diminué de moitié, passant de 4 023 à 1 932.

Pendant ce temps, les frais de scolarité doublaient (en dollars constants), passant de 1 680 \$ en 1990–1991 à 3 517 \$ à la fin de la décennie (diagrammes 10 et 11). Sur 10 ans, on a compté cinq années où les hausses ont dépassé 10 %, et deux années de suite où

elles ont atteint 17 et 19 % (en 1996–1997 et en 1997–1998). Comme le montrent les deux diagrammes suivants, les frais de scolarité à Terre-Neuve-et-Labrador, chez leur voisin proche la Nouvelle-Écosse et au Canada en général ont suivi les mêmes tendances jusqu'en 1996–1997. Toutes les administrations publiques ont vu leurs frais de scolarité augmenter de 10 % (en moyenne) entre le début et le milieu des années 90.

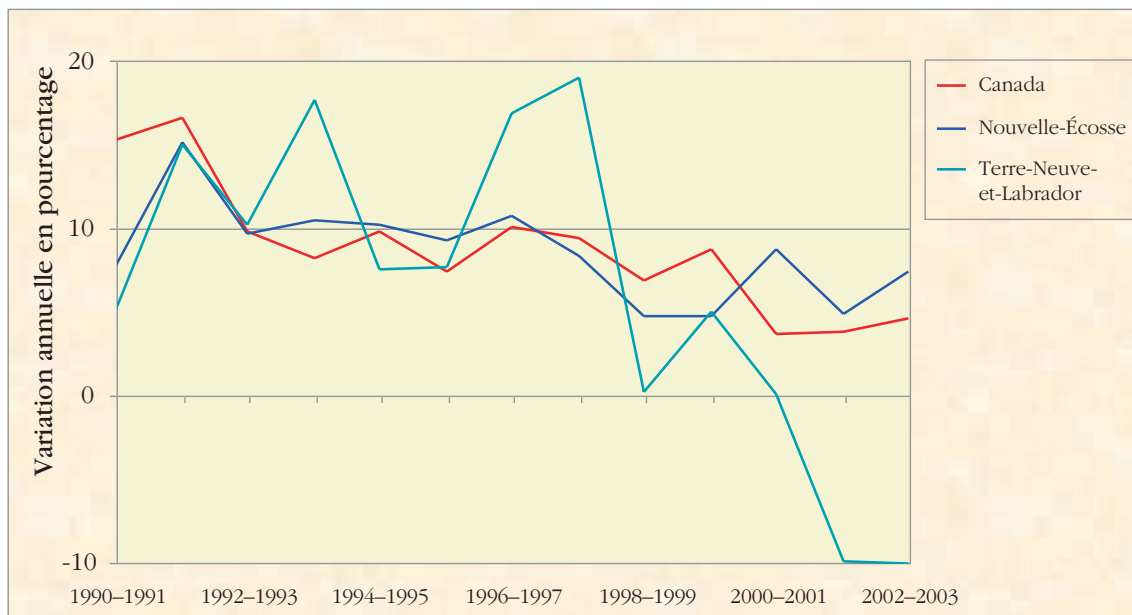
À partir de 1997–1998 et pendant les quatre années suivantes, les droits de scolarité sont demeurés presque inchangés. À la fin de cette période, le gouvernement provincial a mis en place son projet de réduction des droits. Comme le montrent les Diagramme 10 et 11, les ressemblances entre les courbes des droits de scolarité à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Canada s'arrêtent en 2002. Alors que le taux d'augmentation moyen des droits de scolarité au Canada se stabilise, celui de Terre-Neuve-et-Labrador décroît.

DIAGRAMME 10 : DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET AU CANADA, DE 1990–1991 À 2002–2003 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2002)



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*.

DIAGRAMME 11 : VARIATION ANNUELLE, EN POURCENTAGE, DES DROITS DE SCOLARITÉ (EN DOLLARS DE 2002) À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET AU CANADA, DE 1990-1991 À 2002-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*.

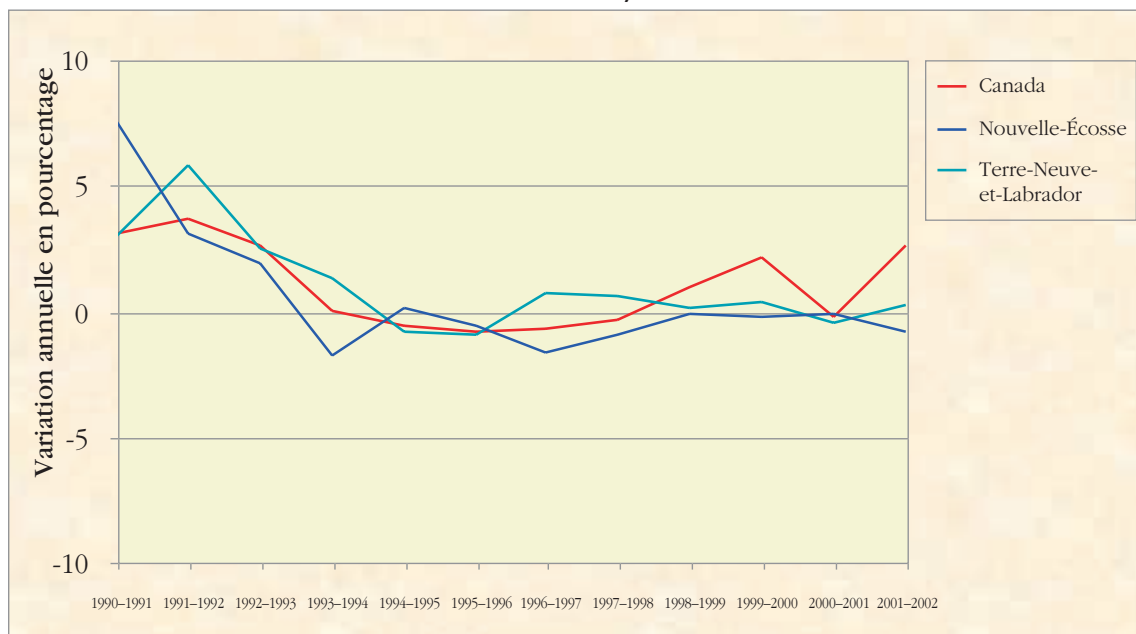
RETOMBÉES DE LA POLITIQUE

En ce qui concerne la *Memorial University*, les inscriptions à temps plein et à temps partiel ont déjà commencé à augmenter. En 2002-2003, le nombre d'inscriptions à temps plein a atteint 12 562, une hausse de 2,7 % par rapport à l'année précédente. Les inscriptions à temps partiel, pour leur part, ont grimpé de 4,8 %. Au total, les équivalents temps plein à la *Memorial University* ont augmenté de 2,8 % en 2002-2003, la hausse la plus importante depuis 1992-1993, malgré la diminution constante de la population en âge de fréquenter les établissements postsecondaires. Le ratio des étudiants universitaires à temps plein sur la population en âge de fréquenter le collège dans la province s'établit maintenant à 34 %, une tendance en hausse constante depuis le milieu des années 90. On ne peut toutefois lier cette progression directement à la récente baisse des frais de scolarité, car le taux d'inscription au Canada est en hausse légère depuis

1998-1999. Difficile de savoir par conséquent si l'amélioration est attribuable effectivement à la réduction des frais dans la province, ou aux tendances dominantes à l'échelle nationale.

Entre 1992-1993 et 1997, le financement de l'éducation postsecondaire a chuté de 25 %, passant de 195 à 147 millions de dollars (compte tenu de l'inflation). Les dépenses gouvernementales totales par étudiant universitaire à temps plein, notre indicateur dans la comparaison des investissements faits dans l'éducation postsecondaire au cours des années, avoisinaient 14 852 \$ en 1990-1991 (en dollars constants). Dix ans plus tard, elles ne représentaient plus que 12 536 \$. Cependant, entre 2000-2001 et 2001-2002, le financement est passé de 153,4 à 164,5 millions de dollars, une augmentation de 7,3 % supérieure à l'inflation. Le financement total par étudiant est passé de 12 536 \$ à 13 450 \$.

DIAGRAMME 12 : VARIATION ANNUELLE DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET AU CANADA, DE 1990-1991 À 2001-2002

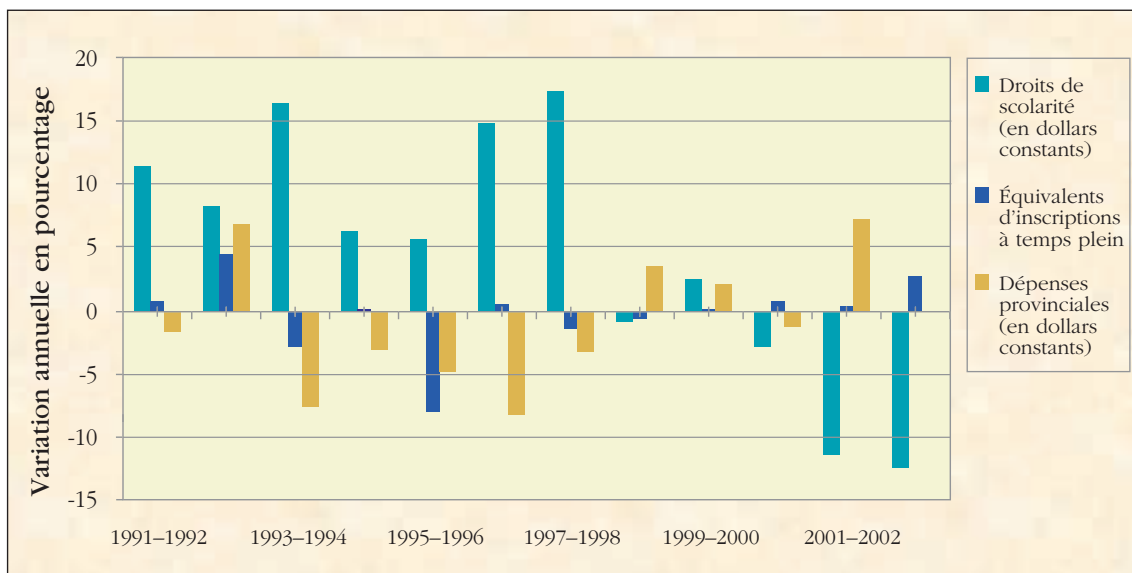


Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)* www.statcan.ca; Statistique Canada, *CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007* cansim2.statcan.ca; Statistique Canada, *Enquête sur la population active, tableau 282-0002* www.statcan.ca.

Le diagramme 13 montre la variation annuelle en pourcentage des droits de scolarité ainsi que des inscriptions et des dépenses à Terre-Neuve-et-Labrador. De pair avec une augmentation des droits de scolarité jusqu'à la fin des années 90 et une réduction des dépenses provinciales, le taux d'inscription a diminué. En 1998-1999, à la faveur d'une

remontée des dépenses et d'une stabilisation des droits de scolarité, le déclin des inscriptions a cessé. En 2002-2003, après une période d'augmentation des dépenses et de diminution des frais de scolarité, la province a enregistré sa plus importante hausse du nombre d'inscriptions en dix ans.

DIAGRAMME 13 : VARIATION ANNUELLE EN POURCENTAGE DES DROITS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES, DES ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN ET DES DÉPENSES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POST-SECONDAIRE, DE 1991-1992 À 2001-2002



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)* www.statcan.ca; Statistique Canada, *CANSIM II*, tableaux 478-0004 et 478-0007 cansim2.statcan.ca; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002 www.statcan.ca.

DISCUSSION

Le taux de chômage à Terre-Neuve-et-Labrador se situe au niveau relativement stable d'environ 16 %, ce qui pourrait suggérer que les augmentations du nombre d'inscriptions sont attribuables aux conditions économiques : au cours des années 90, en effet, les baisses du taux de chômage ont coïncidé avec des diminutions du nombre d'inscriptions à l'université. Reste qu'il serait hasardeux de faire un lien direct entre les deux phénomènes.

Devant tout type de projet de réduction des droits de scolarité, il faut se demander si les revenus perdus par l'établissement pourront être remplacés. Le précédent gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador avait promis d'assurer à la *Memorial University* un meilleur financement, et même de compenser le manque à gagner lié aux droits de scolarité. Le nouveau gouvernement conservateur élu à la fin de 2003 tiendra-t-il le même discours?

RÉDUCTION DES DROITS DE SCOLARITÉ : LE MANITOBA

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

En 1990–1991 et 1992–1993, les droits de scolarité des universités manitobaines ont grimpé en flèche, de 20 % par année en moyenne, pour revenir ensuite à un taux plus modéré de 5 à 6 % par année. Le taux d'inscription a chuté à plusieurs reprises au cours de cette période, l'année scolaire 1996–1997 représentant la seule exception. Une autre hausse de plus de 10 % en 1999–2000 a incité les étudiants à protester.

Or, en 2000–2001, le Nouveau Parti démocratique, qui avait remporté l'élection provinciale de 1999, réduisait de 10 % les droits de scolarité de tous les collèges et universités de la province; le gel des droits est maintenu depuis.

L'ÉDUCATION AU MANITOBA

Le Manitoba compte environ 700 écoles publiques réparties dans 50 districts scolaires, qui accueillent 206 653 étudiants du primaire et du secondaire. Environ 84 % de ces jeunes terminent leurs études secondaires (Statistique Canada, 1996, page 7) et la moitié poursuivent leurs études au niveau post-secondaire (Bowlby et McMullen, 2002, p. 46). Ce taux d'obtention de diplôme compte parmi les plus faibles au Canada.

Le Manitoba possède quatre universités dont trois sont situées à Winnipeg, la plus grande ville de la province avec 700 000

habitants sur le 1,1 million de personnes qui peuplent la province. La *University of Manitoba in Winnipeg* est la plus grande université avec plus de 32 000 étudiants (22 495 équivalents temps plein). Les autres sont la *University of Winnipeg*, la *Brandon University* et le Collège universitaire de Saint-Boniface, un établissement francophone. Au total, 48 000 étudiants fréquentent l'université dans la province, soit 32 504 équivalents temps plein. Les collèges communautaires, de leur côté, accueillent plus de 13 000 étudiants.

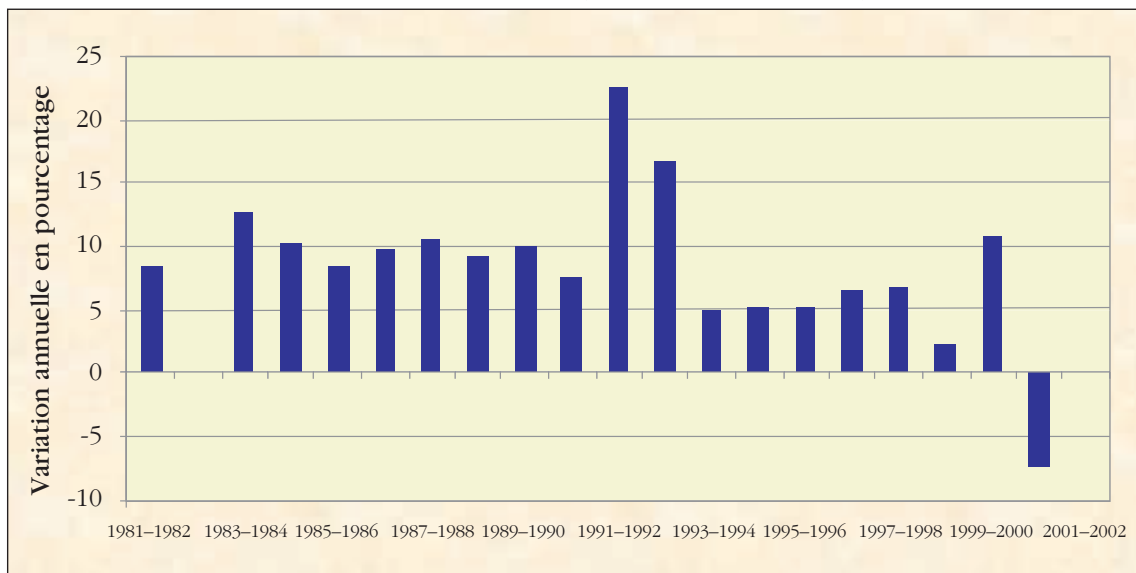
TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ

Le diagramme 14 illustre la tendance relative aux droits de scolarité réels des universités manitobaines entre 1981–1982 et 2001–2002. Au cours des années 90, les droits de scolarité moyens (pondérés en fonction des inscriptions) des universités manitobaines ont grimpé de 78 %, compte tenu de l'inflation. En 1999–2000, les droits de scolarité et frais connexes indexés (après inflation) s'élevaient à 3 747 \$ par année universitaire, soit presque le double des 1 890 \$ exigés dix ans plus tôt.

Après le changement de politique de 2000–2001, les droits de scolarité au Manitoba ont baissé de 10 % et sont restés gelés depuis. Le diagramme 15 illustre cette tendance, et montre que les droits de scolarité en vigueur dans le reste du Canada et dans la province voisine, la Saskatchewan, ont continué de grimper.

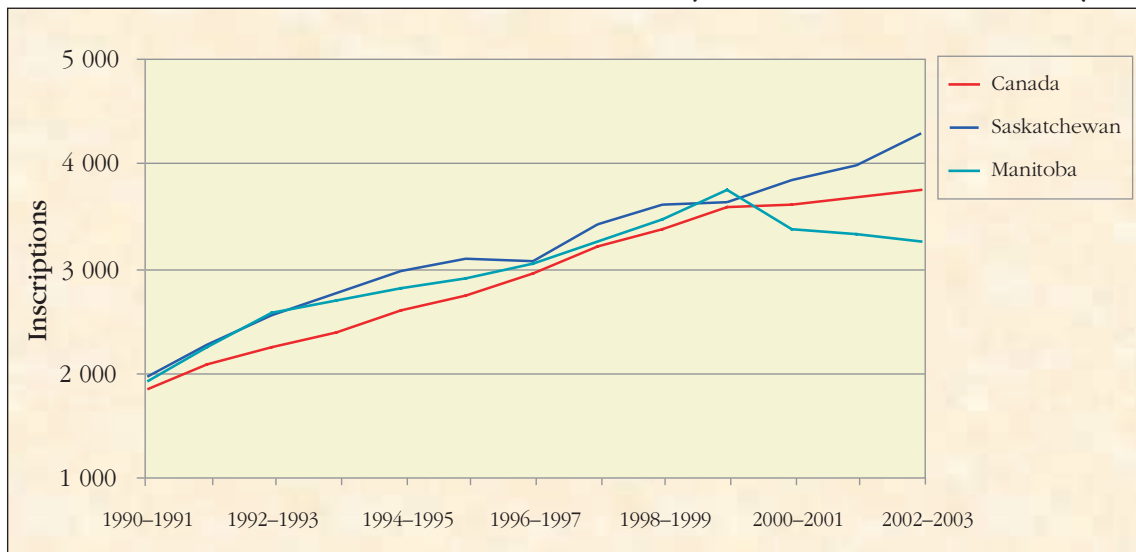
La politique manitobaine en matière de droits de scolarité permet des rajustements minimes de manière à tenir compte des pressions inflationnistes et des augmentations des droits de scolarité dans certains cas spéciaux touchant des départements précis⁷ (p. ex. la médecine dentaire).

DIAGRAMME 14 : VARIATION ANNUELLE, EN POURCENTAGE, DES DROITS DE SCOLARITÉ AU MANITOBA, ENTRE 1981-1982 ET 2001-2002 (EN DOLLARS COURANTS)



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*.

DIAGRAMME 15 : FRAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN ET AU CANADA, DE 1990-1991 À 2002-2003 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2002)



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*.

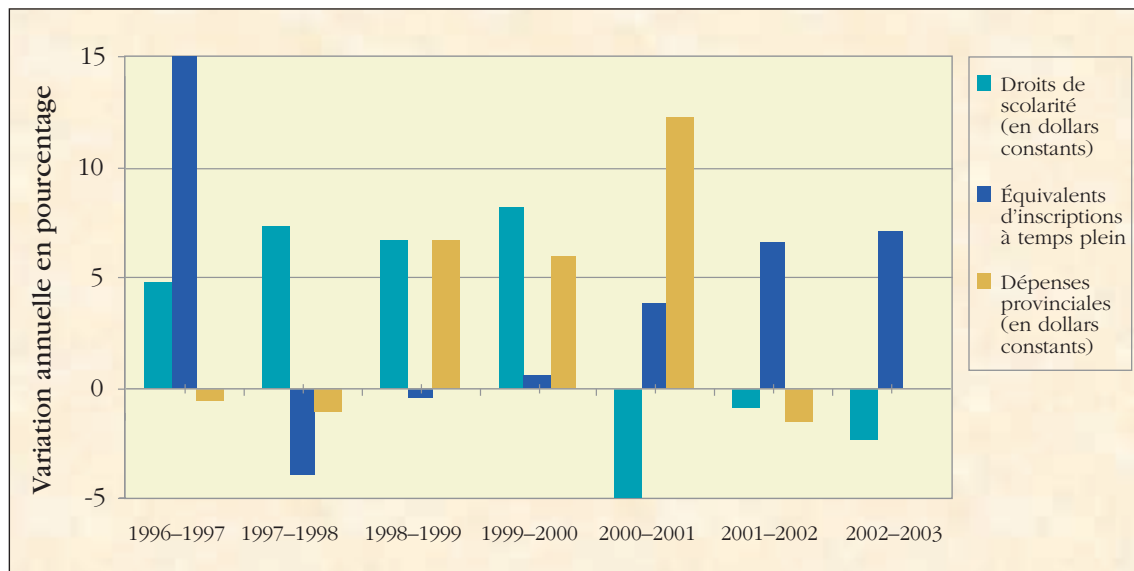
7. Le gouvernement a établi dans sa politique des dispositions à l'égard des cas spéciaux qui exigent des augmentations de droits de scolarité. Ces cas spéciaux touchent surtout les écoles professionnelles de médecine et de médecine dentaire, où les hausses de coûts sont parfois inévitables. Dans ce cas, l'établissement ou le département demandeur doit démontrer le bien-fondé des hausses au gouvernement provincial. Il doit prouver, entre autres, que le nombre d'étudiants desservis a augmenté; que les étudiants obtiendront du travail et pourront rembourser l'aide financière reçue parce que la demande du marché est assez forte; que des frais de scolarité plus élevés ne nuiront pas à l'accessibilité; et que le programme doit engager des dépenses particulièrement élevées.

RETOMBÉES DE LA POLITIQUE

Avant les réductions, puis le gel de droits de scolarité au Manitoba, les inscriptions universitaires avaient commencé à baisser, pour ensuite se stabiliser. L'adoption de droits de scolarité moins élevés a coïncidé avec une hausse importante de la population d'âge postsecondaire. Dès la première année de mise en application de la nouvelle politique, les inscriptions avaient augmenté de 3,9 %, soit l'équivalent d'environ 1 000 étudiants à temps plein (l'effectif étudiant réel était de

1 700). L'année suivante, les inscriptions avaient continué de grimper de 6,5 %, soit l'équivalent de 1 861 étudiants à temps plein (l'effectif réel était de 2 911). En 2002–2003, les équivalents temps plein s'étaient encore accrus de 8,8 %. Au total, ils avaient augmenté de 18 %, ou de 5 033 étudiants en trois ans. La population étudiante universitaire avait augmenté de 21 %, ou de 8 462 étudiants à temps plein et à temps partiel.

DIAGRAMME 16 : VARIATION ANNUELLE, EN POURCENTAGE, DES DROITS DE SCOLARITÉ, DES ÉQUIVALENTS D'INSCRIPTIONS À TEMPS PLEIN ET DES DÉPENSES PROVINCIALES, DE 1996–1997 À 2002–2003 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2002)



Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)* www.statcan.ca; Statistique Canada, *CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007* cansim2.statcan.ca; Statistique Canada, *Enquête sur la population active, tableau 282-0002* www.statcan.ca.

DISCUSSION

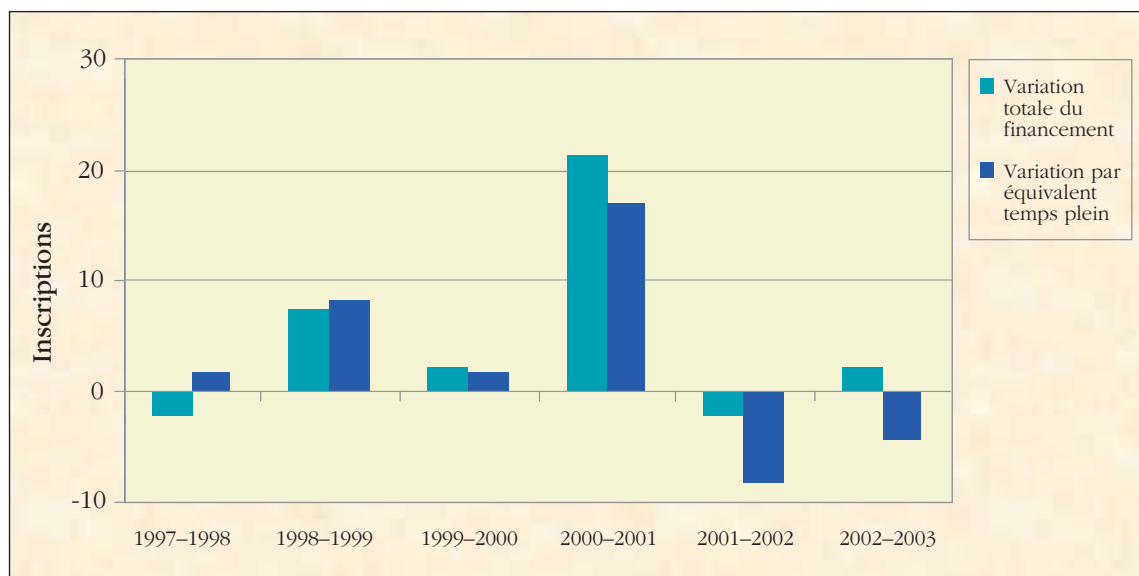
Les droits de scolarité ont été réduits en raison de la dénonciation des coûts croissants des études postsecondaires et de la volonté d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire au Manitoba. Au premier coup d'œil, les baisses semblent avoir donné de bons résultats, les inscriptions dans les collèges et les universités ayant augmenté de 20 %. Par contre, nous ne savons toujours pas si ces mesures ont aussi amélioré l'accès aux études postsecondaires pour les personnes autochtones et les gens à faible revenu.

Pour que les universités puissent continuer de répondre à la demande malgré les baisses de droits de scolarité, le gouvernement provincial a haussé de 21,6 % les subventions d'équipement et de fonctionnement

versées aux établissements, injectant ainsi 65 millions de dollars dans le système, ou environ 200 \$ par équivalent temps plein à l'université (voir diagramme 17). Cependant, comme l'aide du gouvernement n'a pas augmenté depuis, et étant donné que le nombre d'inscriptions s'est accru, on considère que le financement provincial de l'éducation postsecondaire a en fait régressé, et ce dans des proportions de 7,9 % en 2001–2002 et de 4,4 % en 2002–2003.

Ainsi, peu importe que les inscriptions continuent ou non leur mouvement à la hausse, le financement des établissements postsecondaires au Manitoba demeurera préoccupant.

DIAGRAMME 17 : VARIATION ANNUELLE, EN POURCENTAGE, DU FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET VARIATION ANNUELLE, EN POURCENTAGE, DU FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE PAR ÉQUIVALENT D'INSCRIPTION À TEMPS PLEIN À L'UNIVERSITÉ AU MANITOBA, DE 1997–1998 À 2002–2003



Source : Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) www.copse.mb.ca/fr/insitutions/access, Winnipeg (Manitoba), www.copse.mb.ca.

INSTAURATION DE DROITS DE SCOLARITÉ : L'ANGLETERRE

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

En 1997, le gouvernement britannique annonçait l'entrée en vigueur d'un plan d'instauration des droits de scolarité (à l'origine, 1000 £ par année) pour l'année scolaire 1998–1999. Le plan répondait à la forte demande à l'égard de nouvelles ressources en matière d'éducation postsecondaire, après des années de déclin de l'aide à l'éducation. Le nombre d'étudiants avait doublé entre 1980 et 1997, alors que les dépenses relatives à l'éducation postsecondaire avaient chuté de 40 % par étudiant pendant cette période (Walker, 1997). Les salaires des professeurs ne faisaient plus le poids en comparaison de ceux de leurs confrères de l'étranger et la rémunération du personnel était inférieure à celle en vigueur dans d'autres secteurs. Le gouvernement devait trouver de nouvelles sources de revenu pour faire en sorte que son système d'éducation redevienne concurrentiel, et qu'au moins 50 % de la population en âge de fréquenter les établissements postsecondaires

poursuive des études avancées. À cet égard, le changement apporté à la politique relative aux droits de scolarité a eu pour effet de libérer les contribuables d'une partie du financement de l'éducation postsecondaire (jusque-là soutenu à plus de 70 % par eux) pour la transférer vers les diplômés, qui profitent considérablement de leur employabilité accrue après des études universitaires.

L'étude de la situation au Royaume-Uni est complexe, étant donné la rapidité à laquelle se produisent les changements dans le financement de l'éducation postsecondaire, d'une part, mais aussi parce que les différentes administrations publiques composant le Royaume-Uni (l'Écosse, l'Irlande du Nord, le Pays de Galles et l'Angleterre) établissent chacun leurs propres règles à l'intérieur du contexte global de l'éducation postsecondaire. Pour ces raisons, la présente section ne portera que sur les données qui touchent les études universitaires en Angleterre.

NOTIONS DE BASE CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

En Angleterre, 90 % de tous les élèves du primaire et du secondaire fréquentent l'école d'État. Celle-ci est financée par les taxes locales et les impôts nationaux, et utilise un programme d'études national. À l'âge de 16 ans, la plupart des étudiants passent des examens pour obtenir leur *General Certificate of Secondary Education* (certificat général d'éducation secondaire). C'est à l'issue de ces examens que les étudiants arrêtent leurs études, s'inscrivent à un collège technique ou continuent leurs études secondaires pendant encore deux ans en vue de passer les

examens de niveau avancé (*Advanced Level*) qui leur permettront d'entrer à l'université. En règle générale, environ 40 % des étudiants se voient refuser leur premier choix d'établissement (Vossenstyn, 2000), ce qui reflète la forte demande à l'égard de l'éducation postsecondaire en Grande-Bretagne.

Dans ce pays, l'éducation postsecondaire englobe deux grands secteurs : l'éducation postsecondaire (universités et anciennes écoles polytechniques) et l'éducation complémentaire (formation professionnelle et collèges techniques). L'Angleterre compte 76 universités

(dont l'Open University, qui dispose d'un système d'admission ouvert) et 52 « autres établissements d'éducation postsecondaire » qui accueillent plus de deux millions d'étudiants.

Sur l'ensemble des étudiants diplômés du secondaire qui entreprennent des études postsecondaires en Angleterre, environ 41 % entrent au niveau universitaire et 25 % au niveau non universitaire (Greenaway et Haynes, 2000). Le nombre total d'étudiants inscrits à des programmes d'études postsecondaires a augmenté de plus de 50 % entre 1990 et 1996. Toutefois, des obstacles subsistent pour certains groupes socio-économiques. Si quatre étudiants de 18 ans sur cinq issus de familles qui comptent des professionnels et des cadres supérieurs accèdent aux études supérieures, ils sont à peine un sur dix provenant de milieux où l'instruction est plus rare à y accéder (Greenaway et Haynes, 2000).

La valeur (considérée en tant que pourcentage du PIB) des sommes consacrées par l'Angleterre à ses universités est la plus faible de tous les pays industrialisés, soit 1,0 % contre 1,7 % en moyenne pour les autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle représente aussi à peine plus du tiers des sommes consacrées par les États-Unis (2,7 %) à leurs universités (OCDE, 2003). En 1995, les dépenses par étudiant anglais (7 225 \$) ne représentaient que 60 % de la moyenne de celles des autres pays de l'OCDE (12 018 \$). En comparaison, les dépenses par étudiant américain s'élevaient à 19 965 \$ (mais moins de la moitié de ces sommes provenaient de fonds publics).

Le financement public se présente principalement sous la forme de subventions globales et d'un soutien indirect de la part des *Local Education Authorities* (autorités scolaires locales), qui paient les frais des

étudiants à faible revenu, et de subventions globales annuelles en provenance du *Higher Education Funding Council for England* et destinées, dans une proportion d'environ 85 %, aux universités. Une autre tranche de 5 % du financement provient de fonds distribués pour encourager la poursuite des études chez les étudiants des quartiers qui présentent un faible taux historique de participation aux études postsecondaires. L'attribution de bourses et de prêts étudiants selon le revenu représente aussi une source indirecte de financement public pour les universités. Au total, 72 % des dépenses des étudiants ont été payées par les fonds publics en 1995 (Greenaway et Haynes, 2000).

En 1997, le gouvernement proposait que les étudiants paient une partie du coût de leurs études postsecondaires afin de libérer les contribuables à faible revenu de ce fardeau (en moyenne, les Anglais détenant un diplôme d'études supérieures touchent un revenu d'environ 50 % supérieur à celui de leurs compatriotes non diplômés.) (*The Future of Higher Education*, 2003).

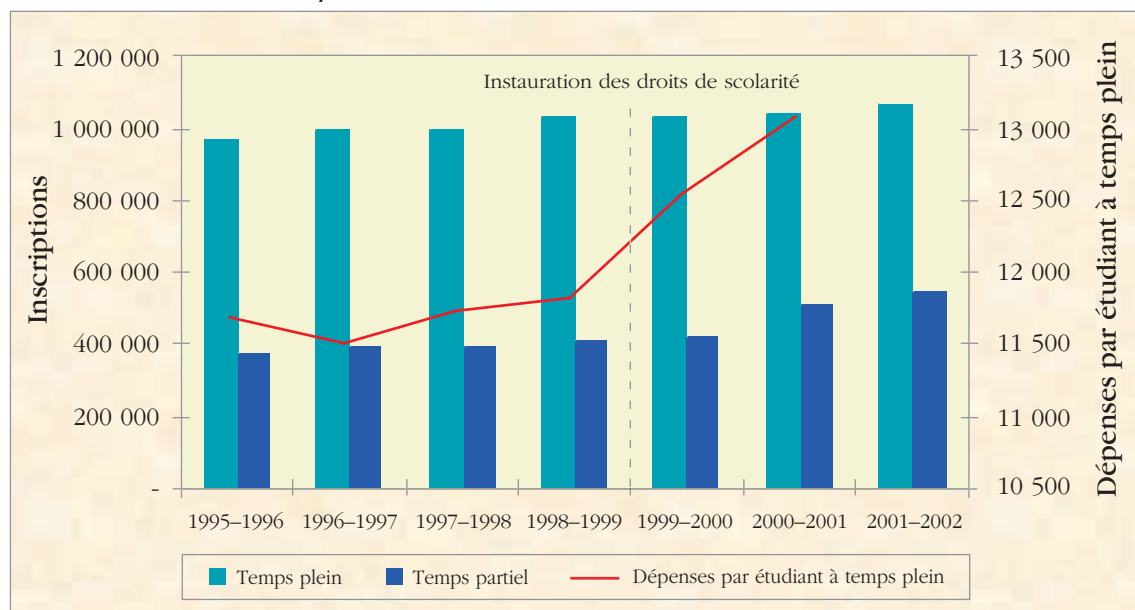
Les frais de scolarité maximaux s'établissent à 1100 £, ce qui couvre entre 20 et 25 % du coût moyen de l'éducation d'un étudiant (Barr, 2003). Des bourses attribuées selon le revenu peuvent couvrir jusqu'à la totalité des frais de scolarité. Trente-six pour cent des dépenses publiques consacrées à l'éducation postsecondaire sont affectés à l'aide financière aux études (incluant les prêts aux étudiants), soit le plus haut taux parmi tous les pays de l'OCDE (*Future of Higher Education*, 2003). Plus de 400 millions de £ en fonds publics sont utilisés pour payer la totalité ou une partie des frais de scolarité des familles à faible revenu, selon que celles-ci disposent d'un revenu qui ne dépasse pas 20 000 £ ou qui se situe entre 20 000 £ et 30 000 £.

TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ

Comme l'instauration des droits de scolarité est relativement récente au Royaume-Uni, il est impossible de déterminer avec certitude leur effet sur les taux d'inscription. Le diagramme 18 montre que les inscriptions à temps plein à l'université sont restées relativement stables avant, durant et après l'adoption des droits avant le début de l'année universitaire 1999–2000. En 2001–2002, les inscriptions ont augmenté de 3 %. Les inscriptions à temps partiel, quant à elles, ont augmenté de 20 % en 2000–2001 et de 9 % en 2001–2002. On pourrait expliquer ces hausses par le fait que des étudiants inscrits à temps plein décideraient d'étudier à temps partiel pour réduire les droits qu'ils paient.

Entre 1994–1995 et 2000–2001, les dépenses en matière d'éducation post-secondaire ont passé de 11,3 milliards à 13,5 milliards de £ (livres constantes de 2001), une augmentation de 18 %. Les trois hausses annuelles les plus importantes sont survenues dans l'année d'instauration des droits de scolarité et les deux années qui ont suivi (1998–1999 à 2000–2001). Aucune donnée se rapportant aux dépenses de 2001–2002 n'était disponible. Le total des dépenses moyennes par étudiant universitaire à temps plein a augmenté considérablement après le changement de politique (6 % en 1999–2000 et 4 % en 2000–2001).

DIAGRAMME 18 : TENDANCES DES INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL AU ROYAUME-UNI ET DÉPENSES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE PAR ÉTUDIANT, DE 1995–1996 À 2001–2002



Source : Higher Education Statistics Agency (HESA), services d'information en ligne (www.hesa.ac.uk/holisdocs/pubinfo/stud.htm). Tableau 0a – Tous les étudiants par établissement, mode d'étude, niveau d'études, sexe et domicile, 2001–2002; données sur les revenus et les dépenses (<http://www.hesa.ac.uk/holisdocs/pubinfo/fin.htm>).

DISCUSSION

Même si les données dont nous disposons sur l'Angleterre ne portent que sur quelques années, il semble bien que l'adoption de droits de scolarité ait eu peu d'influence sur le taux d'inscription dans ce pays. Il est évident que l'éducation coûte en moyenne plus cher aux étudiants, mais il est difficile de dire dans quelle mesure la situation s'est détériorée pour les étudiants à faible revenu. Dans l'ensemble, un plus grand nombre d'étudiants cherchent à obtenir un diplôme d'études postsecondaires.

Nous savons toutefois que la politique à l'égard de l'éducation postsecondaire au Royaume-Uni, comme dans la plupart des pays, en est devenue une de responsabilité partagée, et que l'éducation coûte par conséquent de plus en plus cher aux

étudiants et à leur famille. Cette tendance va sans doute se maintenir. Heureusement, le gouvernement consacre par étudiant plus d'argent qu'il ne l'a jamais fait, et démontre, par l'attribution de bourses d'encouragement aux étudiants à faible revenu, une conscience politique à l'égard des classes défavorisées.

En janvier 2003, le *Secretary of State for Education and Skills* (secrétaire d'État à l'Éducation et aux Compétences) proposait de nouvelles initiatives de financement public pour l'année universitaire 2006–2007. Ces dispositions devraient rehausser la contribution des étudiants, mais aussi abolir le paiement des frais de scolarité en cours d'études pour le reporter après l'obtention du diplôme en l'intégrant dans le régime d'imposition (*The Future of Higher Education*, 2003).

INSTAURATION DE DROITS DE SCOLARITÉ : L'AUSTRALIE

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

En Australie, on a pratiqué des droits de scolarité partiels jusqu'en 1973, année où ces droits ont été éliminés, sauf certaines cotisations servant à financer les installations destinées aux étudiants (Chapman, 2001). Puis en 1986, on a adopté des frais d'utilisation universels de 250 \$ (en dollars 1986) par étudiant (à moins d'indication contraire, toutes les sommes indiquées dans ce chapitre sont en dollars australiens). Si ces frais sont relativement faibles, ils ont tout de même ouvert la voie à une modification importante des politiques australiennes en matière de droits de scolarité.

En réponse à une augmentation marquée des inscriptions aux programmes postsecondaires, le gouvernement travailliste a lancé, en 1986, le *Higher Education Contribution Scheme* (HECS) (programme de contribution aux études postsecondaires), en vertu duquel les étudiants assumaient environ le quart du coût réel de leur scolarité (environ 1 800 \$ par année en 1989). Ce programme prévoyait également les premiers prêts étudiants au monde remboursables en fonction du revenu, c'est-à-dire que les étudiants ne commençaient

à rembourser leurs prêts qu'à partir du moment où leur revenu franchissait le seuil des 21 500 \$ (dollars de 1988) (Woodard, 2000). De plus, les étudiants ne payaient pas d'intérêt. Cette nouvelle approche a été mise en œuvre dans tous les programmes d'études de premier cycle mais non aux cycles supérieurs, à l'éducation permanente, ou dans les programmes de formation technique ou professionnelle ou de formation continue.

En décembre 1996, le gouvernement conservateur du premier ministre John Howard a approuvé une réduction de 640 millions \$US, échelonnée sur trois ans, des investissements fédéraux dans les universités. Il a en outre augmenté les droits de scolarité de 40 %, en moyenne (de plus, les diplômés devaient commencer à rembourser leurs prêts à partir d'un seuil de revenu moins élevé). Ceux qui payaient leurs droits en cours d'études avaient droit à des réductions. Parallèlement à cela, on a adopté des barèmes de droits différents selon les programmes. Ce système adopté en 1996 est encore en vigueur : nous reproduisons le barème du printemps 2003 au Tableau 2.

TABLEAU 2 : BARÈME DE DROITS DES UNIVERSITÉS AUSTRALIENNES, PRINTEMPS 2003

GROUPE 1	3 680 \$	Arts, sciences humaines, Sciences sociales/du comportement, Éducation, Arts visuels/de la scène, Nursing, Études juridiques/de la justice
GROUPE 2	5 242 \$	Mathématiques, Informatique, Autres sciences de la santé, Agriculture/ Ressources renouvelables, Environnement bâti/Architecture, Sciences, Génie/Traitement, Administration, Affaires et économie
GROUPE 3	6 136 \$	Droit, Médecine, Sciences médicales, Médecine dentaire, Soins dentaires, Science vétérinaire

Source : (HECS, 2003) Données de 2003 du HECS (<http://www.hecs.gov.au/pubs/hecs2003/default.htm>)

Une fois que les universités ont réalisé leur objectif d'inscriptions en ce qui a trait aux étudiants financés par le gouvernement, elles peuvent choisir d'offrir des places au plein tarif, jusqu'à concurrence de 25 % du nombre de places prévues pour les étudiants australiens dans un programme donné. Les étudiants étrangers doivent aussi payer les pleins droits. Diverses formes de prêts et bourses sont accessibles, en plus de sommes accordées pour payer les déplacements, les frais d'éloignement géographique, les frais médicaux et les médicaments.

NOTIONS DE BASE CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

En Australie, l'éducation est obligatoire dès l'âge de six ans et dispensée dans des établissements publics ou privés; cependant, la plupart des enfants débutent à l'âge de 5 ans par une année préparatoire ou préscolaire dans une école publique ou privée. Les gouvernements des États et des territoires assument des responsabilités importantes dans l'éducation dispensée par les écoles publiques, et versent des sommes considérables aux écoles privées. Le gouvernement fédéral verse également des fonds additionnels. L'éducation de niveau secondaire est obligatoire jusqu'à 15 ans dans tous les États sauf en Tasmanie, où ce seuil est fixé à 16 ans. Au niveau postsecondaire, l'Australie compte 38 universités, sept collèges financés par le gouvernement fédéral et une université privée. Il existe également des établissements privés, comme les séminaires. En 1997, la moitié de tous les jeunes adultes de 20 à 24 ans recevaient une forme ou une autre

d'enseignement supérieur (ICHEFAP, 2003). Soixante-cinq pour cent de toutes les personnes qui entreprennent des études universitaires obtiennent un premier diplôme, proportion légèrement inférieure à la moyenne des pays membres de l'OCDE, soit 67 % (Greenaway et Haynes, 2000).

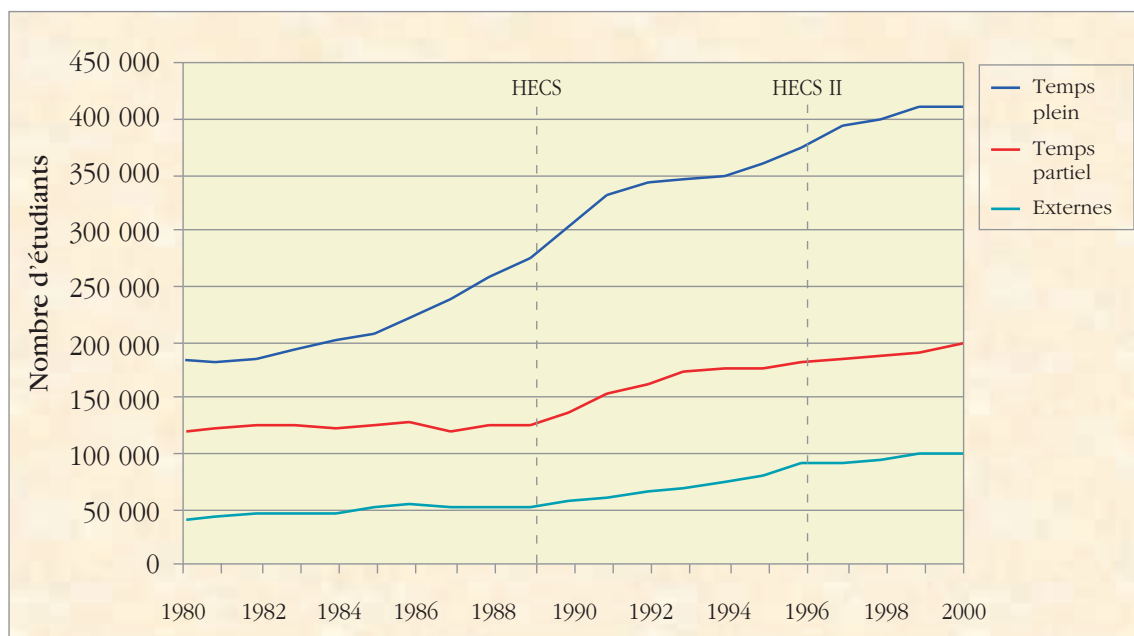
Le gouvernement fédéral de l'Australie finance l'enseignement avancé public. Les dépenses pour chaque étudiant à temps plein dans les universités australiennes s'élèvent à 11 572 \$, soit un peu moins que la moyenne de 12 018 \$ des pays membres de l'OCDE, mais nettement davantage que les moyennes pour l'Irlande (7 249 \$) et le Royaume-Uni (7 225 \$). Environ 65 % de ce financement provient de sources privées (Greenaway et Haynes, 2000).

TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ

Comme le montre le diagramme 19, le nombre d'inscriptions aux études postsecondaires — surtout à temps plein — a augmenté de façon marquée au cours des vingt années qui ont commencé en 1980. On constate en effet que les inscriptions à temps plein au cours de cette période ont plus que doublé, passant de 179 478 à 407 877, tandis que les inscriptions à temps partiel ont augmenté de 114 434 à 192 247 (une hausse de 68 %).

En 1986, l'introduction des frais de 250 \$ a été suivie d'une croissance importante des inscriptions à temps plein (de l'ordre de 9 % en 1987 et de 8 % en 1988). Après l'introduction du programme de cotisations en 1989, qui prévoyait des frais universels d'environ 1 800 \$, les inscriptions ont augmenté de 7,4, 10,1 et 9,7 % au cours des

DIAGRAMME 19 : INSCRIPTIONS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES EN AUSTRALIE, DE 1980 À 2000



Source : Commonwealth Department of Education, Science, and Training (DEST). *Higher Education Students Time Series Tables*. Statistiques sélectionnées sur les études supérieures, 2000, <http://www.detya.gov.au/highered/statistics/timeseries/>

trois années subséquentes. Le nombre d'inscriptions n'a jamais diminué, même si le rythme des augmentations a légèrement ralenti durant les années 1992 à 1994.

En 1996, lorsque les compressions dans l'enseignement postsecondaire et la nouvelle structure des droits de scolarité ont fait augmenter le coût des études universitaires de façon marquée, le nombre d'inscriptions a augmenté de 4,8 % en 1996, puis de 5,1 % en 1997. Depuis, elles sont retombées à un niveau symbolique de 1 à 2 %.

L'augmentation des coûts a donc coïncidé avec une augmentation de 25 % des inscriptions aux études universitaires. Quant à la proportion d'étudiants au faible statut socio-

économique, elle n'a pas changé de manière significative en raison de l'augmentation du coût de ces études (Vossensteyn, 2000).

L'augmentation des contributions demandées aux étudiants correspondait cependant à une diminution sensible des investissements des gouvernements dans l'enseignement postsecondaire, qui sont passés de 77,2 % des coûts en 1989 à 53,8 % en 1997. Le financement fédéral a subi une diminution encore plus marquée pour se situer à 46 % en 2000. Le revenu de fonctionnement total par étudiant est cependant demeuré relativement constant entre 1994 et 2000. Ce sont les étudiants qui ont comblé le manque à gagner.

La mise en œuvre du *Higher Education Contribution Scheme* (HECS) en 1989 a découlé d'une demande croissante en matière d'enseignement postsecondaire, elle-même liée aux changements démographiques, à une opinion répandue selon laquelle le système en vigueur, financé par les impôts, était rétrograde, et à des compressions généralisées dans les programmes sociaux (Chapman et Ryan, 2003).

Malgré l'adoption des droits de scolarité en Australie en 1986, puis leur augmentation en 1989 et en 1996, le nombre d'inscriptions universitaires a explosé aux quatre coins du pays, peut-être en raison des changements démographiques, ou peut-être parce que les étudiants savaient que des études universitaires accroîtraient leurs chances de réussite. Cependant, le programme visait aussi à stimuler la participation d'étudiants d'origine autochtone ou provenant de familles à faible revenu, au moyen des divers types de

bourses et de la stratégie de remboursement des prêts en fonction du revenu (voir plus haut). Andrews (1999) affirme que les deux groupes n'ont pas fait de progrès à cet égard et que le taux de participation des étudiants de familles à faible revenu demeure constamment faible depuis les années 80. En revanche, Chapman et Ryan (2003) concluent que le système n'a pas dissuadé les étudiants de s'inscrire à l'université, même ceux provenant de familles à faible revenu. En effet, les inscriptions en 1999 étaient plus équilibrées, en fonction du statut socio-économique, qu'à la fin des années 80.

En juin 2003 cependant, le gouvernement australien a annoncé que les droits de scolarité des universités allaient être déréglementés. On s'attend à une hausse des droits et frais de scolarité, et à ce que ce soit les étudiants qui absorbent la plus grande partie de l'augmentation.

ÉLIMINATION DES DROITS DE SCOLARITÉ : L'IRLANDE

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

En 1996, l'Irlande a aboli les droits de scolarité pour les étudiants s'inscrivant pour la première fois à des programmes approuvés d'études de premier cycle à temps plein. La décision du gouvernement d'éliminer les droits de scolarité au premier cycle dans les établissements d'État découlait d'une « préoccupation généralisée concernant l'équité des programmes de bourses aux étudiants » (*Mémoire*, 1995, p.106). L'initiative du gouvernement visait à abolir les obstacles à la fois psychologiques et financiers à la participation aux études universitaires. Les droits de scolarité ont été réduits de moitié pour l'année scolaire 1995–1996, puis complètement supprimés à la rentrée suivante. Les étudiants doivent tout de même payer les frais liés à l'inscription, aux examens et aux services

étudiants, le tout pouvant atteindre la somme considérable de 600 à 800 € par année.

Pour être admissibles à l'exemption, les étudiants doivent en être à leur premier diplôme de premier cycle et être citoyens de l'Irlande ou d'un autre État de l'Union européenne; ils doivent avoir vécu dans un pays de l'Union pendant au moins trois des cinq dernières années avant le début de leurs études; et ils ne peuvent pas redoubler une année. Les étudiants qui fréquentent des établissements privés ou qui entreprennent un deuxième diplôme de premier cycle doivent payer des droits. Ceux qui répondent à certains critères au chapitre du revenu peuvent être admissibles à des bourses de subsistance et à d'autres formes d'aide financière.

NOTIONS DE BASE CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

Il existe en Irlande environ 3 200 établissements primaires et secondaires financés par le gouvernement et qui desservent 98 % des élèves irlandais. Les études secondaires sont obligatoires jusqu'à l'âge de 15 ans et conduisent à l'examen en vue du *Junior Certificate*; 96 % des élèves qui obtiennent ce certificat passent soit directement à un programme de deux ans (en vue du *Leaving Certificate*) ou à un programme facultatif d'année de transition (*Transition Year*), laquelle est suivie du programme de deux ans conduisant au *Leaving Certificate* (*Department of Education and Science*, 1995). Le certificat traditionnel prépare les étudiants à un accès complet aux études postsecondaires, comme

le fait le programme de métier, mais avec un volet de formation technique et professionnelle. Pour la période 1996–1998, environ 80 % de la cohorte d'âge a terminé le cycle du *Leaving Certificate* (Clancy, 2001).

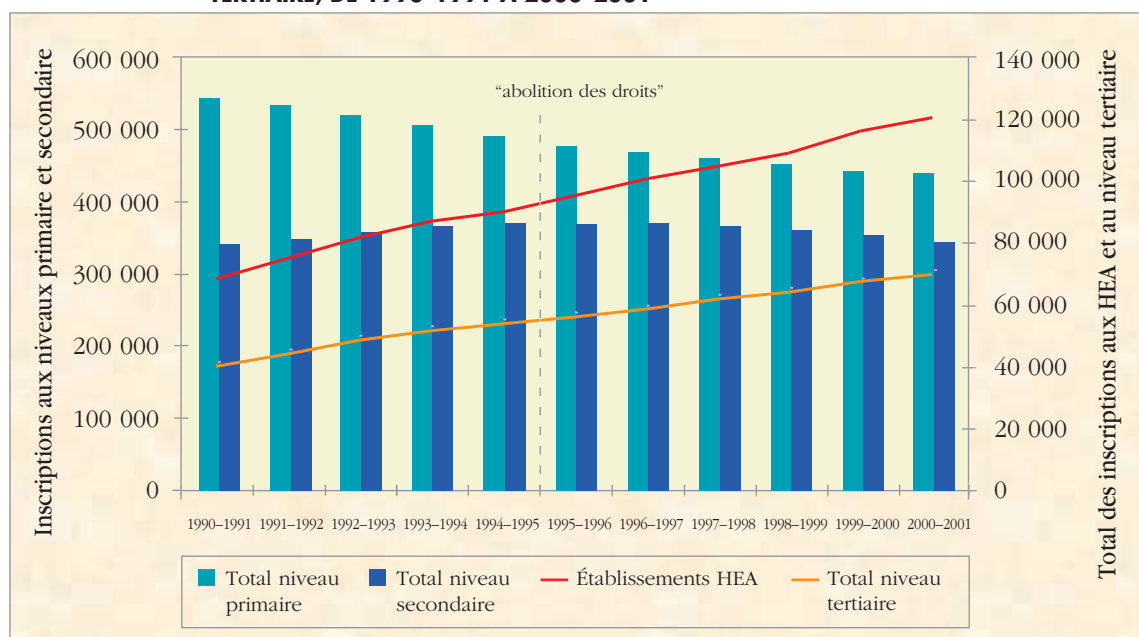
Environ 40 % de la cohorte d'âge est passée quant à elle aux études postsecondaires (Clancy, 2001). En 1998, 32 724 étudiants ont été acceptés en tant que nouveaux étudiants dans un programme de premier cycle en Irlande. En 1998, huit universités et 13 instituts de technologie regroupaient 93 % de tous les nouveaux admis en première année d'un programme (45 et 48 %, respectivement) (Clancy, 2001).

TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ

Au cours des 50 dernières années, on a vu se multiplier par 16 le nombre d'inscriptions dans le système d'études postsecondaires en Irlande : cette augmentation est plus importante que dans la plupart des autres pays d'Europe (au Royaume-Uni, par exemple, on parle d'une multiplication par 11). Cette croissance traduit l'augmentation des taux de maintien des effectifs au secondaire, ainsi que des changements démographiques tels que l'augmentation marquée du nombre d'étudiants. Les dépenses publiques en matière d'enseignement avancé ont également augmenté considérablement au cours de cette période, à la fois en termes absolus et en tant que proportion de l'enveloppe totale affectée à l'éducation (*Mémoire*, 1995).

Les deux ensembles de colonnes du diagramme 20 représentent les inscriptions à l'éducation primaire (premier) et secondaire (deuxième). Les deux lignes représentent les inscriptions aux établissements de la HEA (université) et les inscriptions totales au niveau postsecondaire (collèges et écoles professionnelles), respectivement. Ce diagramme illustre clairement la diminution constante des inscriptions à l'école primaire depuis 1990–1991 et à l'école secondaire depuis 1996–1997. Le nombre d'inscriptions aux études postsecondaires, en revanche, a augmenté de 4 à 5 % par année au cours des dix dernières années, pour une augmentation totale de 75 %.

DIAGRAMME 20 : INSCRIPTIONS À TEMPS PLEIN AUX ÉTUDES DE NIVEAU PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE, DE 1990–1991 À 2000–2001



Source : *Department of Education and Science, Statistics Section*, www.education.ie

DIAGRAMME 21 : DÉPENSES PUBLIQUES PAR ÉTUDIANT/ÉLÈVE DE NIVEAU POSTSECONDAIRE ET DÉPENSES TOTALES (EN MILLIONS), EN DOLLARS CONSTANTS DE 2001

Source : *Department of Education and Science, Statistics Section, www.education.ie*

Le diagramme 20 ne témoigne d'aucun changement dans le nombre d'inscriptions avant et après l'élimination des droits de scolarité en Irlande; on constate plutôt une augmentation de la proportion de jeunes de 19 ans fréquentant à temps plein des établissements publics en Irlande, pour toutes les années, sauf 1995-1996 et 2000-2001, où l'on remarque une diminution de 1 %.

La crainte, évidemment, c'est que sans le revenu provenant des droits de scolarité, le financement disponible pour les études postsecondaires va diminuer. Dans le diagramme 21,

deux méthodes de mesure des dépenses en éducation sont présentées : les dépenses totales (trait solide) et les dépenses par étudiant (colonnes). Or l'année où les droits de scolarité ont été réduits, les dépenses totales en matière d'études postsecondaires ont augmenté de 14 % pour atteindre 692 million €, avec, l'année suivante, une augmentation de 23 % qui a fait passer les dépenses à 853 millions €. En 2000-2001, le gouvernement de l'Irlande a consacré 1,3 million € à l'éducation postsecondaire.

DISCUSSION

L'élimination des droits de scolarité visait à rendre les avantages de l'éducation accessibles à tous les étudiants en Irlande, et les inscriptions dans les établissements postsecondaires ont atteint un niveau sans précédent. Cette tendance à la hausse s'était manifestée avant la diminution des droits de scolarité, mais il est possible que la modification des politiques concernant les droits ait fait durer cette tendance après que le nombre d'inscriptions au niveau secondaire eut commencé à retomber. Il n'a toutefois pas réglé la problématique du faible nombre d'inscriptions à l'université parmi la classe ouvrière irlandaise. Il est vrai que dans tous les groupes socio-économiques en Irlande, on est plus nombreux à fréquenter l'université, mais l'augmentation la plus marquée de la participation a été constatée chez les étudiants dont les parents sont des professionnels.

Une réduction de l'ordre de plus de 2 000 € par année a certainement rendu les études universitaires plus accessibles, mais certains commentateurs affirment que les bourses destinées à assurer la subsistance des étudiants durant l'année scolaire sont « insuffisantes en tant que source réaliste de soutien financier à l'intention des étudiants provenant

de milieux défavorisés » (Osborne et Leith, 2000, p. 23). Le désavantage de l'absence des droits de scolarité, c'est qu'une telle situation subventionne les études de tous les étudiants : les études de ceux qui pourraient s'offrir des études postsecondaires sont ainsi subventionnées au détriment des étudiants (et des familles) qui n'en auraient pas les moyens.

Il reste à voir combien de temps l'Irlande pourra se permettre d'assumer intégralement le coût des études postsecondaires. Au moment où nous rédigeons ces lignes, le premier ministre de l'Irlande envisage la possibilité de rétablir les droits. Les détracteurs du rétablissement font valoir qu'il pourrait conduire à un exode des cerveaux et décourager les familles qui envoient des enfants à l'université pour la première fois.

Il y a donc une corrélation entre la politique d'absence de droits de scolarité en Irlande et l'augmentation du nombre d'inscriptions, même au sein de la population à faible revenu. Il n'y a toutefois pas de preuve que l'augmentation du nombre d'inscriptions soit liée à la diminution des droits, étant donné que la tendance avait commencé à se manifester avant la mise en œuvre de la politique.

EXPÉRIENCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ DANS UN CONTEXTE DÉCENTRALISÉ : LES ÉTATS-UNIS

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

Les États-Unis, contrairement à la plupart des autres pays du monde, ont un système d'éducation postsecondaire à la fois extrêmement décentralisé et passablement diversifié. La constitution du pays ne prévoit aucun rôle du gouvernement fédéral en matière d'éducation; les États administrent chacun leur système. De plus, le secteur privé (non gouvernemental) de l'enseignement postsecondaire est très développé aux États-Unis; à l'automne 2000, environ 20 % de tous les étudiants de premier cycle étaient inscrits à des établissements privés.⁸ Cette section ne porte que sur l'enseignement du premier cycle universitaire dans les établissements postsecondaires publics.

Traditionnellement, les droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement postsecondaire sont subventionnés, ce qui rend leurs programmes plus abordables que ceux des universités privées. Ces vingt dernières années, les droits de scolarité ont cependant beaucoup augmenté, comparative-ment au taux d'inflation de l'ensemble de

l'économie. De 1980 à 2001, les droits de scolarité des établissements publics offrant des programmes de quatre ans ont augmenté de 363 %, tandis que l'indice des prix à la consommation (qui mesure l'inflation de l'ensemble de l'économie du pays) a quant à lui augmenté de 115 %.

D'un État à l'autre, on a assisté au fil des ans à l'émergence de stratégies très différentes en matière d'établissement du prix de l'éducation, ce qui a donné une fourchette assez large de droits de scolarité dans les universités et les collèges publics. Par exemple, en 2003, les droits de scolarité d'universités publiques de prestige, axées sur la recherche, variaient de 2 581 \$ à la *University of Florida* à 8 994 \$ à la *University of Vermont*, la médiane se situant à 4 196 \$.⁹ Dans les collèges communautaires (qui offrent des programmes de deux ans menant à des diplômes dits d'associés, les *associate degrees*), les droits variaient de 330 \$ en Californie à 4 429 \$ au New Hampshire, la médiane se chiffrant à 1 806 \$.

8. Le secteur privé comprend des établissements à but lucratif et sans but lucratif. De tous les étudiants de premier cycle inscrits dans des établissements privés en 2000, environ 85 % étaient inscrits à des collèges ou universités sans but lucratif.

9. Les droits de scolarité mentionnés ici s'appliquent aux étudiants résidant dans l'État où ils étudient. La plupart des établissements publics exigent des droits bien plus élevés pour les étudiants provenant d'une école secondaire située dans un autre État. Tous les chiffres sont en dollars US.

NOTIONS DE BASE CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

Chacun des 50 États et territoires des États-Unis étant doté de son propre système d'éducation, il est difficile de dégager une philosophie nationale en matière d'études postsecondaires. Il y a néanmoins plus de similitudes que de différences entre les programmes des différents États. Ainsi, ils ont tous un système public d'éducation qui va de la maternelle à la 12^e année et qui est constitué de trois cycles : le primaire (de la maternelle à la 5^e année), l'intermédiaire (de la 6^e à la 8^e) et le secondaire (de la 9^e à la 12^e).

Après le secondaire, les jeunes peuvent choisir de fréquenter des établissements postsecondaires publics ou privés, dans leur État ou à l'étranger, selon leurs souhaits et leurs moyens financiers. Au total, il existe plus de 3 500 établissements publics privés sans but lucratif aux États-Unis, servant près de 15 millions d'étudiants par année. (NCES, 2001). De ce nombre, environ 1 300 établissements, regroupant 11 millions d'étudiants, relèvent du système public.

La plupart des établissements ont une politique d'admission non sélective, ce qui signifie que la majorité des candidats titulaires d'un diplôme secondaire peuvent y avoir accès. Cependant, 20 % des établissements postsecondaires offrant des programmes de quatre ans sont sélectifs : ils exigent généralement que les candidats se soumettent à un examen d'admission.

TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ

Au cours de la dernière récession aux États-Unis (fin des années 80 et début des années 90), les droits de scolarité ont augmenté rapidement dans plusieurs États. Au moment de la reprise, au milieu des années 90, un certain nombre d'États ont ralenti le rythme des hausses; d'autres ont baissé les droits de scolarité.

Cette étude porte sur l'expérience de trois États ayant augmenté leurs droits de scolarité à un rythme supérieur à la moyenne nationale

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DES DROITS DE SCOLARITÉ, EN POURCENTAGES, EN CALIFORNIE, AU MASSACHUSETTS, EN VIRGINIE ET DANS LES AUTRES ÉTATS, DE 1987 À 2001 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2001)

	DE 1987 À 1994			DE 1987 À 1994		
	Établissements de prestige	Autres établissements de 4 ans	Collèges communautaires	Établissements de prestige	Autres établissements de 4 ans	Collèges communautaires
Californie	195	142	290	(5)	2	(15)
Massachusetts	173	161	163	(5)	(3)	(7)
Virginie	89	73	78	(5)	0	(15)
Autres États	60	70	72	55	47	35

Source : *Washington Higher Education Coordinating Board*. (diverses années). *Washington state tuition and fee report*. Olympia : l'auteur.

et compare ces expériences à la situation globale du pays. Ces trois États—la Californie, le Massachusetts et la Virginie—occupent respectivement les premier, 12^e et 13^e rangs au pays en termes de population. Pendant la récession, période où les droits de scolarité des établissements de prestige ont augmenté de 60 % entre 1987 et 1994 dans les 47 autres États, les droits de scolarité à la *University of California* ont augmenté de 195 %. Le tableau montre également l'évolution des droits de scolarité après la fin de la récession, avec une diminution ou un maintien des prix dans ces trois États, tandis que les droits continuaient d'augmenter dans le reste du pays.

Ces trois États ont donc diminué leurs droits de scolarité quand leur économie s'est rétablie, en augmentant considérablement les sommes affectées à l'enseignement post-secondaire afin de diminuer les droits de scolarité ou de les maintenir au même niveau. On espérait que des droits plus bas constitueraient un incitatif pour les étudiants qui ne s'étaient pas inscrits à cause des augmentations des droits de scolarité des années précédentes. Ce changement de politique de la part des trois États concernés était cohérent avec les résultats des recherches sur l'impact des droits de scolarité sur les inscriptions aux établissements post-secondaires;¹⁰ comme nous l'avons déjà

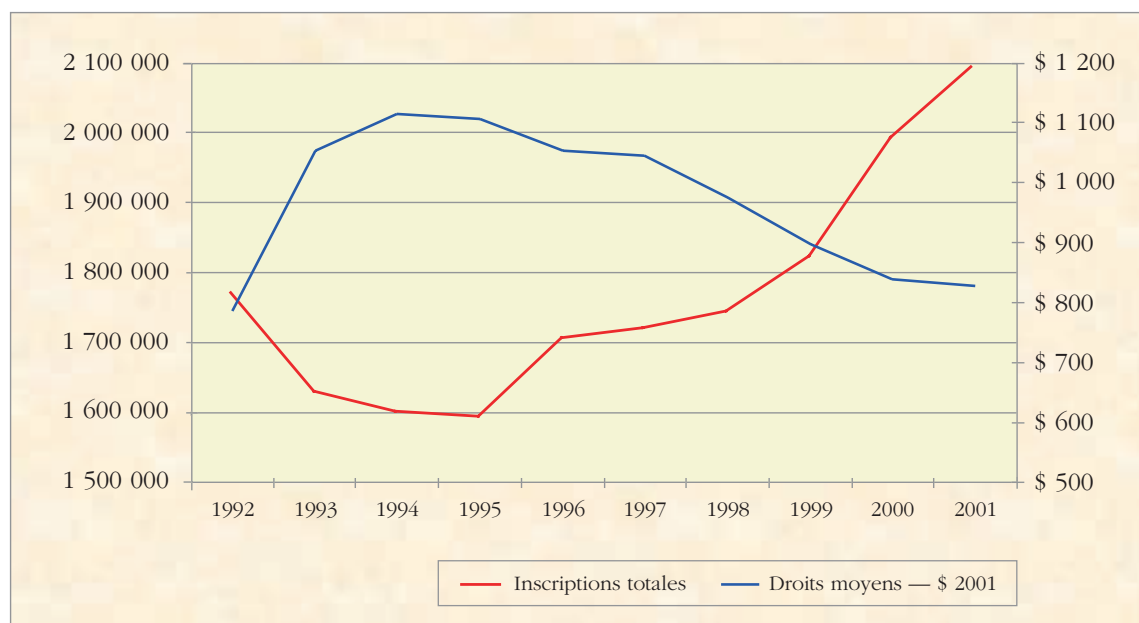
mentionné, ces recherches indiquent que, tous autres facteurs étant égaux, l'augmentation des droits de scolarité a tendance à faire baisser les inscriptions. Nous avons établi la courbe des données concernant le nombre d'inscriptions et les droits de scolarité pour les dix dernières années (selon les plus récentes données disponibles) afin de dégager les tendances dans chaque État, puis nous avons comparé ces données à celles sur les 47 autres États.

Le diagramme 22 présente les données pour la Californie. Le nombre total d'inscriptions au premier cycle est représenté par le trait plus fort (avec valeurs sur l'axe de gauche), et la moyenne des droits de scolarité versés est représentée par la ligne plus étroite en dollars courants (valeurs indiquées sur l'axe de droite). Les droits de scolarité représentent la moyenne des droits versés, pondérée en fonction du nombre d'inscriptions dans chaque domaine ou établissement.¹¹ À mesure que la récession s'est prolongée au début des années 90, les droits ont augmenté : la moyenne payée par l'ensemble des étudiants est passée d'environ 620 \$ à 950 \$ en 1995. Lorsque la conjoncture s'est améliorée, les trois réseaux publics de l'État—la *University of California*, la *California State University* et le réseau des collèges communautaires de l'État—ont diminué leurs droits de scolarité.

10. Pour des commentaires sur cette documentation, voir L. L. Leslie et P.T. Brinkman (1988). *The Economic Value of Higher Education*. New York : American Council on Education/Macmillan Publishing; et Heller, D. E. (1997). « Student price response in higher education: An update to Leslie and Brinkman. » *Journal of Higher Education*, 68(6), 624–659.

11. Les droits de scolarité (et l'évolution d'année en année) ne sont pas déterminés uniquement en fonction des prix établis dans chaque secteur, mais aussi par la répartition des inscriptions entre les secteurs. Si les collèges communautaires, qui imposent des droits plus bas, progressent plus rapidement que les établissements offrant des programmes de quatre ans, les droits seront réduits (tous autres facteurs étant égaux). D'autres facteurs influent sur la décision d'entreprendre ou non des études postsecondaires. Il en sera question plus loin dans cette section.

DIAGRAMME 22 : ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES DROITS DE SCOLARITÉ EN CALIFORNIE, DE 1992 À 2001



Source : *Washington Higher Education Coordinating Board*. (diverses années). *Washington state tuition and fee report*. Olympia : l'auteur, et California Postsecondary Education Commission. (2003). *CPEC student data* [données en ligne]. Sacramento : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.cpec.ca.gov/OnLineData/FindRpt.asp>

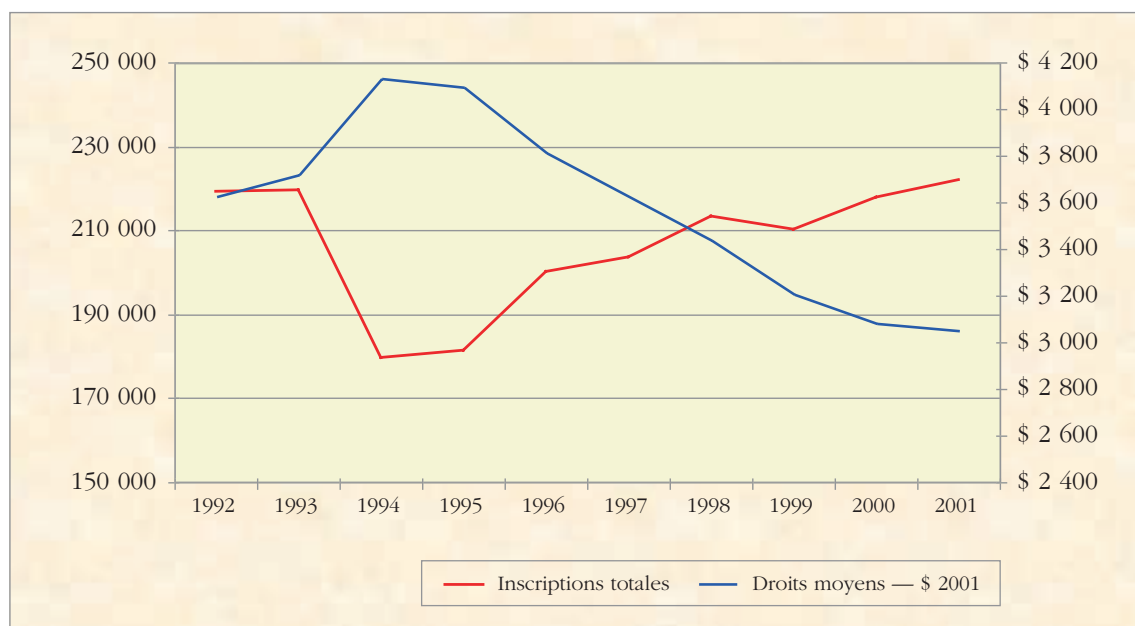
Le résultat de cette mesure se manifeste à compter de 1996. Les droits de scolarité moyens (en dollars courants) versés par un étudiant de premier cycle qui fréquente un des établissements publics de l'État ont baissé au cours de quatre des cinq années qui ont suivi. En dollars réels, compte tenu de l'inflation, les droits moyens ont chuté de 13 % entre 1995 et 2001. Le nombre d'inscriptions a augmenté de près d'un tiers de 1995 à 2001, passant d'environ 1,6 million à 2,1 millions d'étudiants.

On a constaté des tendances semblables au Massachusetts et en Virginie (diagrammes 23 et 24). Comme la Californie, le Massachusetts a commencé à réduire ses droits de scolarité en 1996, en appliquant ces diminutions dans les trois secteurs. Les droits de scolarité y ont

diminué de 13 % (26 % en termes réels) de 1995 à 2001. Parallèlement, le nombre d'inscriptions a crû de 22 % au cours de cette période, passant de 180 000 à environ 220 000 étudiants au premier cycle.

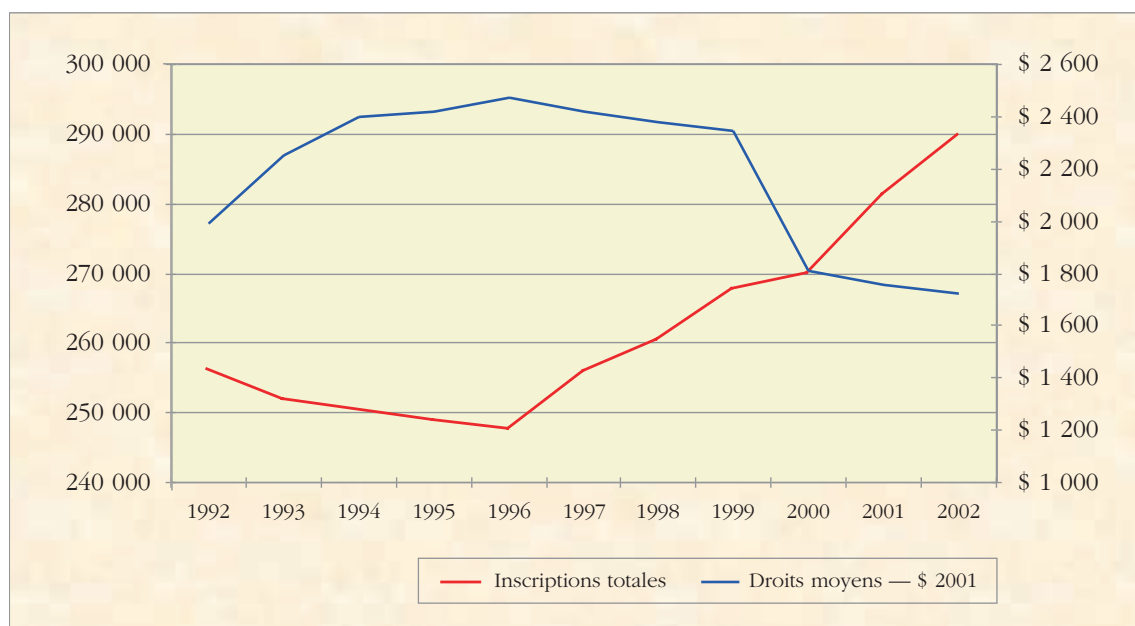
En Virginie, les droits de scolarité ont été gelés de 1996 à 1998. Après une légère augmentation en 1999, ils ont été réduits d'environ 20 % en l'an 2000, aussi bien dans les établissements offrant des programmes de quatre ans que dans les collèges communautaires. Ils se sont ensuite maintenus à ce niveau pendant deux ans. Pendant cette période de gel et de réduction des droits, le nombre d'inscriptions a crû de 16 %, passant de 250 000 étudiants en 1995 à 290 000 étudiants en 2002.

DIAGRAMME 23 : ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES DROITS DE SCOLARITÉ AU MASSACHUSETTS, DE 1992 À 2001



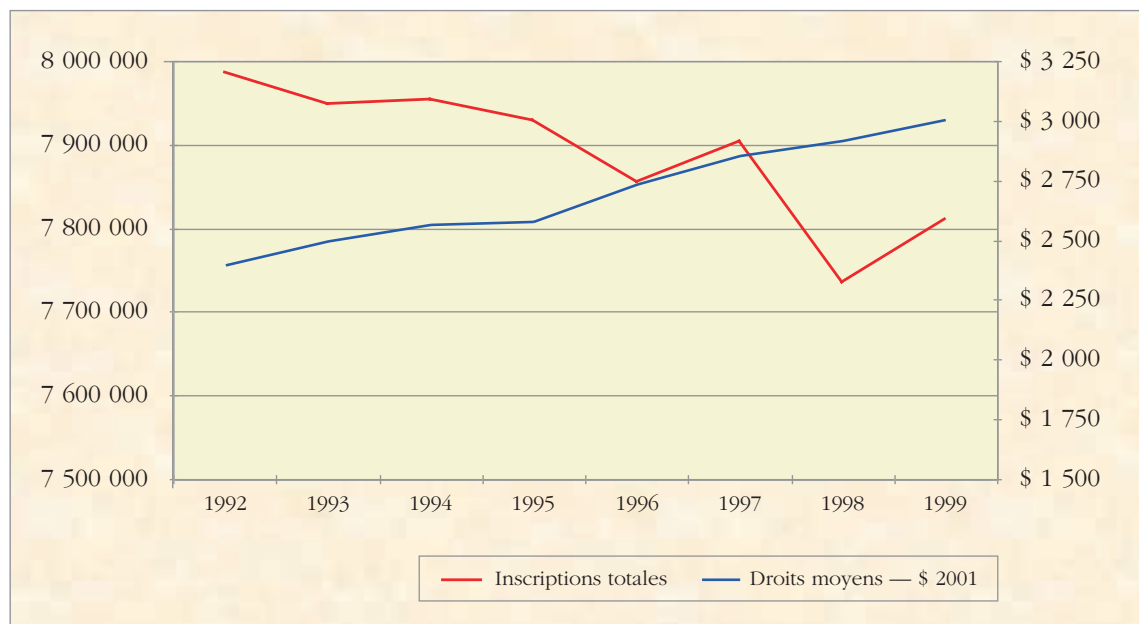
Source : *Washington Higher Education Coordinating Board*. (diverses années). *Washington state tuition and fee report*. Olympia : l'auteur; *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Fall 2002 admissions and enrolment summary report*. Boston: l'auteur; *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Massachusetts public higher education system annual (12 month) unduplicated enrolment undergraduate and graduate 1992–1993 to 2000–2001* [données en ligne]. Boston : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.mass.edu>; *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Tuition and fees – 1988–2000* [données en ligne]. Boston : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.mass.edu>.

DIAGRAMME 24 : ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES DROITS DE SCOLARITÉ EN VIRGINIE, DE 1992 À 2002



Source : *State Council of Higher Education for Virginia* (2003). *2002–2003 tuition and fees at Virginia's state-supported colleges and universities*. Richmond : l'auteur et le *State Council of Higher Education for Virginia* (2003). *Enrolment trends at Virginia's public colleges and universities*. Richmond : l'auteur.

DIAGRAMME 25 : ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES DROITS DE SCOLARITÉ DANS LES AUTRES ÉTATS, DE 1992 À 1999



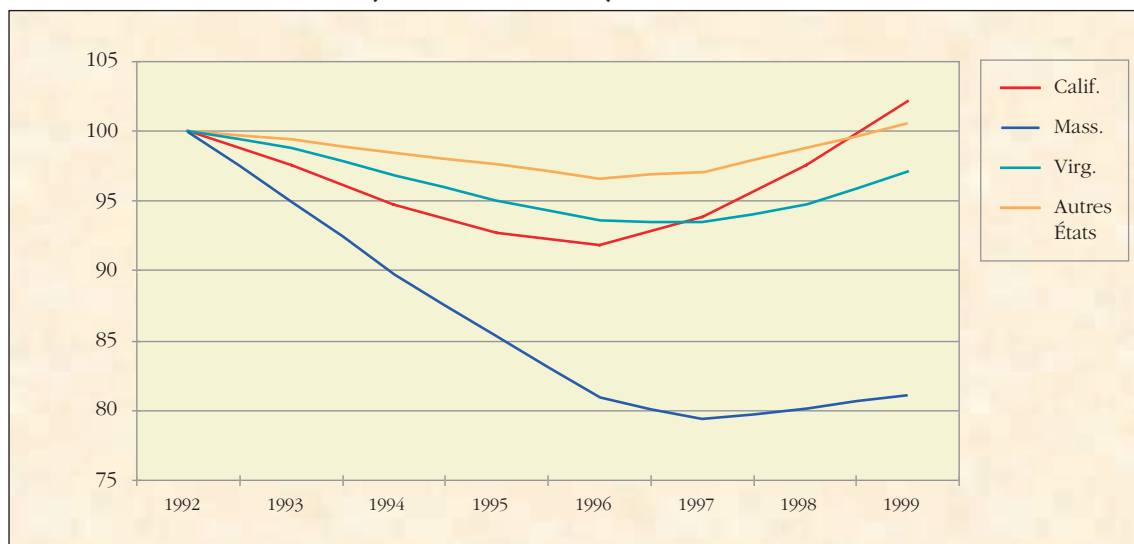
Source : *National Center for Education Statistics*. (2002). *Digest of education statistics, 2001*. Washington, DC : U.S. Department of Education; Quantum Research Corporation. (2003). *CASPAR database system* [données en ligne]. Bethesda, MD : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://caspar.nsf.gov>; *Washington Higher Education Coordinating Board*. (diverses années). *Washington state tuition and fee report*. Olympia : l'auteur.

D'autres facteurs influent sur le nombre d'inscriptions : l'aide financière aux études, la situation démographique et la conjoncture économique. Pour tenter d'isoler l'incidence sur les inscriptions des politiques en matière de droits de scolarité mises en œuvre dans ces trois États, on peut traiter ces derniers comme une expérience naturelle en comparant les tendances dans chacun à l'ensemble du reste des États au pays. Le diagramme 25 présente l'état de la situation dans les 47 autres États (y compris le District of Columbia).

Contrairement à la situation en Californie, au Massachusetts et en Virginie, les droits de scolarité dans les autres États ont augmenté constamment de 1992 à 1999 (dernière année pour laquelle il a été possible d'obtenir des données nationales sur les inscriptions). Les

augmentations annuelles au cours de cette période varient d'un minimum de 3,1 % à un maximum de 9,2 %. Contrastant également avec les trois États de l'expérience, le nombre d'inscriptions a affiché une légère baisse de 1 % à l'échelle nationale, de 1995 à 1999.

La conjoncture économique a aussi une incidence sur les inscriptions au postsecondaire. Lorsque les emplois sont plus abondants, le coût de substitution lié au choix d'étudier plutôt que de travailler devient plus élevé. Au cours des dix années qui ont débuté en 1992, les taux de chômage dans les trois États de l'expérience ont reflété ceux de l'ensemble du pays : ils ont chuté de manière constante après la récession du début des années 90 pour atteindre leur point le plus bas en 2000, avant de recommencer à croître

DIAGRAMME 26 : POPULATION ÂGÉE DE 18 À 24 ANS DANS LES TROIS ÉTATS ÉTUDIÉS ET DANS LES AUTRES ÉTATS (INDEX - 1992 = 100)

Source : *United States Bureau of the Census*. (2003). *1990 to 1999 Annual time series of state population estimates by age and sex*. Washington, DC : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://eire.census.gov/popest/archives/state/st-99-09.txt>

en raison de la récession en cours aux États-Unis. Il ne semble pas que ce soient les conjonctures économiques locales qui soient à l'origine des divergences dans les *patterns* d'inscription.

Le nombre d'inscriptions est également influencé par la taille de la population âgée de 18 à 24 ans. Tous autres facteurs étant égaux, on s'attendrait à ce que les inscriptions au postsecondaire augmentent en fonction de l'augmentation des nombres au sein de la cohorte d'âge universitaire. Toutefois, au cours des dix années étudiées, cette cohorte d'âge a diminué à compter de 1992 pour atteindre son plus faible niveau au milieu de la décennie et recommencer à augmenter tranquillement à mesure que les enfants des *baby boomers* ont commencé à atteindre l'âge des études postsecondaires (voir diagramme 26). Pourtant, en Californie, au Massachusetts et en Virginie, le nombre

d'inscriptions a continué d'augmenter tout au long de cette période. Il serait donc tendancieux d'affirmer que la croissance démographique a été le moteur de l'augmentation du nombre d'inscriptions.

Le financement de l'aide financière aux études peut aussi avoir un effet sur les inscriptions. L'aide offerte aux étudiants dans les États étudiés—la Californie, le Massachusetts et la Virginie—a effectivement augmenté de manière plus marquée que dans le reste du pays, mais ces augmentations ont été de moindre importance que la diminution des droits de scolarité (même lorsque mesurée par étudiant individuel). Le scénario le plus plausible est que, dans les trois États, l'augmentation de l'aide financière dans une proportion supérieure à la moyenne a concouru, avec les diminutions des droits de scolarité, à stimuler le nombre d'inscriptions.

DISCUSSION

Trop de facteurs influencent le choix d'entreprendre—ou non—des études postsecondaires pour qu'on puisse attribuer l'augmentation du nombre d'inscriptions dans les trois États exclusivement à la baisse des droits. Cependant, quand on compare le nombre d'inscriptions au postsecondaire dans les trois États à la situation dans le reste du pays au

cours de la même période, et quand on compare les contextes économiques et démographiques des trois États à ceux du reste du pays, de nombreux signes nous incitent à attribuer, du moins en partie, la croissance des inscriptions notée en Californie, au Massachusetts et en Virginie, au cours des années 90, à la diminution des droits.

RÉSUMÉ ET DISCUSSION

Les dix études figurant dans ce document constituent autant d'occasions d'évaluer l'incidence des droits de scolarité sur les inscriptions aux études postsecondaires. Elles ne permettent cependant pas de conclure avec certitude qu'un gel, une réduction ou l'instauration des droits de scolarité aura des conséquences prévisibles. Il faut reconnaître que de nombreux enjeux sociaux complexes influent sur le choix de fréquenter ou non l'université; les droits de scolarité constituent un facteur parmi de nombreux autres.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, lorsque les droits de scolarité ont été gelés, réduits ou éliminés, le nombre d'inscriptions a augmenté, en général, quoique parfois de manière assez subtile. Dans deux pays, la tendance ne s'est pas conformée aux attentes : il s'agit de l'Angleterre, où les inscriptions ont augmenté légèrement lorsque les droits de scolarité ont été instaurés pour la première fois, et de l'Australie, où les inscriptions ont

augmenté considérablement, malgré d'importantes augmentations des droits de scolarité. Cela suggère que les tendances et les variations dans les inscriptions sont le résultat d'une interaction complexe de facteurs, dont certains seulement sont liés aux prix. De plus, certaines personnes affirment que les droits de scolarité ont une incidence relativement faible sur les inscriptions parce qu'ils constituent le coût le moins important parmi ceux qu'entraînent les études postsecondaires. Pour bon nombre d'étudiants, l'hébergement, les déplacements, les manuels et les autres frais connexes dépassent largement les frais de scolarité.

Quatre grands facteurs nous aident à expliquer les conclusions de ce rapport : la concurrence, le choix des établissements, la situation démographique et l'état de l'offre et de la demande. Aucun de ceux-ci n'est propre à un territoire.

TABLEAU 4 : RÉSUMÉ DES POLITIQUES, DE L'INCIDENCE PRÉVUE SUR LES INSCRIPTIONS ET DE L'INCIDENCE RÉELLE SUR LES INSCRIPTIONS, PAR TERRITOIRE

TERRITOIRE	CHANGEMENT DE POLITIQUE	INCIDENCE PRÉVUE SUR LES INSCRIPTIONS	INCIDENCE RÉELLE
Irlande	Abolition	▲	▲
Québec	Gel	▲	-
Colombie-Britannique	Gel	▲	▲
Angleterre	Augmentation	▼	Lég. augmentation
Australie	Augmentation	▼	▲
Terre-Neuve-et-Labrador	Réduction	▲	Lég. augmentation
Manitoba	Réduction	▲	▲
Massachusetts	Réduction	▲	▲
Californie	Réduction	▲	▲
Virginie	Réduction	▲	▲

UN MARCHÉ CONCURRENTIEL

Aux États-Unis, on considère les études postsecondaires comme un marché ouvert et concurrentiel. Universités publiques ou privées, situées dans leur État ou dans un autre, les étudiants américains jouissent d'un vaste de choix d'établissements dans chaque catégorie de « prix ». Ainsi, les étudiants de la Virginie ont le choix parmi 96 établissements postsecondaires publics, dont 15 universités (NCES, 2001). Même dans le secteur privé, les droits de scolarité fluctuent beaucoup, en partie à cause de la demande. De plus, la Virginie offre 46 établissements privés offrant des programmes de quatre ans.¹² La Virginie, avec une population totale de 7 millions (comparativement à 30 millions pour le Canada), offre un choix nettement plus vaste au chapitre des études postsecondaires que tout le Canada. Les étudiants californiens, eux, peuvent choisir parmi 419 établissements publics et 199 établissements privés. Les étudiants américains bénéficient d'un choix plus vaste que partout ailleurs dans le monde, ce qui permet une sensibilité au prix sans égal dans les autres pays.

UN MARCHÉ AXÉ SUR LA DEMANDE

La demande peut largement compenser l'effet prévu de la variation des droits de scolarité. En Angleterre et en Australie, où d'importantes augmentations des droits ont été mises en œuvre, le nombre d'inscriptions aurait dû être compromis. En Australie, à tout le moins, l'augmentation des droits a été problématique pour certains, mais les étudiants semblaient être conscients qu'ils avaient besoin de diplômes pour obtenir de bons emplois :

en d'autres mots, ils avaient compris que la décision de ne pas fréquenter l'université leur coûterait plus cher que le choix de la fréquenter. On constate également que la demande (le nombre d'inscriptions) dans plusieurs territoires était à la hausse bien avant que les droits ne soient réduits ou gelés. Bien sûr, en Angleterre comme en Australie, la capacité a également augmenté. Cela a permis d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants au niveau postsecondaire.

DES RESSOURCES RESTREINTES

Il est possible que le nombre d'inscriptions ne soit pas influencé par l'évolution des droits de scolarité, en raison des limites de la capacité. La plupart des systèmes postsecondaires sont administrés par les gouvernements, avec des enveloppes budgétaires limitées. Les établissements ne peuvent accueillir tous ceux qui veulent les fréquenter. Dans un système de marché libre, ce retard de l'offre ferait normalement augmenter le prix du « produit », en l'occurrence, les droits de scolarité. On constate cette tendance dans les établissements du prestigieux groupe de l'*Ivy League* américain, où la demande est si grande ces universités peuvent demander, à peu de chose près, les droits qu'elles veulent : dans certains cas, ils peuvent friser 40 000 \$US. En revanche, dans un système non concurrentiel régi par le gouvernement, les droits peuvent demeurer les mêmes—voire diminuer—sans la moindre possibilité d'augmentation des inscriptions parce que le nombre de places disponibles ne peut pas augmenter. Lorsqu'on augmente le nombre de places disponibles, comme ce fut le cas en Angleterre et en Australie, la demande accumulée fait en sorte que l'augmentation des droits ne découragera

12. En règle générale, les établissements publics sont les plus abordables aux États-Unis. Cependant, certains établissements privés offrent une aide financière en fonction du besoin financier assez généreuse pour en faire une meilleure « aubaine » pour les étudiants.

pas les étudiants. Des discussions avec des analystes dans les provinces du Canada (y compris le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador) nous portent à croire que le problème de la capacité l'emporte sur tous les autres facteurs liés à l'accroissement des possibilités, et qu'il constitue un défi croissant pour les décideurs et administrateurs.

SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Les inscriptions subissent aussi les effets des tendances démographiques. Les inscriptions au postsecondaire sont à la hausse de manière à peu près ininterrompue depuis près de 20 ans dans la plupart des pays industrialisés. Une grande partie de cette augmentation tient à la présence d'étudiants provenant de familles au revenu faible ou moyen—un groupe dont l'accès aux études postsecondaires était restreint ou inexistant par le passé. Comme ces groupes représentent une proportion importante de la population des pays, une augmentation modeste du taux de participation postsecondaire au sein de ce groupe peut cependant avoir une incidence considérable sur le nombre d'inscriptions.

Globalement, les taux d'inscription sont à la hausse chez les groupes qui ont été sous-représentés par le passé. Cette étude ne visait pas à analyser ce phénomène, mais l'incidence de l'augmentation des droits sur les groupes sous-représentés est un enjeu important dans l'élaboration des politiques publiques. De fait, une grande partie du débat public sur les changements de politique dans chacune des administrations publiques considérées dans cette étude (surtout l'Irlande, l'Angleterre et l'Australie) porte sur l'accessibilité (en termes financiers) et l'élargissement de la participation des groupes qui, traditionnellement, n'ont pas participé aux études postsecondaires.

Certaines données indiquent cependant que l'instauration des droits de scolarité n'a pas eu une incidence énorme sur les taux de participation des groupes sous-représentés. Au Royaume-Uni, la proportion d'inscriptions d'étudiants de groupes provenant de groupes ethniques minoritaires a augmenté de 9,7 % (en 1994–1995) à 11,5 % en 2001–2002.¹³ En Australie, les données n'indiquent nullement que l'augmentation des droits de scolarité a dissuadé des étudiants de participer aux études postsecondaires, même parmi les jeunes provenant de familles à faible revenu (Chapman et Ryan, 2003).

DERNIÈRES RÉFLEXIONS

Les gouvernements manipulent les droits de scolarité en vue d'obtenir un certain nombre de résultats possibles : stimuler les inscriptions, réduire le coût pour les étudiants ou pour les contribuables. Dans les régions où il y a eu gel, diminution ou abolition des droits, la politique visait à réduire le coût global pour les étudiants et leurs familles, et, dans une certaine mesure, à accroître les inscriptions et/ou l'accessibilité. En Angleterre et en Australie, le débat sur la politique a visé à établir l'équilibre entre les responsabilités publiques et privées en matière d'études postsecondaires, à trouver des moyens de réduire le fardeau des contribuables à cet égard et à doter le pays d'un système d'études supérieures concurrentiel à l'échelle internationale.

La réduction des droits de scolarité peut cependant diminuer la qualité de l'éducation tout en rendant cette dernière plus accessible. Le gel, la réduction ou l'élimination des droits de scolarité peut réduire l'argent dont dispose l'université pour s'acquitter de sa mission. En général, quand cela se produit, les

13. Services d'information en ligne HESA (*Online Information Services*) (www.hesa.ac.uk/holisdocs/pubinfo/student/ethnic45.htm).

gouvernements accroissent les transferts aux établissements pour combler le manque à gagner, mais cela n'est pas toujours le cas.

Dans les provinces canadiennes où les droits de scolarité ont été gelés ou réduits, on a constaté des augmentations, mais aussi des diminutions des dépenses par étudiant. Dans les provinces où le financement par étudiant a été diminué, la situation a donné lieu à des craintes généralisées concernant la qualité de l'éducation (Doherty-Delorme et Shaker, 2003). Des groupes de plus grosse taille, des facultés diminuées, moins de ressources : voilà autant de résultats possibles des compressions budgétaires.

Et cela vaut dans tous les pays du monde. Les craintes tout juste évoquées sont généralisées en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'économiste bien connu Gordon Winston, spécialiste de l'enseignement post-secondaire, a noté que pendant que la Californie tentait de contrôler le niveau des droits de scolarité des établissements publics dans les années 90, la taille des groupes et le recours au personnel enseignant adjoint ou à temps partiel avaient augmenté de façon marquée, à l'instar de la réduction du nombre de cours offerts. Comme le fait valoir M. Winston, « Il est naïf de croire qu'on peut réglementer les prix sans avoir un effet sur la qualité. » (Burd, 2003).

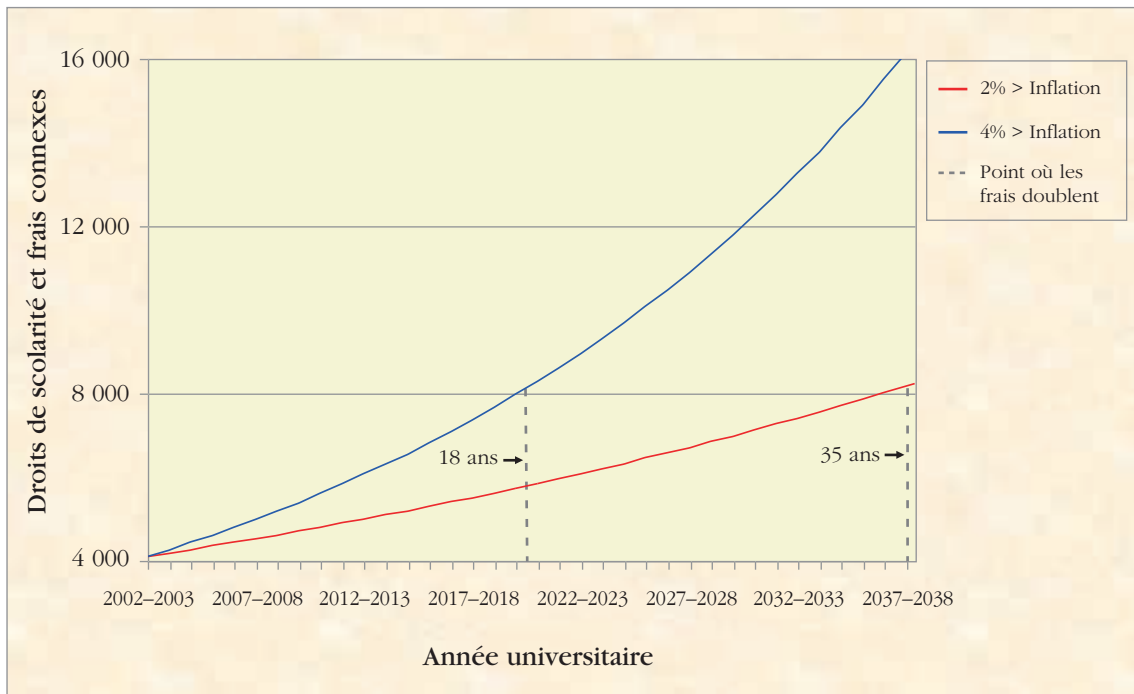
Nombreux sont ceux qui estiment que les coûts de l'enseignement postsecondaire sont hors de contrôle. La triste réalité est que nos systèmes de finances sont peut-être aussi efficaces qu'ils puissent l'être. Le diagramme suivant représente deux scénarios de projection des droits de scolarité et des frais connexes dans les universités publiques des

États-Unis, à partir de données de 2002–2003 pondérées en fonction des inscriptions. Si le taux d'augmentation est de 2 % supérieur à celui de l'inflation, en moyenne, les droits de scolarité dans ce pays doubleront d'ici 35 ans. Si le taux d'augmentation est de 4 % supérieur à l'inflation, les droits auront doublé en moitié moins de temps. Dans les deux cas, il s'agit d'estimations prudentes des coûts : dans l'un comme dans l'autre, le fardeau des étudiants aura doublé dans un délai relativement court. Or, il y a peu de raisons de croire que la tendance à la hausse des droits va se démentir. L'incidence de telles augmentations pourrait être réduite au moyen de programmes d'aide financière du gouvernement, mais compte tenu des tendances passées, cela est peu probable.

Ces tendances ont été observées dans d'autres pays. Les pressions inflationnistes sont encore plus fortes dans d'autres pays industrialisés (p. ex. Canada, Irlande, Royaume-Uni et Australie). Il semble que d'autres pays d'Europe ou de l'ancien bloc communiste seront durement frappés lorsqu'ils feront la transition d'un système d'universités fermées et très sélectives à un système plus ouvert.

Dans les systèmes où l'on apporte des changements importants aux droits de scolarité et aux autres frais, on doit maintenir l'engagement à accroître les budgets globaux des universités afin de garantir la qualité de l'éducation. Si les gouvernements continuent de diminuer le financement public des établissements postsecondaires, il est probable que la qualité de l'éducation s'en ressentira. Certains territoires et systèmes d'éducation sont à la recherche d'appuis externes plus importants, tels que le financement de la

DIAGRAMME 27 : PROJECTION DES DROITS ET DES FRAIS CONNEXES RELATIVEMENT À L'INFLATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DES ÉTATS-UNIS OFFRANT DES PROGRAMMES DE QUATRE ANS, DE 2002-2003 À 2037-2038



Source : Données 2002—03 de *Trends in College Pricing 2002*, de *The College Board*.

recherche ainsi que d'autres formes de subventions ou de dons. En théorie, cette approche est valable. En pratique, il en résulte un délaissement des cours et des programmes d'arts libéraux au profit de ceux qui ont un rapport plus direct avec l'économie. Le risque qu'entraîne ce changement de priorités, c'est de faire des études postsecondaires une forme évoluée de formation technique ou professionnelle. Il est essentiel que les sociétés maintiennent leurs engagements à l'égard de toutes les formes d'enseignement avancée et leur volonté d'offrir une éducation de qualité

à toute la population, tout en tentant de contrôler les coûts.

Cette analyse ne s'attarde pas sur la question très importante de l'aide financière, bien que, dans la plupart des administrations publiques étudiées, les programmes d'aide financière aient évolué au rythme des politiques en matière de droits de scolarité. Il serait très avantageux, pour notre secteur, de se pencher sur les corrélations entre l'aide financière, les politiques en matière de droits de scolarité, l'évolution des inscriptions et l'ensemble des mesures visant l'abordabilité.

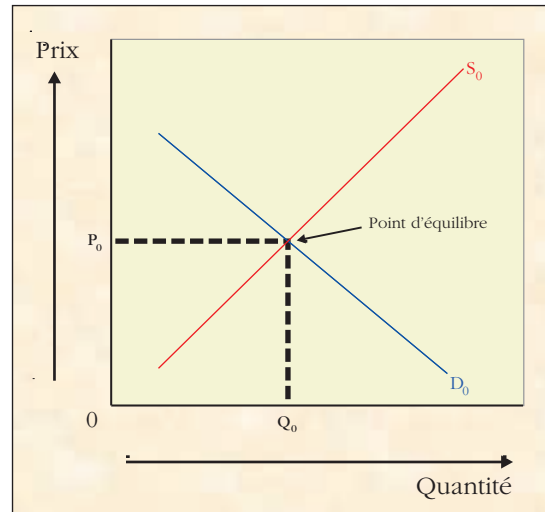
ANNEXE 1 : LA SENSIBILITÉ AU PRIX ET LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Dans le marché d'un bien ou d'un service typiques, le prix payé et la quantité vendue sont déterminés par l'intersection de l'offre et de la demande. En général, les courbes de demande sont descendantes : à mesure que le prix d'un bien augmente, les consommateurs en achètent moins. En général, les courbes d'offre, elles, vont en augmentant : à mesure que les prix augmentent, les producteurs sont motivés à fournir de plus grandes quantités de leur bien ou service. C'est le point d'intersection entre les deux, ou point d'équilibre, qui détermine le prix et la quantité qui seront pratiqués sur le marché.

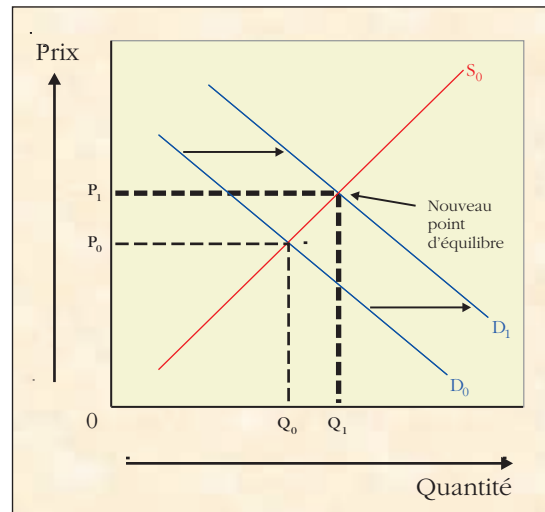
Si la demande des consommateurs à l'égard d'un bien augmente, la courbe de demande se déplace vers l'extérieur, comme dans le déplacement de D_0 à D_1 dans le diagramme ci-dessous. En présumant qu'il n'y a aucune autre évolution du marché en ce qui concerne ce bien, l'effet de ce changement crée un nouveau point d'équilibre, à l'intersection d'un prix majoré (passé de P_0 à P_1) et d'une quantité accrue (de Q_0 à Q_1) dans le marché.

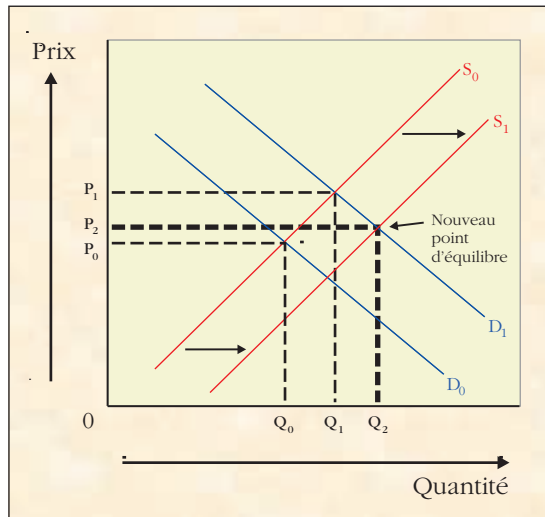
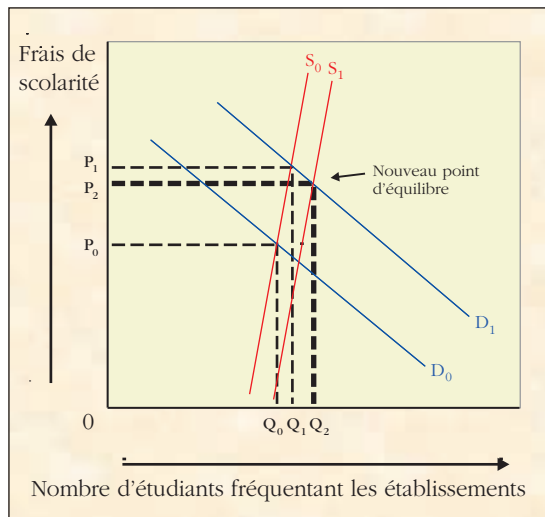
Dans un marché typique, l'augmentation de la demande entraînerait, après un certain délai, une réaction des producteurs. Ils pourraient accroître leur capacité afin de fournir au marché une plus grande quantité du bien, et de nouveaux fournisseurs pourraient faire leur apparition. Cela entraînerait un déplacement vers l'extérieur de la courbe d'offre, de O_0 à O_1 , ce qui créerait un nouvel équilibre au sein du marché. Ce nouvel équilibre traduirait à la fois la diminution du prix relativement au deuxième point d'équilibre (de P_1 à P_2) et une nouvelle augmentation de la quantité (de Q_1 à Q_2).

SENSIBILITÉ AU PRIX – 1^{RE} PARTIE



SENSIBILITÉ AU PRIX – 2^E PARTIE



SENSIBILITÉ AU PRIX – 3^E PARTIESENSIBILITÉ AU PRIX – 4^E PARTIE

Toutefois, l'offre à l'égard des études postsecondaires n'évolue pas tout à fait comme celle à l'égard des biens ou services plus typiques au sein de notre économie. L'enseignement postsecondaire comporte deux caractéristiques importantes qui le distinguent notamment des autres services :

- L'offre est bien moins élastique que pour la plupart des produits, c'est-à-dire que la courbe de l'offre est plus verticale et qu'une augmentation des prix n'entraînera qu'une faible augmentation de la quantité que les « producteurs » sont prêts à fournir.
- Les obstacles à l'entrée dans le marché des études postsecondaires sont relativement importants.

La nature de la mission de la majorité des universités et collèges, qu'ils soient publics ou privés à but non lucratif, explique en grande partie la première caractéristique. Ces établissements ne visent non pas à maximiser les bénéfices ou les revenus, mais à atteindre un certain degré de qualité en matière d'enseignement, de recherche et de service public. N'étant pas motivés par les bénéfices ou les revenus, ils ont par conséquent peu d'intérêt à rehausser plus qu'ils ne le souhaitent leur offre pour l'éducation postsecondaire.¹⁴

14. Cela ne vaut évidemment pas pour les collèges et universités à but lucratif. À titre d'entreprises axées sur le profit maximal, elles ont des incitatifs à accroître l'offre de leur « produit » à mesure que les prix augmentent. Le secteur à but lucratif constitue cependant une part très faible du marché des études supérieures dans la plupart des pays. Aux États-Unis, par exemple, ce secteur représente moins de 3 % des inscriptions (*Digest of Education Statistics*).

Deux raisons expliquent l'existence de la deuxième caractéristique, les barrières à l'entrée sur le marché de l'éducation postsecondaire. Premièrement, dans la plupart des pays, ce sont les gouvernements qui décident de l'accréditation des établissements d'enseignement postsecondaire. On ne peut simplement ouvrir une université et offrir des diplômes sans obtenir l'autorisation de l'État. Les organismes d'accréditation non gouvernementaux comme ceux que l'on trouve aux États-Unis ont aussi le pouvoir de décider si un établissement d'éducation postsecondaire est admissible au soutien de l'État sous forme d'aide aux étudiants. Deuxièmement, fonder une université ou un collège traditionnel coûte relativement cher, réalité qui rend difficile l'entrée sur le marché de nouveaux fournisseurs. L'arrivée des établissements d'enseignement fonctionnant entièrement par Internet commence toutefois à faire fléchir ces barrières.

La demande à l'égard de l'enseignement postsecondaire est à la hausse dans de nombreux pays, en grande partie en raison du besoin d'une main-d'œuvre plus instruite. L'avantage salarial des diplômés universitaires—ce qu'ils reçoivent de plus par rapport à des collègues qui n'ont qu'un diplôme d'études

secondaires—considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Bien qu'il y ait eu une certaine réaction de la part des « fournisseurs » de diplômes, cette réaction a été nettement moins importante que l'augmentation de la demande.

L'incidence de ces changements sur le marché de l'enseignement supérieur est illustrée ci-dessous. L'augmentation de la demande se traduit par un déplacement de la courbe de demande vers l'extérieur, de D_0 à D_1 , ce qui entraîne une augmentation initiale des prix (de P_0 à P_1) et des quantités (de Q_0 à Q_1). Étant donné que la courbe de l'offre est assez peu élastique (plutôt verticale), il est peu probable, en raison des obstacles à l'entrée dans le marché, qu'elle se déplace beaucoup vers l'extérieur. Ainsi, après une certaine réaction des « producteurs », le nouvel équilibre—en fonction du prix P_2 et de la quantité Q_2 —reflète, toutes proportions gardées, une augmentation beaucoup plus importante du prix que de la quantité, comparativement aux points d'équilibre P_0 et Q_0 .

ANNEXE 2 : TABLEAUX

CANADA

DROITS DE SCOLARITÉ, NOMBRE D'INSCRIPTIONS, DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DONNÉES FISCALES POUR LE QUÉBEC, DE 1990-1991 À 2001-2002

	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ ACTUELS)	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN (TP)	TEMPS PARTIEL	20-24	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 20-24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	DÉPENSES DE LA PROVINCE (\$ CONSTANTS)	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP (\$ CONSTANTS)
1990-1991	904	1 131	164 692	124 669	121 282	519 121	0,24	10,4	2 321 014	18 617
1991-1992	1 311	1 588	169 501	129 993	119 722	502 740	0,26	12,1	2 382 671	18 329
1992-1993	1 458	1 737	175 429	135 020	122 451	488 301	0,28	12,7	2 376 481	17 601
1993-1994	1 550	1 827	176 625	137 750	117 804	478 944	0,29	13,3	2 485 256	18 042
1994-1995	1 704	1 987	172 833	135 603	112 818	473 454	0,29	12,3	2 480 055	18 289
1995-1996	1 703	1 951	168 932	132 927	109 106	473 206	0,28	11,4	2 364 414	17 787
1996-1997	1 598	1 798	166 255	132 054	103 639	474 953	0,28	11,9	2 187 858	16 568
1997-1998	1 803	2 006	164 411	131 074	101 021	482 252	0,27	11,4	2 274 763	17 355
1998-1999	1 803	1 984	166 540	134 162	98 116	490 058	0,27	10,3	2 317 294	17 272
1999-2000	1 813	1 948	169 751	137 224	98 566	499 648	0,27	9,3	2 136 506	15 569
2000-2001	1 818	1 896	165 535*	133 268*	97 779*	507 194	0,26	8,4	2 101 326	15 768
2001-2002	1 842	1 889	170 550	139 563	93 900	513 246	0,27	8,7	2 155 437	15 444

* Les données sur les inscriptions en 2000-2001 au Québec ne sont pas cohérentes avec les autres années en raison d'un problème de collecte des données à l'Université de Montréal, qui a donné un nombre d'inscriptions apparemment plus faible que la normale.

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002.

ÉVOLUTION D'ANNÉE EN ANNÉE DES DROITS DE SCOLARITÉ, DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS, DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DES DONNÉES FISCALES POUR LE QUÉBEC, DE 1991-92 À 2002-03, EN POURCENTAGES

	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ ACTUELS)	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN (TP)	TEMPS PARTIEL	20-24	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 20-24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	DÉPENSES DE LA PROVINCE (\$ CONSTANTS)	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP (\$ CONSTANTS)
1991-1992	44.9	40.5	2.9	4.3	-1.3	-3.2	7.7	1.7	2.7	-1.5
1992-1993	11.2	9.4	3.5	3.9	2.3	-2.9	6.9	0.6	-0.3	-4.0
1993-1994	6.3	5.2	0.7	2.0	-3.8	-1.9	4.0	0.6	4.6	2.5
1994-1995	9.9	8.8	-2.2	-1.6	-4.2	-1.1	-0.4	-1.0	-0.2	1.4
1995-1996	0.0	-1.8	-2.3	-2.0	-3.3	-0.1	-1.9	-0.9	-4.7	-2.7
1996-1997	-6.2	-7.8	-1.6	-0.7	-5.0	0.4	-1.0	0.5	-7.5	-6.9
1997-1998	12.9	11.5	-1.1	-0.7	-2.5	1.5	-2.2	-0.5	4.0	4.7
1998-1999	0.0	-1.1	1.3	2.4	-2.9	1.6	0.7	-1.1	1.9	-0.5
1999-2000	0.5	-1.9	1.9	2.3	0.5	2.0	0.3	-1.0	-7.8	-9.9
2000-2001	0.3	-2.7	-2.5*	-2.9*	-0.8*	1.5	-4.3	-0.9	-1.6	1.3
2001-2002	1.3	-0.4	3.0	4.7	-4.0	1.2	3.5	0.3	2.6	-2.1

* Les données sur les inscriptions en 2000-2001 au Québec ne sont pas cohérentes avec les autres années en raison d'un problème de collecte des données à l'Université de Montréal, qui a donné un nombre d'inscriptions apparemment plus faible que la normale.

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002.

DROITS DE SCOLARITÉ, NOMBRE D'INSCRIPTIONS, DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DONNÉES FISCALES POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. DE 1990-1991 À 2002-2003

	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ ACTUELS)	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN (TP)	TEMPS PARTIEL	20-24	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 20-24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	DÉPENSES DE LA PROVINCE (\$ CONSTANTS)	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP (\$ CONSTANTS)
1990-1991	1 808	2 260	48 509	42 096	19 433	235 617	0,18	8,6	760 791	18 073
1991-1992	1 970	2 387	51 477	44 463	21 254	238 253	0,19	10,1	818 484	18 408
1992-1993	2 128	2 535	52 422	45 649	20 524	245 053	0,19	10,2	803 394	17 599
1993-1994	2 240	2 641	52 761	45 802	21 088	250 977	0,18	9,7	818 857	17 878
1994-1995	2 434	2 839	54 853	47 696	21 687	254 336	0,19	9,0	842 646	17 667
1995-1996	2 563	2 937	56 823	49 593	21 909	255 296	0,19	8,4	853 577	17 212
1996-1997	2 577	2 901	59 160	51 566	23 013	260 376	0,20	8,7	864 983	16 774
1997-1998	2 518	2 801	60 369	53 013	22 291	263 245	0,20	8,4	962 661	18 159
1998-1999	2 525	2 778	61 534	54 039	22 711	262 335	0,21	8,8	974 321	18 030
1999-2000	2 568	2 759	61 892	54 056	23 744	266 122	0,20	8,3	1 091 784	20 197
2000-2001	2 592	2 703	62 200	54 218	24 189	269 186	0,20	7,2	1 168 809	21 558
2001-2002	2 527	2 591	66 370	55 541	32 815	274 603	0,20	7,7	1 255 387	22 603
2002-2003	3 165	3 165	62 212	62 212	—	281 167	0,22	8,5	—	—

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002.

ÉVOLUTION D'ANNÉE EN ANNÉE DES DROITS DE SCOLARITÉ, DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS, DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DES DONNÉES FISCALES POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE 1991-1992 À 2002-2003, EN POURCENTAGES

	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ ACTUELS)	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN (TP)	TEMPS PARTIEL	20-24	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 20-24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	DÉPENSES DE LA PROVINCE (\$ CONSTANTS)	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP (\$ CONSTANTS)
1991-1992	8,9	5,6	6,1	5,6	9,4	1,1	4,5	1,5	7,6	1,9
1992-1993	8,0	6,2	1,8	2,7	-3,4	2,9	-0,2	0,1	-1,8	-4,4
1993-1994	5,3	4,2	0,6	0,3	2,7	2,4	-2,0	-0,5	1,9	1,6
1994-1995	8,7	7,5	4,0	4,1	2,8	1,3	2,8	-0,7	2,9	-1,2
1995-1996	5,3	3,4	3,6	4,0	1,0	0,4	3,6	-0,6	1,3	-2,6
1996-1997	0,5	-1,2	4,1	4,0	5,0	2,0	1,9	0,3	1,3	-2,5
1997-1998	-2,3	-3,4	2,0	2,8	-3,1	1,1	1,7	-0,3	11,3	8,3
1998-1999	0,2	-0,8	1,9	1,9	1,9	-0,3	2,3	0,4	1,2	-0,7
1999-2000	1,7	-0,7	0,6	0,0	4,6	1,4	-1,4	-0,5	12,1	12,0
2000-2001	0,9	-2,0	0,5	0,3	1,9	1,2	-0,8	-1,1	7,1	6,7
2001-2002	-2,5	-4,1	6,7	2,4	35,7	2,0	0,4	0,5	7,4	4,8
2002-2003	25,3	22,1	—	12,0	—	2,4	9,4	0,8	—	—

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002.

DROITS DE SCOLARITÉ, NOMBRE D'INSCRIPTIONS, DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DONNÉES FISCALES POUR TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, DE 1990-1991 À 2002-2003

	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ ACTUELS)	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN (TP)	TEMPS PARTIEL	20-24	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 20-24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	DÉPENSES DE LA PROVINCE (\$ CONSTANTS)	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP (\$ CONSTANTS)
1990-1991	1 344	1 680	13 800	12 472	4 023	50 407	0,25	16,9	185 237	14 852
1991-1992	1 544	1 871	13 902	12 606	3 926	50 537	0,25	18,0	182 044	14 441
1992-1993	1 700	2 025	14 515	13 068	4 385	50 738	0,26	20,2	194 627	14 893
1993-1994	2 000	2 358	14 089	12 950	3 453	50 307	0,26	20,4	179 739	13 879
1994-1995	2 150	2 508	14 106	13 174	2 823	48 614	0,27	20,2	174 064	13 213
1995-1996	2 312	2 649	12 976	12 025	2 882	46 479	0,26	18,1	165 631	13 774
1996-1997	2 701	3 041	13 054	12 335	2 179	44 414	0,28	19,3	152 008	12 323
1997-1998	3 211	3 572	12 860	12 223	1 931	42 914	0,28	18,6	146 930	12 021
1998-1999	3 216	3 539	12 763	12 133	1 909	40 810	0,30	18,0	152 099	12 536
1999-2000	3 373	3 624	12 785	12 090	2 107	39 704	0,30	16,9	155 278	12 843
2000-2001	3 373	3 517	12 877	12 239	1 932	38 697	0,32	16,7	153 434	12 536
2001-2002	3 036	3 113	12 916	12 237	2 057	37 530	0,33	16,1	164 593	13 450
2002-2003	2 729	2 729	13 273	12 562	2 156	36 730	0,34	16,9	—	—

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002.

ÉVOLUTION D'ANNÉE EN ANNÉE DES DROITS DE SCOLARITÉ, DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS, DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DES DONNÉES FISCALES POUR TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, DE 1991-1992 À 2002-2003, EN POURCENTAGES

	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ ACTUELS)	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN (TP)	TEMPS PARTIEL	20-24	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 20-24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	DÉPENSES DE LA PROVINCE (\$ CONSTANTS)	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP (\$ CONSTANTS)
1991-1992	14,9	11,4	0,7	1,1	-2,4	0,3	0,8	1,1	-1,7	-2,8
1992-1993	10,1	8,2	4,4	3,7	11,7	0,4	3,3	2,2	6,9	3,1
1993-1994	17,6	16,4	-2,9	-0,9	-21,3	-0,8	-0,1	0,2	-7,6	-6,8
1994-1995	7,5	6,3	0,1	1,7	-18,2	-3,4	5,3	-0,2	-3,2	-4,8
1995-1996	7,5	5,6	-8,0	-8,7	2,1	-4,4	-4,5	-2,1	-4,8	4,2
1996-1997	16,8	14,8	0,6	2,6	-24,4	-4,4	7,3	1,2	-8,2	-10,5
1997-1998	18,9	17,5	-1,5	-0,9	-11,4	-3,4	2,6	-0,7	-3,3	-2,5
1998-1999	0,1	-0,9	-0,8	-0,7	-1,1	-4,9	4,4	-0,6	3,5	4,3
1999-2000	4,9	2,4	0,2	-0,4	10,4	-2,7	2,4	-1,1	2,1	2,5
2000-2001	0,0	-3,0	0,7	1,2	-8,3	-2,5	3,9	-0,2	-1,2	-2,4
2001-2002	-10,0	-11,5	0,3	0,0	6,5	-3,0	3,1	-0,6	7,3	7,3
2002-2003	-10,1	-12,3	2,8	2,7	4,8	-2,1	4,9	0,8	—	—

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002.

DROITS DE SCOLARITÉ, NOMBRE D'INSCRIPTIONS, DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DONNÉES FISCALES POUR LE MANITOBA, 1990-1991 À 2002-2003

	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ ACTUELS)	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN (TP)	TEMPS PARTIEL	20-24	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 20-24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	DÉPENSES DE LA PROVINCE (\$ CONSTANTS)	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP (\$ CONSTANTS)
1990-1991	1 512	1 890	25 031	19 698	16 162	83 281	0,24	9	323 966	16 447
1991-1992	1 848	2 239	26 053	20 571	16 612	81 963	0,25	10	325 083	15 803
1992-1993	2 160	2 574	26 189	20 575	17 013	81 434	0,25	10	320 471	15 576
1993-1994	2 272	2 679	25 826	20 296	16 758	81 146	0,25	10	307 253	15 139
1994-1995	2 393	2 791	27 188	22 962	12 806	80 617	0,28	9	292 508	12 739
1995-1996	2 520	2 887	25 403	21 459	11 950	80 049	0,27	8	290 717	13 548
1996-1997	2 689	3 027	29 374	23 576	17 571	79 587	0,30	9	288 956	12 256
1997-1998	2 921	3 249	28 204	22 781	16 434	78 746	0,29	8	285 874	12 549
1998-1999	3 149	3 466	28 066	22 629	16 476	78 103	0,29	9	305 128	13 484
1999-2000	3 488	3 747	28 223	22 587	17 078	78 200	0,29	8	323 367	14 317
2000-2001	3 219	3 356	29 321	23 403	17 933	77 956	0,30	7	363 040	15 513
2001-2002	3 243	3 326	31 254	24 845	19 421	77 873	0,32	8	357 650	14 395
2002-2003	3 248	3 248	33 473	26 247	21 897	78 432	0,33	9	—	—

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002.

Remarque: Les données sur les droits de 1997-1998 à 2001-2003 proviennent du *Council on Postsecondary Education (COPSE)*, Winnipeg, MB. Deux raisons expliquent cette substitution : d'abord, des données étaient disponibles pour 2002-2003, année cruciale pour l'analyse des situations au Manitoba. Ensuite, les données de Statistique Canada semblent sous-estimer les inscriptions d'environ 15 %, ce qui pourrait fausser nos conclusions.

ÉVOLUTION D'ANNÉE EN ANNÉE DES DROITS DE SCOLARITÉ, DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS, DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DES DONNÉES FISCALES POUR LE MANITOBA, DE 1991-1992 À 2002-2003, EN POURCENTAGES

	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ ACTUELS)	DROITS DE SCOLARITÉ (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN (TP)	TEMPS PARTIEL	20-24	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 20-24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	DÉPENSES DE LA PROVINCE (\$ CONSTANTS)	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP (\$ CONSTANTS)
1991-1992	22,2	18,5	4,1	4,4	2,8	1,1	3,3	1,5	0,3	-3,9
1992-1993	16,9	14,9	0,5	0,0	2,4	2,9	-2,8	0,1	-1,4	-1,4
1993-1994	5,2	4,1	-1,4	-1,4	-1,5	2,4	-3,7	-0,5	-4,1	-2,8
1994-1995	5,3	4,2	5,3	13,1	-23,6	1,3	11,6	-0,7	-4,8	-15,9
1995-1996	5,3	3,4	-6,6	-6,5	-6,7	0,4	-6,9	-0,6	-0,6	6,3
1996-1997	6,7	4,8	15,6	9,9	47,0	2,0	7,7	0,3	-0,6	-9,5
1997-1998	8,6	7,4	-4,0	-3,4	-6,5	1,1	-4,4	-0,3	-1,1	2,4
1998-1999	7,8	6,7	-0,5	-0,7	0,3	-0,3	-0,3	0,4	6,7	7,5
1999-2000	10,7	8,1	0,6	-0,2	3,7	1,4	-1,6	-0,5	6,0	6,2
2000-2001	-7,7	-10,4	3,9	3,6	5,0	1,2	2,4	-1,1	12,3	8,4
2001-2002	0,8	-0,9	6,6	6,2	8,3	2,0	4,1	0,5	-1,5	-7,2
2002-2003	0,1	-2,4	7,1	5,6	12,7	2,4	3,2	0,8	-100,0	-100,0

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais*; Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*; Statistique Canada, CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableau 282-0002.

Remarque: Les données sur les droits de 1997-1998 à 2001-2003 proviennent du *Council on Postsecondary Education (COPSE)*, Winnipeg, MB. Deux raisons expliquent cette substitution : d'abord, des données étaient disponibles pour 2002-2003, année cruciale pour l'analyse des situations au Manitoba. Ensuite, les données de Statistique Canada semblent sous-estimer les inscriptions d'environ 15 %, ce qui pourrait fausser nos conclusions. Le lecteur doit donc interpréter avec circonspection l'augmentation importante apparente des inscriptions en 1996-1997. Il s'agit d'une question de compilation des données et non d'une réelle évolution du nombre d'inscriptions.

ROYAUME-UNI

INSCRIPTIONS, PARTICIPATION, ET DÉPENSES EN MATIÈRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES AU ROYAUME-UNI, ET CHANGEMENTS D'ANNÉE EN ANNÉE, EN POURCENTAGES, DE 1995-1996 À 2000-2001

	INSCRIPTIONS AUX UNIVERSITÉS			PARTICIPATION		REVENUS ET DÉPENSES (VALEURS 2001 CONSTANTES)		
	INSCRIPTIONS (ÉQUIV. TEMPS PLEIN)	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	POPULATION DES 15-24 ANS	RATIO DES INSCR. TP SUR GROUPE D'ÂGE 15-24 ANS	REVENU TOTAL	DÉPENSES TOTALES	DÉPENSES PAR ÉTUD. UNIV. TP
1995-1996	1 097 062	972 493	377 482	7 448 000	13 %	11 450 293	11 330 467	11 651
1996-1997	1 127 993	997 661	394 946	7 323 000	14 %	11 603 479	11 445 880	11 473
1997-1998	1 128 851	1 000 000	390 457	7 230 000	14 %	12 025 705	11 693 933	11 694
1998-1999	1 168 039	1 032 897	409 520	7 190 000	14 %	12 355 457	12 164 001	11 777
1999-2000	1 166 102	1 027 400	420 310	7 199 000	14 %	12 868 229	12 846 074	12 503
2000-2001	1 204 215	1 037 880	504 045	7 247 000	14 %	13 493 919	13 544 483	13 050
2001-2002	1 249 727	1 069 210	547 020	—	—	—	—	—
CHANGEMENTS D'ANNÉE EN ANNÉE, EN POURCENTAGES								
1996-1997	3 %	3 %	5 %	-2 %	4 %	1 %	1 %	-2 %
1997-1998	0 %	0 %	-1 %	-1 %	2 %	4 %	2 %	2 %
1998-1999	3 %	3 %	5 %	-1 %	4 %	3 %	4 %	1 %
1999-2000	0 %	-1 %	3 %	0 %	-1 %	4 %	6 %	6 %
2000-2001	3 %	1 %	20 %	1 %	0 %	5 %	5 %	4 %
2001-2002	4 %	3 %	9 %	—	—	—	—	—

Source : Service d'information en ligne de la *Higher Education Statistics Agency* (HESA).

(www.hesa.ac.uk/holisdocs/pubinfo/stud.htm). Tableau 0a — *All Students by Institution, Mode of Study, Level of Study, Gender and Domicile 2001/02*; *Higher Education Statistics Agency* (HESA), Données sur les revenus et les dépenses (<http://www.hesa.ac.uk/holisdocs/pubinfo/fin.htm>)

AUSTRALIE

INSCRIPTIONS ÉQUIVALENTES AU TEMPS PLEIN, À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL DANS LES UNIVERSITÉS AUSTRALIENNES, DE 1981 À 2000

	INSCRIPTIONS					ÉVOLUTION D'ANNÉE EN ANNÉE, EN POURCENTAGES				
	ÉQUIV. TP	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	EXTERNES	TOTAL	ÉQUIV. TP	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	EXTERNES	TOTAL
1981	217 900	178 826	118 405	39 471	336 702	0,3 %	-0,4 %	3,5 %	10,8 %	2,2 %
1982	220 218	180 629	119 968	40 793	341 390	1,1 %	1,0 %	1,3 %	3,3 %	1,4 %
1983	227 762	188 507	118 954	41 116	348 577	3,4 %	4,4 %	-0,8 %	0,8 %	2,1 %
1984	234 833	195 787	118 320	43 266	357 373	3,1 %	3,9 %	-0,5 %	5,2 %	2,5 %
1985	243 966	204 339	120 081	45 596	370 016	3,9 %	4,4 %	1,5 %	5,4 %	3,5 %
1986	256 562	215 245	125 204	49 519	389 968	5,2 %	5,3 %	4,3 %	8,6 %	5,4 %
1987	271 724	234 154	113 849	45 731	393 734	5,9 %	8,8 %	-9,1 %	-7,6 %	1,0 %
1988	292 766	253 413	119 253	48 184	420 850	7,7 %	8,2 %	4,7 %	5,4 %	6,9 %
1989	311 886	272 100	120 565	48 409	441 074	6,5 %	7,4 %	1,1 %	0,5 %	4,8 %
1990	343 344	299 503	132 851	52 712	485 066	10,1 %	10,1 %	10,2 %	8,9 %	10,0 %
1991	377 670	328 419	149 244	56 847	534 510	10,0 %	9,7 %	12,3 %	7,8 %	10,2 %
1992	391 786	339 207	159 329	60 845	559 381	3,7 %	3,3 %	6,8 %	7,0 %	4,7 %
1993	399 046	343 579	168 081	63 956	575 616	1,9 %	1,3 %	5,5 %	5,1 %	2,9 %
1994	401 570	344 988	171 462	68 985	585 435	0,6 %	0,4 %	2,0 %	7,9 %	1,7 %
1995	412 602	355 283	173 695	75 198	604 176	2,7 %	3,0 %	1,3 %	9,0 %	3,2 %
1996	430 624	372 316	176 690	85 088	634 094	4,4 %	4,8 %	1,7 %	13,2 %	5,0 %
1997	450 736	391 454	179 641	87 754	658 849	4,7 %	5,1 %	1,7 %	3,1 %	3,9 %
1998	458 108	397 273	184 349	90 231	671 853	1,6 %	1,5 %	2,6 %	2,8 %	2,0 %
1999	467 897	406 645	185 612	94 010	686 267	2,1 %	2,4 %	0,7 %	4,2 %	2,1 %
2000	471 319	407 877	192 247	95 361	695 485	0,7 %	0,3 %	3,6 %	1,4 %	1,3 %

Source : *Selected Higher Education Statistics 2000, Department of Education, Training and Youth Affairs, Commonwealth of Australia, 2001.*

DÉPENSES DES UNIVERSITÉS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION UNIVERSITAIRE EN AUSTRALIE, DE 1994 À 2001 (EN DOLLARS CONSTANTS DE 2001)

DOLLARS COURANTS					
	SUBVENTIONS EN VERTU DU HIGHER EDUCATION FUNDING ACT (EXCLUANT HECS) (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	TOTAL PARTIEL HECS	DROITS ET FRAIS CONNEXES	AUTRES	REVENU D'EXPLOITATION TOTAL
1994	3 989 168	877 660	741 878	1 274 673	6 883 379
1995	4 123 322	902 046	880 403	1 629 950	7 535 721
1996	4 361 511	932 780	1 077 934	1 679 357	8 051 582
1997	4 210 711	1 209 560	1 226 822	1 570 556	8 217 649
1998	4 040 528	1 450 988	1 355 833	1 608 342	8 455 692
1999	3 914 264	1 662 425	1 546 589	1 610 470	8 733 748
2000	3 912 870	1 675 697	1 697 446	2 041 654	9 327 667
2001	4 105 413	1 771 162	2 020 661	2 304 864	10 202 101
DOLLARS CONSTANTS DE 2001					
	SUBVENTIONS EN VERTU DU HIGHER EDUCATION FUNDING ACT (EXCLUANT HECS) (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	TOTAL PARTIEL HECS	DROITS ET FRAIS CONNEXES	AUTRES	REVENU D'EXPLOITATION TOTAL
1994	4 788 416	1 053 503	890 517	1 530 060	8 262 496
1995	4 711 374	1 030 692	1 005 963	1 862 407	8 610 436
1996	4 908 966	1 049 862	1 213 236	1 890 149	9 062 213
1997	4 751 086	1 364 787	1 384 264	1 772 111	9 272 247
1998	4 488 002	1 611 680	1 505 987	1 786 461	9 392 130
1999	4 270 680	1 813 798	1 687 415	1 757 112	9 529 005
2000	4 035 054	1 728 023	1 750 451	2 105 407	9 618 935
2001	4 105 413	1 771 162	2 020 661	2 304 864	10 202 101

Source : *Higher Education Annual Financial Reports, University Statistics Section, Department of Education, Science, and Training.*

IRLANDE

INSCRIPTIONS, PARTICIPATION ET DONNÉES SUR LES DÉPENSES POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE EN IRLANDE, DE 1990-1991 À 2000-2001

	INSCRIPTIONS				PARTICIPATION AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN			DÉPENSES	
	NIV. PRIMAIRE	NIV. SECONDAIRE	INSCR. H.E.A.	NIV. TERTIAIRE	18 ANS	19 ANS	20 ANS ET + (9)	PAR ÉLÈVE	DÉPENSES TOTALES (MILLIONS)
1990-1991	543 744	342 416	39 837	68 165	47,6	31,0	14,2	5 556	397
1991-1992	534 269	348 917	43 741	74 449	51,4	33,6	15,4	5 574	463
1992-1993	521 531	358 347	48 124	81 050	61,8	40,3	16,8	5 622	506
1993-1994	505 883	367 645	51 343	86 624	63,7	46,0	16,0	5 644	566
1994-1995	491 256	371 230	53 450	89 693	63,6	47,5	18,0	5 585	606
1995-1996	478 692	369 865	55 850	95 099	60,6	44,5	18,2	6 018	692
1996-1997	469 628	371 184	58 090	100 204	63,0	47,7	19,1	6 790	853
1997-1998	460 845	368 160	61 308	104 439	61,4	48,4	20,1	6 073	952
1998-1999	452 533	362 051	63 737	108 509	63,2	47,3	20,5	6 477	1 010
1999-2000	444 310	353 860	66 914	115 696	61,8	49,0	21,0	6 132	1 136
2000-2001	439 560	345 384	69 254	119 991	62,1	48,0	21,0	6 287	1 267

Source : *The Department of Education and Science, Statistics Section, www.education.ie*

CHANGEMENTS D'ANNÉE EN ANNÉE, EN POURCENTAGES, AUX CHAPITRES DES INSCRIPTIONS, DE LA PARTICIPATION ET DES DÉPENSES POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE EN IRLANDE, DE 1990-1991 À 2000-2001

	INSCRIPTIONS				PARTICIPATION AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN			DÉPENSES	
	NIV. PRIMAIRE	NIV. SECONDAIRE	INSCR. H.E.A.	NIV. TERTIAIRE	18 ANS	19 ANS	20 ANS ET + (9)	PAR ÉLÈVE	DÉPENSES TOTALES (MILLIONS)
1990-1991									
1991-1992	-1,74	1,90	9,80	9,22	3,80	2,60	1,20	0,32	16,57
1992-1993	-2,38	2,70	10,02	8,87	10,40	6,70	1,40	0,86	9,38
1993-1994	-3,00	2,59	6,69	6,88	1,90	5,70	-0,80	0,39	11,71
1994-1995	-2,89	0,98	4,10	3,54	-0,10	1,50	2,00	-1,05	7,21
1995-1996	-2,56	-0,37	4,49	6,03	-3,00	-3,00	0,20	7,75	14,09
1996-1997	-1,89	0,36	4,01	5,37	2,40	3,20	0,90	12,83	23,30
1997-1998	-1,87	-0,81	5,54	4,23	-1,60	0,70	1,00	-10,56	11,64
1998-1999	-1,80	-1,66	3,96	3,90	1,80	-1,10	0,40	6,65	6,02
1999-2000	-1,82	-2,26	4,98	6,62	-1,40	1,70	0,50	-5,33	12,54
2000-2001	-1,07	-2,40	3,50	3,71	0,30	-1,00	0,00	2,53	11,54

Source : *The Department of Education and Science, Statistics Section, www.education.ie*

ÉTATS-UNIS

DROITS DE SCOLARITÉ, INSCRIPTIONS, DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DONNÉES FISCALES POUR LA CALIFORNIE, LA VIRGINIE, LE MASSACHUSETTS, ET TOUS LES AUTRES ÉTATS (RÉUNIS), DE 1990-1991 À 2001-2002

CALIFORNIE								
	DROITS DE SCOL.	DROITS DE SCOL. (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS PREMIER CYCLE (DÉCOMPTE D'ÉTUDIANTS)	POPULATION ÂGÉE DE 18 À 24 ANS	RATIO DES INSCRITS SUR POPULATION DE 18 À 24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	AIDE DE L'ÉTAT	AIDE DE L'ÉTAT PAR ÉTUD. DE 1 ^{ER} CYCLE
1992-1993	621	785	1 768 054	3 425 170	52 %	9 %	149 238	84
1993-1994	856	1 054	1 628 271	3 327 546	49 %	9 %	207 969	128
1994-1995	930	1 113	1 599 288	3 249 669	49 %	9 %	234 490	147
1995-1996	948	1 105	1 591 710	3 170 388	50 %	8 %	235 582	148
1996-1997	928	1 051	1 703 867	3 077 558	55 %	7 %	257 544	151
1997-1998	938	1 044	1 719 171	3 013 123	57 %	6 %	284 410	165
1998-1999	892	976	1 742 346	2 982 515	58 %	6 %	331 636	190
1999-2000	845	899	1 821 911	3 050 146	60 %	5 %	369 785	203
2000-2001	816	839	1 990 524	3 171 047	63 %	5 %	—	—
2001-2002	827	827	2 094 324	3 318 684	63 %	5 %	—	—
VIRGINIE								
	DROITS DE SCOL.	DROITS DE SCOL. (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS PREMIER CYCLE (DÉCOMPTE D'ÉTUDIANTS)	18-24 YEAR-OLD POPULATION	RATIO DES INSCRITS SUR POPULATION DE 18 À 24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	AIDE DE L'ÉTAT	AIDE DE L'ÉTAT PAR ÉTUD. DE 1 ^{ER} CYCLE
1992-1993	1 573	1 987	256 057	721 983	35 %	6,4 %	46 091	180
1993-1994	1 828	2 250	251 722	702 968	36 %	5,1 %	45 309	180
1994-1995	2 007	2 401	250 242	693 183	36 %	4,9 %	61 945	248
1995-1996	2 078	2 421	248 866	685 233	36 %	4,5 %	54 646	220
1996-1997	2 182	2 471	247 582	671 687	37 %	4,4 %	57 477	232
1997-1998	2 174	2 420	255 853	659 229	39 %	4,0 %	74 400	291
1998-1999	2 175	2 380	260 271	649 086	40 %	2,9 %	92 173	354
1999-2000	2 206	2 345	267 566	648 469	41 %	2,8 %	103 301	386
2000-2001	1 760	1 810	269 844	656 887	41 %	2,2 %	—	—
2001-2002	1 754	1 754	281 122	673 268	42 %	3,4 %	—	—
MASSACHUSETTS								
	DROITS DE SCOL.	DROITS DE SCOL. (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS PREMIER CYCLE (DÉCOMPTE D'ÉTUDIANTS)	18-24 YEAR-OLD POPULATION	RATIO DES INSCRITS SUR POPULATION DE 18 À 24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	AIDE DE L'ÉTAT	AIDE DE L'ÉTAT PAR ÉTUD. DE 1 ^{ER} CYCLE
1992-1993	2 869	3 624	219 098	710 201	52 %	31 %	46 091	210
1993-1994	3 022	3 721	219 502	667 773	49 %	33 %	45 309	206
1994-1995	3 449	4 128	179 627	631 306	49 %	28 %	61 945	345
1995-1996	3 514	4 094	181 239	599 360	50 %	30 %	54 646	302
1996-1997	3 367	3 814	200 154	567 346	55 %	35 %	57 477	287
1997-1998	3 259	3 628	203 341	538 602	57 %	38 %	74 400	366
1998-1999	3 140	3 435	213 058	511 122	58 %	42 %	92 173	433
1999-2000	3 017	3 208	210 241	501 116	60 %	42 %	103 301	491
2000-2001	2 996	3 080	217 615	505 584	63 %	43 %	—	—
2001-2002	3 052	3 052	221 702	512 732	63 %	43 %	—	—

DROITS DE SCOLARITÉ, INSCRIPTIONS, DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET DONNÉES FISCALES POUR LA CALIFORNIE, LA VIRGINIE, LE MASSACHUSETTS, ET TOUS LES AUTRES ÉTATS (RÉUNIS), DE 1990-1991 À 2001-2002 (SUITE DE LA PAGE 71)

AUTRES ÉTATS DES ÉTATS-UNIS								
	DROITS DE SCOL.	DROITS DE SCOL. (\$ CONSTANTS)	INSCRIPTIONS PREMIER CYCLE (DÉCOMPTE D'ÉTUDIANTS)	POPULATION ÂGÉE DE 18 À 24 ANS	RATIO DES INSCRITS SUR POPULATION DE 18 À 24 ANS	TAUX DE CHÔMAGE	AIDE DE L'ÉTAT	AIDE DE L'ÉTAT PAR ÉTUD. DE 1 ^{ER} CYCLE
1992-1993	1 898	2 398	7 985 468	21 977 490	36 %	7,5 %	1 920 184	240
1993-1994	2 029	2 498	7 948 086	21 653 976	37 %	6,9 %	2 120 369	267
1994-1995	2 144	2 566	7 953 170	21 401 884	37 %	6,1 %	2 452 551	308
1995-1996	2 213	2 578	7 929 012	21 284 944	37 %	5,6 %	2 501 524	315
1996-1997	2 416	2 736	7 854 877	21 080 185	37 %	5,4 %	2 641 687	336
1997-1998	2 564	2 854	7 903 154	20 901 359	38 %	4,9 %	2 854 300	361
1998-1999	2 668	2 920	7 734 537	20 699 887	37 %	4,5 %	3 074 368	397
1999-2000	2 827	3 006	7 810 291	20 780 305	38 %	4,2 %	3 398 906	435
2000-2001	2 914	2 995	8 061 666	21 142 683	38 %	4,0 %	—	—

Sources: *United States Bureau of the Census*. (2003). *1990 to 1999 Annual time series of state population estimates by age and sex*. Washington, DC : l'auteur; *United States Bureau of Labor Statistics*. (2003). *Labor force statistics from the Current Population Survey*; *National Center for Education Statistics*. (2002). *Digest of education statistics, 2001*; Quantum Research Corporation (2003). *CASPAR database system*; *Washington Higher Education Coordinating Board*. (diverses années). *Washington state tuition and fee report*; *State Council of Higher Education for Virginia* (2003). *2002-2003 tuition and fees at Virginia's state-supported colleges and universities.*; *State Council of Higher Education for Virginia* (2003). *Enrolment trends at Virginia's public colleges and universities*; *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Fall 2002 admissions and enrolment summary report*; *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Massachusetts public higher education system annual (12 month) unduplicated enrolment undergraduate and graduate 1992-1993 to 2000-2001*; *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Tuition and fees — 1988-2000*; *California Postsecondary Education Commission*. (2003). *CPEC student data*.

RÉFÉRENCES

- (1995). *Charting our education future*. Mémoire sur l'éducation. Higher Education Authority : Dublin.
- (2001). *Access Denied: Restoring the Nation's Commitment to Equal Educational Opportunity*. Washington, DC : Advisory Committee on Student Financial Assistance.
- (2002). *Summary of All Initiatives Funded by the Department to Help Alleviate Educational Disadvantage*. Department of Education and Science, Government of Ireland, Dublin, IR. (www.education.ie/servlet/blobServlet/si_summary_02.doc).
- (2003). *The Future of Higher Education*. Department for Education and Skills. Higher Education Authority : Dublin, Irlande.
- Andrews, L. (1999), *Does HECS Deter? Factors affecting university participation by low SES groups*, Canberra : Department of Education, Training and Youth Affairs.
- Barr, N. (1998), *The Economics of the Welfare State*, (3^e édition) Oxford : Oxford University Press.
- Barr, Nicholar (2001). *Funding higher education: policies for access and quality*. Londres, R.-U. : House of Commons Education and Skills Committee. *Post-16 Student Support, Sixth Report of Session 2001-2002*, HC445, (TSO, 2002), pp. Ev 19-35.
- Bowlby, Jeffrey W., et McMullen, Kathryn (2002). *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- Burd, Stephen (2003, May 2). « High Stakes on Tuition. » *The Chronicle of Higher Education*. Washington, DC. Volume 49, numéro 34, page A29.
- California Postsecondary Education Commission. (2003). *CPEC student data* [données en ligne]. Sacramento : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.cpec.ca.gov/OnLineData/FindRpt.asp>
- Chapman, Bruce (2001). *Australian Higher Education Financing: Issues for Reform. Discussion Paper No. 434*. Center for Economic Policy Research. Australian National University.
- Chapman, Bruce, et Ryan, Chris (2003). *The access implications of income contingent charges for higher education: lessons from Australia. Discussion paper no. 463*. Australian National University, Centre for Economic Policy Research.
- Clancy, P. (2001). *College entry in focus: A fourth national survey of access to higher education*. Higher Education Authority : Dublin.
- College Board, The. (2002). *Trends in college pricing, 2002*. Washington, DC : l'auteur.
- Doherty-Delorme, Denise, et Shaker, Erika (2003). *Missing Pieces IV: An alternative guide to Canadian post-secondary education*. Ottawa (ON) : Canadian Centre for Policy Alternatives.

Fédération des cégeps (2002). *Le cégep : une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*. Montréal (QC) : Fédération des cégeps.

Fédération des cégeps (2003). Données tirées du site de la Fédération (www.fedecegeps.qc.ca/).

Fisher, Donald, Rubenson, Kjell, et Mattia, Gerry Della (2001). *Prospects for a Provincial Design of the British Columbia Post-Secondary Education System*. Vancouver (C-B.) : *Centre for Policy Studies in Higher Education and Training, University of British Columbia*.

Flynn, S. et Oliver, E. (26 fév. 2001). « Concern at dropout rate among third-level students », *The Irish Times*, p. A1.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (2003). *Beyond High School: Follow-up Study of June 2001 High School Graduates. Department of Youth Services and Post-Secondary Education* (ISBN # 1-55146-195-1).

Greenaway, D. et Haynes, M. (2000). *Funding universities to meet national and international challenges*. University of Nottingham.

Heller, D. E. (1996). Tuition prices, financial aid, and access to public higher education: A state-level analysis. Présentation dans le cadre de l'*American Educational Research Association*, New York, NY.

Heller, Donald E. (1997). « Student Price Response in Higher Education: An Update to Leslie and Brinkman. » *Journal of Higher Education*, 68(6), 625-659.

Heller, Donald E. (1999). « The Effects of Tuition and State Financial Aid on Public College Enrolment ». *Review of Higher Education*, 23(1), 65-89.

ICHEFAP (*International Comparative Higher Education Finance and Accessibility Project*) (2003). *Database of Student-Parent Cost by Country: Australia*. (www.gse.buffalo.edu/org/IntHigherEdFinance/region_australia_au.html).

Jackson, G. A., et Weathersby, G. B. (1975). *Individual demand for higher education*. *Journal of Higher Education*, 46, 623-652.

Jong, U. de, D. Webbink, H. Meulenbeek, M. Voorthuis, F. Haanstra et F. Verbeek (1996), *Uitstel of afstel? Een onderzoek naar de achtergronden en motieven om niet direct verder te studeren*, Stichting voor Economisch Onderzoek (SEO)/SCO-Kohnstamm Instituut, Universiteit van Amsterdam, Amsterdam.

Kane, T. J. (1991). *College entry by blacks since 1970: The role of tuition, financial aid, local economic conditions, and family background*. Mémoire de doctorat inédit, Harvard University.

Kane, T. J. (1994). *The causes and consequences of recent public tuition increases*. Cambridge, MA : monographie, Kennedy School of Government.

Kane, T. J. (1995). *Rising public college tuition and college entry: How well do public subsidies promote access to college?* Cambridge, MA: *National Bureau of Economic Research Working Paper Series*, n° 5164.

LaRocque, Norman (2003). *Who Should Pay? Tuition fees and tertiary education financing in New Zealand*. Wellington, NZ : Education Forum.

(http://educationforum.org.nz/documents/publications/who_should_pay.pdf).

Leslie, L. L., et Brinkman, P. T. (1987). *Student price response in higher education*. *Journal of Higher Education*, 58, 181–204.

Maslen, G. (2001, 19 octobre). « Australian universities need money, panel says », *Chronicle of Higher Education* (p. A44). Washington, DC.

Maslen, Geoffrey (1996, 20 décembre). « Australian academics say tuition hike will hurt enrolment » *Chronicle of Higher Education*. Washington, DC.

Maslen, Geoffrey (1997, 7 février). « Applications to Australian universities plummet », *Chronicle of Higher Education*. Washington, DC.

Massachusetts Board of Higher Education. (2003). *Fall 2002 admissions and enrolment summary report*. Boston : l'auteur.

Massachusetts Board of Higher Education. (2003). *Massachusetts public higher education system annual (12 month) unduplicated enrolment undergraduate and graduate 1992–1993 to 2000–2001* [données en ligne]. Boston : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.mass.edu>

Massachusetts Board of Higher Education. (2003). *Tuition and fees — 1988–2000* [données en ligne]. Boston : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.mass.edu>.

McPherson, M. S. (1978). *The demand for higher education*. Sous la direction de D. Breneman et C. Finn, *Public policy and private higher education*. Washington : The Brookings Institution.

McPherson, M. S., et Schapiro, M. O. (1994). *College choice and family income: Changes over time in the higher education destinations of students from different income backgrounds*. Williamstown, MA : *Williams Project on the Economics of Higher Education Discussion Paper* n° 29.

Michael, Christopher et Scully, Marny (1999). *Rising Tuition Fees: Measuring the Impact Upon Undergraduate Enrolment in Ontario: 1977/78 to 1996/97*. Présentation dans le cadre de la conférence de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) du 24 au 26 octobre 1999, Québec (Québec).

National Center for Education Statistics. (2002). *Digest of education statistics, 2001*. Washington, DC : *U.S. Department of Education*.

Osborne, R. et Leith, H. (2000). *Evaluation of the targeted initiative on widening access for young people from socio-economically disadvantaged backgrounds*. *Higher Education Authority* : Dublin.

Quantum Research Corporation. (2003). *CASPAR database system* [données en ligne]. Bethesda, MD : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://caspar.nsf.gov>

Québec (2002). *Indicateurs de l'éducation : édition 2002*. Québec (QC) : ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec.

Rouse, C. E. (1994). *What to do after high school: The two-year versus four-year college enrolment decision*. In R. G. Ehrenberg (dir.), *Choices and consequences: Contemporary policy issues in education*. Ithaca, NY : ILR Press, 59–88.

Savoca, E. (1990). *Another look at the demand for higher education: Measuring the price sensitivity of the decision to apply to college*. *Economics of Education Review*, 9(2), 123–134.

Shires, M. A. (1995). *The master plan revisited (again): Prospects for providing access to public undergraduate education in California* (ébauche). Santa Monica : Rand Institute, DRU-965-LE.

St. John, E. P. (1990). *Price response in enrolment decisions: An analysis of the high school and beyond sophomore cohort*. *Research in Higher Education*, 31(2), 161–176.

State Council of Higher Education for Virginia (2003). *2002–2003 tuition and fees at Virginia's state-supported colleges and universities*. Richmond : l'auteur.

State Council of Higher Education for Virginia (2003). *Enrolment trends at Virginia's public colleges and universities*. Richmond : l'auteur.

Statistique Canada (1996). *Après le secondaire : les premières années — Le premier rapport découlant de l'Enquête de suivi auprès des sortants, 1995*. Ottawa (ON) : Statistique Canada.

Statistique Canada (2003). « Évolution des modèles de financement des universités. » *Revue trimestrielle de l'éducation*. vol. 9, n° 2, p. 9–17.

Sterken, E. (1995), *De collegegeld-gevoeligheid van deelname aan het WO*, *Economisch Statistische Berichten*, 10-5-1995, pp. 454–456.

Swail, Watson S., Gladieux, Lawrence E., et Lee, John B. (2001). *The California Dream and Its Future: Indicators of Educational and Economic Opportunity in the Golden State*. Rancho Cordova, CA : EdFund, Inc.

United States Bureau of Labor Statistics. (2003). *Labor force statistics from the Current Population Survey* [données en ligne]. Washington, DC : U.S. Department of Labor. Récupéré sur Internet : <http://www.bls.gov/cps/home.htm>

United States Bureau of the Census. (2003). *1990 to 1999 Annual time series of state population estimates by age and sex*. Washington, DC : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://eire.census.gov/popest/archives/state/st-99-09.txt>

Vossensteyn, H. (2000). *Cost-sharing and understanding student choice: Developments in Western Europe and Australia*. Présentation dans le cadre de la conférence du *Global Higher Education Exchange* intitulée *Paying for Higher Education: Emerging Trends, Challenges and Solutions*, AED Conference Center, Washington, DC, 5–6 décembre 2000. (<http://www.gse.buffalo.edu/org/IntHigherEdFinance/textForSite/Vossensteynpaper11001.pdf>)

Vossensteyn, Hans (2000). *Cost sharing and Understanding Student Choice: Developments in Western Europe and Australia*. Présentation dans le cadre de la conférence du *Global Higher Education Exchange* intitulée : *Paying for Higher Education: Emerging Trends, Challenges and Solutions*, AED Conference Center, Washington, DC, É.-U. 5–6 décembre 2000.

Walker, David (1997, 1^{er} août). « British government plans to end free tuition at universities », *The Chronicle of Higher Education*. Washington, DC.

Washington Higher Education Coordinating Board (2003). *2002–03 Washington state tuition and fee report*. Olympia : l'auteur.

Woodard, Colin (2000, 5 mai). « Worldwide tuition increases send students into the streets », *Chronicle of Higher Education*, (p. A54). Washington, DC.

SOURCES DES DONNÉES

Canada

Données sur les droits de scolarité et les frais

Tous les droits et les frais sont les tarifs de base (pour résidents) facturés dans les programmes d'arts, pondérés en fonction du nombre d'inscrits. Pour le Québec, les calculs tiennent compte des résidents et des non-résidents.

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les droits de scolarité et autres frais; les données sur les droits au Manitoba de 1997–1998 à 2001–2003 proviennent du Council on Postsecondary Education (COPSE), Winnipeg, MB.*

Inscriptions

Inscriptions des étudiants de niveau universitaire à temps plein et temps partiel. Les équivalents des inscriptions à temps plein (ETP) ont été calculés par l'auteur selon la formule suivante : $ETP = (1 \times TP) + (0,33 \times \text{temps partiel})$.

Source : Statistique Canada, *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU)*.

Population et taux de participation

Participation rate calculated by dividing University FTE total in a given year by the number of 20–24 year old students (male and female) in that same year.

Source : Statistique Canada, *Estimations de la population, par groupe d'âge et par sexe, Canada, provinces et territoires (tableau 051-0001)*.

Dépenses

Total des dépenses en éducation universitaire par source directe de financement et par type de dépense.

Source : Statistique Canada, *CANSIM II, tableaux 478-0004 et 478-0007*.

Données sur le chômage

Les taux de chômage sont donnés pour l'ensemble de la population de plus de 15 ans, des deux sexes. Le taux de chômage est un pourcentage correspondant à la proportion de la population active qui se trouve sans travail.

Source : *Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 282-0002.*

États-Unis

Données sur les droits de scolarité et les frais

- (1) *Washington Higher Education Coordinating Board*. (diverses années). *Washington state tuition and fee report*. Olympia : l'auteur.
- (2) *State Council of Higher Education for Virginia* (2003). *2002–2003 tuition and fees at Virginia's state-supported colleges and universities*. Richmond : l'auteur.
- (3) *State Council of Higher Education for Virginia* (2003). *Enrolment trends at Virginia's public colleges and universities*. Richmond : l'auteur.

Chômage

- (1) *United States Bureau of Labor Statistics*. (2003). Statistiques sur la population active tirées de la *Current Population Survey* [données en ligne]. Washington, DC : *U.S. Department of Labor*. Récupéré sur Internet : <http://www.bls.gov/cps/home.htm>

Population

- (2) *United States Bureau of the Census*. (2003). *1990 to 1999 Annual time series of state population estimates by age and sex*. Washington, DC : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://eire.census.gov/popest/archives/state/st-99-09.txt>

Inscriptions

- (1) *California Postsecondary Education Commission*. (2003). Données de la CPEC sur les étudiants [données en ligne]. Sacramento : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.cpec.ca.gov/OnLineData/FindRpt.asp>
- (2) *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Fall 2002 admissions and enrolment summary report*. Boston : l'auteur;
- (3) *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Massachusetts public higher education system annual (12 month) unduplicated enrolment undergraduate and graduate 1992–1993 to 2000–2001* [données en ligne]. Boston : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.mass.edu>;
- (4) *Massachusetts Board of Higher Education*. (2003). *Tuition and fees — 1988–2000* [données en ligne]. Boston : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://www.mass.edu>.
- (5) *National Center for Education Statistics*. (2002). *Digest of education statistics, 2001*. Washington, DC : *U.S. Department of Education*; Quantum Research Corporation. (2003). *CASPAR database system* [données en ligne]. Bethesda, MD : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://caspar.nsf.gov>; *Washington Higher Education Coordinating Board*. (diverses années). *Washington state tuition and fee report*. Olympia : l'auteur.

Dépenses

- (1) *National Association of State Student Grant and Aid Programs*. (diverses années). *NASSGAP annual survey report on state-sponsored student financial aid*. Albany : New York State Higher Education Services Corporation.
- (2) *United States Bureau of the Census*. (2003). *1990 to 1999 Annual time series of state population estimates by age and sex*. Washington, DC : l'auteur. Récupéré sur Internet : <http://eire.census.gov/popest/archives/state/st-99-09.txt>.

Irlande

Données sur les droits de scolarité et les frais

Non pertinent.

Inscriptions

Inscriptions aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire, de 1990–91 à 2000–01.

Source : *The Department of Education and Science, Statistics Section, www.education.ie*

Dépenses

Dépenses des étudiants du niveau tertiaire par étudiant et dépenses totales pour l'éducation de niveau tertiaire. En dollars constants de 2001.

Source : *The Department of Education and Science, Statistics Section, www.education.ie*

Taux de participation

Source : *Report of The Action Group on Access to Third Level Education, Dublin, IR: Department of Education and Science. Table 2, page 33 (selon Clancy et Wall, 200, tableau 15)*.

Angleterre

Données sur les droits de scolarité et les frais

Non pertinent.

Inscriptions

Étudiants de premier cycle seulement. Les équivalents des inscriptions à temps plein (ETP) ont été calculés par l'auteur selon la formule suivante : $ETP = (1 \times TP) + (0,33 \times \text{temps partiel})$.

Source : *Higher Education Statistics Agency (HESA) On-Line Information Services. (www.hesa.ac.uk/holisdocs/pubinfo/stud.htm). Tableau 0a — All Students by Institution, Mode of Study, Level of Study, Gender and Domicile 2001/02*.

Population et taux de participation

Le taux de participation a été obtenu en divisant les ETP de niveau universitaire dans une année donnée par le nombre d'étudiants de 15 à 24 ans (des deux sexes) au cours de la même année.

Source : *Population Trends*, été 2002, n° 108. *National Statistics*, tableau 1.5, page 65, <http://www.dundee.gov.uk/publications/poptrend.pdf>

Dépenses

Source : *Higher Education Statistics Agency (HESA)*, données sur les revenus et les dépenses (<http://www.hesa.ac.uk/holisdocs/pubinfo/fin.htm>)

Australie

Données sur les droits de scolarité et les frais

Source : *Higher Education Annual Financial Reports*, University Statistics Section, Department of Education, Science, and Training.

Inscriptions

Source : *Commonwealth Department of Education, Science, and Training (DEST)*. *Higher Education Students Time Series Tables. Selected Higher Education Statistics 2000*, <http://www.detya.gov.au/highered/statistics/timeseries/'TBL 1'B1>

Dépenses

Dépenses d'exploitation (sans tenir compte des éléments exceptionnels) par activité, type de dépense et établissement, 1992–2001.

Source : *Commonwealth Department of Education, Science, and Training (DEST)*. *Higher Education Annual Financial Reports*.

(www.detya.gov.au/highered/statistics/finance/2001/finance2001.xls#Table01_2001!A1).